

**PROCES-VERBAL  
DU 8 JUILLET 2003**

**TABLE DES MATIERES**

---

<b>INTERVENTION DE Mme AUGUSTE, agent de l'Office National des Forêts</b> .....	<b>5</b>
<b>« LE RONCQUOIS DANS SA VILLE »</b> .....	<b>15</b>
<b>1.01</b> .....	<b>-</b>
<b>TABLEAU DES EFFECTIFS MUNICIPAUX - ACTUALISATION</b> .....	<b>15</b>
PRESENTATION M. LE MAIRE .....	<b>18</b>
DEBAT .....	<b>19</b>
UNANIMITE.....	<b>20</b>
<b>1.02 - ECOLE MUSICALE DE MUSIQUE - REMUNERATION DES PROFES- SEURS NON TITULAIRES ET EN ACTIVITE ACCESSOIRE - REVISION DES MODALITE DE LIQUIDATION</b> .....	<b>20</b>
PRESENTATION Mme TRIVERI .....	<b>24</b>
DEBAT .....	<b>26</b>
POUR : MAJORITE.....	<b>30</b>
ABSTENTIONS : « BIEN DANS MA VILLE, BIEN DANS MA VIE » .....	<b>30</b>
<b>1.03 - ACCUEIL DE STAGIAIRES - MODALITES D'INDEMNISATION</b> .	<b>30</b>
PRESENTATION M. TAILLEZ.....	<b>32</b>
UNANIMITE.....	<b>32</b>
<b>1.04 - REGIES MUNICIPALES - VOL - DECHARGE DE RESPONSABILITE ET REMISE GRACIEUSE</b> .....	<b>32</b>
PRESENTATION M. TAILLEZ.....	<b>33</b>
UNANIMITE.....	<b>33</b>
<b>1.05 - ACTION D'INSERTION - PARTENARIAT AVEC CANAL - REGULARISA- TION 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2003</b> .....	<b>33</b>
PRESENTATION Mme CALLEWAERT .....	<b>35</b>
DEBAT .....	<b>40</b>
UNANIMITE.....	<b>46</b>
<b>1.06 - ACTION D'INSERTION - PARTENARIAT AVEC CANAL - EXPERIMEN- TATION 2<sup>eme</sup> SEMESTRE 2003</b> .....	<b>47</b>
DEBAT .....	<b>48</b>
UNANIMITE.....	<b>58</b>

<b>1.07 - FOURRIERE POUR VEHICULES - ADAPTATION DE LA CONVENTION EN COURS.....</b>	<b>58</b>
PRESENTATION M. TAILLEZ.....	59
UNANIMITE.....	60
<b>« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE ».....</b>	<b>60</b>
<b>2.01 - TERRAINS MOTTE-DEWAVRIN - PROCEDURE D'ENCHERES PUBLIQUES - CONFIRMATION DU PRIX D'ACQUISITION ET DES FRAIS CORRESPONDANTS.....</b>	<b>60</b>
PRESENTATION Mme CALLEWAERT.....	61
DEBAT.....	62
UNANIMITE.....	63
<b>2.02 - REVISION DU POS - LEVEE DE RESERVE DE SUPERSTRUCTURE .....</b>	<b>63</b>
PRESENTATION Mme CALLEWAERT.....	63
DEBAT.....	64
UNANIMITE.....	70
<b>2.03 - AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG - IMMEUBLE SIS 2 RUE DES ARTS A RONCQ - ACQUISITION AMIABLE.....</b>	<b>70</b>
PRESENTATION Mme CALLEWAERT.....	71
DEBAT.....	72
POUR : MAJORITE + « BIEN DANS MA VILLE, BIEN DANS MA VIE »	77
CONTRE : « ALLIANCE & ACTIONS ».....	77
<b>2.04 - RESTRUCTURATION DE LA SALLE GEORGES CATRY - MISE EN APPEL D'OFFRES DES TRAVAUX - MODIFICATION DE L'EMPRISE - DEMANDE DE DECLASSEREMENT AUPRES DE LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE .....</b>	<b>77</b>
PRESENTATION DE Mme CALLEWAERT.....	78
DEBAT.....	79
POUR : MAJORITE + « BIEN DANS VILLE, BIEN DANS MA VIE »	
sauf M. GHESQUIERE.....	85
CONTRE : « ALLIANCE & ACTIONS ».....	85
ABSTENTION : M. GHESQUIERE.....	85
<b>2.05 - RENOVATION ANNEXE MAIRIE - MISE EN CONCURRENCE DES TRAVAUX - PROCEDURE SIMPLIFIEE .....</b>	<b>85</b>
PRESENTATION M. FLAHOU.....	86
DEBAT.....	87
UNANIMITE.....	88

<b>2.06 - SECURISATION ET ACCESSIBILITE DU CENTRE CULTUREL VANSTEENKISTE</b>	
- <b>MISE EN CONCURRENCE DES TRAVAUX - PROCEDURE SIMPLIFIEE</b>	<b>88</b>
PRESENTATION Mme TRIVERI .....	91
DEBAT .....	93
UNANIMITE.....	95
<b>2.07 - RENOVATION, RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE PAULINE KERGOMARD - MISE EN APPEL D'OFFRES DES TRAVAUX ....</b>	<b>96</b>
PRESENTATION M. BEAUVENTRE .....	97
DEBAT .....	98
UNANIMITE.....	100
<b>2.08 - PISCINE - AVENANT AU MARCHE EN COURS - MISE EN CONCURRENCE D'UN NOUVEAU CONTRAT DE MAINTENANCE PLURIANNUEL .</b>	<b>100</b>
PRESENTATION M. FLAHOU .....	101
UNANIMITE.....	101

---

A 19 heures, M. LE MAIRE ouvre la séance.

### **M. LE MAIRE**

Bienvenue dans cette salle polyvalente. Il s'agit d'un conseil municipal historique dans le sens où il se tient pour la première fois, je pense, dans ce beau hameau du Blanc Four et nous n'en sommes que ravis ce soir. Sans plus attendre nous allons visionner un certain nombre de vues qui vous permettront de prendre connaissance de l'actualité de Roncq, depuis notre dernier conseil municipal :

- tout d'abord, les soucis que nous avons connus salle Catry et qui, finalement, se sont bien terminés puisqu'il n'y avait personne à l'intérieur. Nous en reparlerons tout à l'heure.
- l'entrée dans le diagnostic du patrimoine végétal, notamment des arbres de notre ville de Roncq avec des travaux d'élagage qui ont déjà commencé. D'ailleurs, derrière moi défile un certain nombre de vues qui vous montrent les travaux qui ont été engagés.

Nous aurons aussi l'occasion d'écouter, en préalable de notre discussion de ce soir, les explications de méthode de Mme AUGUSTE, agent de l'ONF.

### Fleurissement de la Ville

Ce programme avance que ce soit en bordure du bois Leurent avec une bordure tout à fait champêtre et très agréable, que ce soit face à l'Hôtel de Ville où les jardiniers de la ville ont véritablement excellé.

Egalement la pelouse du parking de la mairie qui a donc été posée, qui est entretenue régulièrement par voie d'arrosage et qui donc agrmente d'une façon tout à fait agréable ce parking.

### Fête de la musique pour la première fois au Bois Leurent

Elle s'est bien déroulée avec beaucoup de gens qui étaient ravis à la fois de s'exprimer dans un espace naturel et de faire connaissance avec l'outil « Espace jeunes », qu'ils ont pu visiter à cette occasion. Je pense que c'était une réussite ; je félicite à la fois les élus et les techniciens qui ont été à pied d'œuvre pour mener à bien cette Fête de la musique 2003.

### Pose de la signalétique de l'Espace Jeunes

C'est une signalétique moderne, dynamique, enthousiaste. Vous pouvez voir derrière moi qu'elle est tout à fait sympathique.

Enfin, notre Ville a été le lieu d'un tournage qui peut-être se répètera, puisqu'il s'agit d'une série télévisée qui, si elle obtient un petit succès, permettra à l'équipe de tournage de revenir chez nous.

Nous avons pris un règlement global pour l'ensemble des espaces verts afin d'administrer comme il se doit et de manière très précise, l'ensemble de notre patrimoine naturel public.

Protection – sécurisation de nos bâtiments, notamment une grille en fer forgé a été posée sur le Centre communal d'action sociale ce qui permet d'apporter un confort pour ses usagers, pour les utilisateurs mais qui permet aussi de sécuriser, de manière un peu plus efficace, le lieu tout en offrant une perspective tout à fait agréable.

Des dispositifs coercitifs à l'égard des installations sauvages des gens du voyage ont été posés un peu partout dans vos quartiers, que ce soit au Lierre ou aux Chats-Huants, pour dissuader les occupants sauvages de venir s'y implanter, tant que faire se peut.

Enfin l'annonce du départ du Père CARREZ m'a été faite il y a une semaine maintenant par Monseigneur DEFOIS. Le Père CARREZ sera remplacé par le Père HERIVEAUX qui officie actuellement à Hellemmes. Sa prise de fonction sera donc effective à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Voilà les informations que je voulais vous donner. Ces informations sont visuelles et je remercie celles et ceux de nos services qui ont travaillé pour que la présentation soit agréable, notamment pour le public.

Avant de donner la parole à Mme AUGUSTE, nous allons procéder à l'appel de notre assemblée et je demande à M. KROCK de bien vouloir se lever et faire l'appel.

**PRESENTS :**

Vincent LEDOUX - Renée CALLEWAERT - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel MATHON - Jeannique VANDEWIELE - Jean-François TAILLEZ - Pascal FLAHOU - Nathalie TRIVERI - Rodrigue DESMET - Hervé DIZY - Réjane CASTEL - Jackie VERBEKEN - Odette DEVELTER - Laurence LIPPERT - Rose-Marie BUCHET - Jérémy KROCK - Sophie LAFRENOY - Joëlle DECLERCQ - Bruno COSYN - Michel PETILLON - Chantal NYS - Evelyne DUMOULIN - Benoît GHESQUIERE - Antonio DA SILVA - Geneviève LEROUGE - Emmanuelle DUPREZ

**ABSENTS EXCUSES :**

Yolande DUPONT procuration Jean-François TAILLEZ  
Jean- Pierre PERROUX procuration Vincent LEDOUX  
Christophe LAVA procuration Jean-Louis BEAUVENTRE  
Thierry BUCQUOYE procuration Rose-Marie BUCHET  
Laurent WINDELS procuration Jeannique VANDEWIELE  
André VARLET procuration Michel PETILLON  
Annick CASTELEIN procuration Jérémy KROCK

## **M. LE MAIRE**

Merci, Monsieur KROCK.

Je passe la parole à Mme AUGUSTE, agent de l'Office National des Forêts.

## **Mme AUGUSTE**

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Je me présente. Je suis expert arboricole à l'Office National des Forêts au Bureau d'études paysagères basé à Lille. Nous avons eu commande par les services Espaces Verts de la mairie Roncq pour expertiser tous les arbres du parking Duclos, des parcs Vansteenkiste et de l'Hôtel de Ville, travail que nous avons réalisé au mois de mai.

Au total, nous avons examiné 441 arbres ; les petits n'ont bien sûr pas été expertisés :

- parc de la mairie.....	124 arbres
- parking Duclos .....	98 arbres
- parc Vansteenkiste.....	219 arbres

Sur les tableaux projetés, vous pouvez constater que tous les arbres ont été vus un par un et numérotés. Pour ceux qui sont allés voir, les arbres portent un petit numéro jaune sur le tronc, ce qui permet de les repérer et de savoir de quel sujet on parle.

Chaque arbre a donc été vu individuellement ; l'essence a été déterminée, les dimensions, la hauteur, le stade de développement. Si nous avons des sujets assez âgés, le terme gestion recouvre ce qu'ils ont subi, c'est leur vécu.

L'indice cible va de 1 à 4, selon qu'ils sont situés à proximité d'habitations, dans des lieux très fréquentés (niveau 4). Donc dans les parcs de Roncq, cet indice ne descend pas en dessous de 3.

La vigueur en général était bonne.

Les signes de dépérissement se voient tout en haut de la couronne.

Les défauts majeurs : les défauts principaux ont été signalés ; les petits défauts ne sont pas signalés parce que, pour nous, ils ne comportent pas de conséquences.

Les travaux préconisés : chaque arbre a été vu, bien sûr. Pour certains il n'y a rien à faire. Quand des travaux sont à faire, une date de préconisation d'intervention est indiquée.

La dernière rubrique porte sur l'abattage d'urgence pour les cas extrêmes ; ces abattages ont déjà été effectués.

Vous sont projetés ensuite les tableaux de synthèse au niveau des trois parcs :

- Arbres à abattre dès que possible : ce travail a été fait.
- Les tailles de branches ou de rejets ; les rejets sont les premières pousses après une coupe. Ce sont souvent des tiges assez droites (pour les repérer).
- Des tailles d'allègement de la couronne par réduction : on réduit en taille. En éclaircissage, on réduit à l'intérieur. C'est un peu technique.
- Enlever le bois mort : pour nous, ce travail est bien sûr très important parce qu'il est très difficile de réaliser quand un bois mort va tomber. Il faut donc l'enlever urgemment, pour la sécurité.
- Réexamen assez récent et réexamen à l'automne : pourquoi à l'automne ?  
Parce que des champignons lignivores apparaissent. Certains durent toute l'année mais d'autres n'apparaissent qu'à l'automne. On n'a donc pas pu voir tout ce qui pouvait se passer autour de l'arbre. Ce réexamen à l'automne est donc très important.
- Haubanage : c'est un cas particulier, c'est comme un cerclage pour maintenir les grosses charpentières pour qu'elles ne s'écartent pas, ne se fractionnent pas et tombent. C'est assez technique également.
- Traitement phytosanitaire : certains arbres ont beaucoup de cochenilles. Ce n'est pas très dangereux mais autant le faire.

- Parc de l'Hôtel de Ville

Nous avons été surpris par votre patrimoine, qui est très diversifié, avec de beaux sujets anciens. Nous avons même trouvé des sujets remarquables et quelques-uns ont été pris en photo, que vous pouvez visualiser sur la projection, avec des essences un peu moins communes dans la région.

Ce sont des arbres à développement ample comme le hêtre pourpre dans le parc de la mairie, qui est vraiment magnifique ; c'est un très beau sujet.

Je parlais du haubanage qui a été fait pour le pin sur le parc de la mairie, situé un peu sur le côté à droite en rentrant. C'est fait pour que les trois branches ne s'écartent pas au fur et à mesure parce qu'elles vont s'épaissir et prendre du poids ; il s'agit de les maintenir un maximum de temps.

Le platane présente des cavités, que vous voyez sur la photo de droite. C'est une essence très solide mais nous préconisons quand même un allègement de la charpentièrre pour limiter au maximum les dégâts.

Pour le frêne, vous voyez sur la photo un cas de champignon qui reste toute l'année ; c'est un champignon lignivore (polypore écaillé, pour ceux que cela intéresse). Nous avons fait des sondages sur cet arbre qui présente une pourriture du bois, qui se voit à l'intérieur et pas du tout à l'extérieur. Cette pourriture n'est pas trop avancée. On maintient donc l'arbre.

On peut mesurer l'état d'avancement avec un résistographe : c'est une perceuse, avec une mèche de 30 cm, qui mesure la résistance de pénétration au bois, sur laquelle est directement relié un graphique. Ce matériel mesure donc la résistance du bois, comme un cardiogramme. Dans ce cas, le bois est encore suffisamment sain pour son maintien.

Quelques remarques à ce sujet :

- des coupes de gros diamètre peuvent engendrer des pourritures et une infestation de champignon lignivore puisqu'elles ont du mal à cicatriser, surtout pour des arbres âgés ;
- les racines sont apparentes, certainement dues à la fréquentation ; les engins de tonte sans doute endommagent les racines apparentes et ce sont des portes d'accès aux agents pathogènes. De la même façon, des champignons peuvent apparaître et détériorer le système racinaire de l'arbre ;
- enfin, les désherbants que l'on met au pied des arbres, sont aussi absorbés par les racines, ce qui est assez néfaste pour les arbres. Il existe des petites solutions pour ne pas en mettre.

- Parking Jacques-Duclos

C'est la même chose ; on a vu des beaux sujets, un peu plus jeunes, qui assurent la pérennité du parc, très fréquenté également : un parking, des allées piétonnes, un espace de boulo-drome et un accès aux services techniques par l'arrière, ainsi que la mairie annexe.

Vous voyez le cas du marronnier juste à l'entrée du parking. Il est endommagé au niveau de sa charpentiè-re haute, juste au-dessus de l'accès. On y voit aussi un champignon lignivore (le trametes) ; vu sa situation, cet arbre est très dangereux et, de toute façon, le trametes est assez virulent. Il est donc assez difficile de savoir si l'arbre est vraiment atteint ou non. Par précaution et vu sa situation, on préconise l'abattage.

Vous avez ensuite le prunier n° 20 : il est fortement incliné au-dessus de l'allée et les bois de tension, c'est-à-dire ceux qui maintiennent l'arbre, sont endommagés (on le voit sur la photo). Il risque de basculer. Il est, pour nous, dangereux et on préconise son abattage.

Erable n° 48

Cet arbre est dépérissant. On a également préconisé qu'il était dangereux.

Frêne pour sa partie aérienne

Vous voyez très bien sur la photo le champignon qui se développe tout en haut. Ce sont des choses qui peuvent se voir également à cette période.

Peuplier sur la pelouse centrale, penché, avec une partie déperissante.

Cet arbre est aussi endommagé sur le tronc avec des fissures ou fentes longitudinales. Au niveau du bas du tronc, l'écorce se décolle également. Nous conseillons de le garder à condition d'y effectuer des tailles pour l'alléger

- Parc Vansteenkiste

Ce parc est de loin le plus remarquable au niveau arboricole ; nous avons été vraiment ravis de travailler sur ce terrain. On y trouve de vastes pelouses, un plan d'eau, plusieurs accès, un espace jeux. Il est vraiment très fréquenté pour accéder à la piscine, par les pêcheurs... C'est un site assez important.

Nous avons vu quelques champignons lignivores, notamment dans le chêne central ; c'est un champignon pérenne, qui reste toute l'année. Il est ancien et pratiquement même détérioré. On a mesuré la quantité de bois sain restant, qui est encore suffisante pour le maintien de l'arbre.

Sur la photo du haut, il s'agit d'un polypore sur un robinier faux acacia ; c'est un champignon très virulent, qui provoque du bois très cassant, donc assez imprévisible.

L'érable sycomore

Nous y avons également effectué des sondages qui ont permis de voir l'intérieur de l'arbre et de quantifier la quantité de bois qui est encore saine.

Le mélèze

On a considéré qu'il était dangereux avec des cavités et des altérations importantes en bas du tronc.

Le cyprès chauve fait partie des arbres remarquables de ce parc.

Une partie aérienne a effectivement été enlevée. Pour l'instant, il n'y a pas trop de problèmes. Ce sont des arbres à surveiller et à réexaminer dans les années qui arrivent.

Le sophora

Cet arbre est assez endommagé. Nous l'avons examiné à l'aide d'une nacelle parce que le problème se situait en hauteur. Effectivement, il y a risque de rupture de ses charpentières. On conseille de l'abattre.

Le cas des hêtres

Pour le gros hêtre situé au croisé des cheminements (un autre est moins atteint), c'est un champignon qui détériore le système racinaire de dessous l'arbre et qui remonte. Rien ne se voit de l'extérieur de l'arbre qui est apparemment sain, vigoureux. Ce sont des choses qui se voient en faisant des investigations assez profondes. Cela fait une pourriture blanche et le bois, resté à l'intérieur que l'on a gratté, était comme de l'éponge ; cela s'enlevait à la main mais la couche superficielle de l'écorce était dure. Il fallait vraiment gratter et en dessous, tout était mou.

Sur la photo suivante, vous voyez tout le cheminement que nous avons parcouru pour faire le repérage de la totalité des arbres.

Cette projection vous donne un exemple de sondage au résistographe.

La mesure va de 0 à 30 cm ; le zéro étant sur la droite. En allant vers les 30 cm, plus on s'enfonce dans le cœur de l'arbre.

Les sondages ne sont bien sûr pas effectués systématiquement. Nous le faisons quand nous avons des doutes. Ils servent à conforter un premier avis.

D'une manière générale, nous faisons à peu près 3 sondages par arbre un peu en étoile, à différentes hauteurs suivant le problème, s'il se situe au collet, au milieu du tronc ou en haut du tronc.

Les sondages sont effectués vraiment pour une situation précise.

Sur la photo qui vous est projetée, ce sont les services qui ont bien précisé sur l'arbre le A de « à abattre »

Les photos suivantes vous montrent

- le hêtre qui a été abattu par morceau : d'abord un élagage du haut de la couronne, ensuite il ne restait plus que le tronc qui a été coupé au collet ;
- cette vue se passe de commentaire : c'est la pourriture blanche que le champignon provoque.

**M. LE MAIRE**

Merci, Madame AUGUSTE, pour cette présentation tout à fait détaillée.  
Vous avez probablement des questions à poser. N'hésitez pas à le faire.

**Mme CALLEWAERT**

N'y a-t-il pas de traitement préventif pour éviter ces champignons ?

**Mme AUGUSTE**

Les champignons apparaissent aux points de faiblesse : soit l'arbre est déjà taillé avec des grosses coupes, fatalement ils apparaissent parce que c'est humide. On peut tout à fait faire une comparaison avec l'homme. On peut se faire une simple écorchure mais il suffit de mettre la main dans de la saleté et la gangrène peut venir. C'est exactement le même cas, c'est déjà au départ un point de faiblesse et le champignon s'installe là où déjà cela ne va pas bien.

Pour répondre à votre question, il n'y a pas de traitement préalable, c'est une conséquence.

**M. GHESQUIERE**

Merci à Madame AUGUSTE ; effectivement c'est un rapport très constructif, qui nous éclaire beaucoup sur l'état du patrimoine. Dans cet ensemble de termes, je n'ai pas compris le mot « mulch ».

**Mme AUGUSTE**

Le mulch est un paillage en copeaux, soit de bois, soit de noix de coco ou encore de palmier ; c'est un paillage léger que l'on remet au-dessus de la terre.

**M. GHESQUIERE**

J'en profite, mais ce n'est plus Mme AUGUSTE qui est questionnée, mais Monsieur le Maire. Cette étude devrait, à mon sens, pouvoir se poursuivre par une projection sur l'avenir de ces parcs. Mme AUGUSTE a souligné le cas du hêtre pourpre qui est au fond du parc de la mairie mais si cet arbre est ce qu'il est aujourd'hui et placé là où il est, c'est bien parce qu'un jour un paysagiste a décidé qu'à cet endroit précis et compte tenu des écarts avec les autres sujets, ce hêtre aurait ce port aujourd'hui.

Ne peut-on pas se projeter dans l'avenir et faire en sorte que, pour ces parcs, on ait une vue à 20 ans, 30 ans, 50 ans et plus ?

## **M. LE MAIRE**

Naturellement, c'est l'objectif de ce diagnostic. Il s'agit comme pour le plan de patrimoine des bâtiments, de dresser une fiche de santé de notre patrimoine arboricole de manière à le gérer au mieux dans le temps. Nous avons une chance à Roncq de bénéficier de parcs urbains merveilleusement plantés qu'il nous faut préserver et embellir en nous entourant des conseils avisés de l'O.N.F.

Une question pragmatique que je souhaite poser. Quelles sont vos préconisations quant à notre rapport quotidien à l'arbre ?

## **Mme AUGUSTE**

Pour planter un arbre, il lui faut un espace aérien et souterrain. Déjà au départ, en ville ce n'est pas du tout évident. Dans les parcs, des arbres ont pu se développer et atteindre un âge exceptionnel –certains sujets sont vraiment très âgés- avec une ampleur de couronne exceptionnelle parce qu'ils ont de la place dans la terre et au niveau aérien, déjà au départ.

Pour résumer, moins l'homme touche l'arbre, plus loin il va et moins il réagit mal. Il s'adapte ; il peut avoir des arbres voisins très proches, sa couronne va être déformée mais ce n'est pas pour autant qu'il ne sera pas solide ou dangereux.

## **M. LE MAIRE**

.Merci pour ces conseils simples et utiles.

## **M. PETILLON**

Merci, Monsieur le Maire.

Félicitations encore pour ce travail remarquable et je vous remercie aussi de ne pas avoir dit que les cœurs gravés avec deux initiales faisaient périr l'arbre, au contraire...

Un peu plus sérieusement, actuellement le POS est en cours de révision ; il est arrêté depuis le 23 mai en Communauté et il y a un document à l'intérieur du PLU, qui s'appelle l'IPAP, qui repère notamment des arbres avec des houppiers remarquables. Sur Roncq, je pense qu'il y en a quelques-uns, notamment le hêtre pourpre.

Croyez-vous qu'il serait intéressant d'en mettre davantage ?

Croyez-vous, mais vous ne pourrez sans doute pas me répondre, que la politique ultérieure de l'Office National des Forêts, c'est peut-être d'aider les communes qui souhaitent préserver un patrimoine arboricole aussi riche que le nôtre ?

J'attends un peu vos conseils dans ce domaine.

Par ailleurs, je pense que ce travail, qui est extrêmement intéressant, doit être absolument poursuivi, notamment sur un espace qui nous tient à cœur également, comme à vous tous, c'est l'espace Leurent.

Cet espace s'est constitué autour d'un bosquet qui faisait un petit hectare ; pour ceux qui ont pénétré à l'intérieur de l'espace Leurent, c'est un véritable capharnaüm d'arbres pourris, d'arbres couchés, d'arbres malades. Puisqu'il y a une très grande fréquentation par les enfants depuis que cet espace est ouvert, Monsieur le Maire, il faudrait continuer cette mission rapidement sur l'espace Leurent ; là aussi, je pense que c'est un secteur pouvant présenter une certaine dangerosité.

J'en viendrai aussi, et je pense que c'était un peu la question de M. GHESQUIERE : comment soigner, quand soigner mais aussi, vous l'avez abordé, comment planter ?

J'ai souvent été choqué de voir des arbres que l'on plantait un peu n'importe où et sans tenir compte de leur développement ultérieur, ce qui donne toujours dans les années suivantes soit un arbre déformé, soit un arbre qu'on doit abattre.

Je pense que le conseil doit porter aussi sur les arbres à planter.

Très souvent aussi, je suis un peu choqué ; je prends l'exemple de la place Jean-Jaurès où il y a quelques tilleuls qui, je pense, sont mal entretenus : pas de taille de développement, une couronne un peu basse ; il n'y a pas longtemps je m'en étais ouvert à Pascal, une charpentière était complètement éclatée, elle est restée quelque temps pendante ..

Je pense que sur des points remarquables, comme le parking, Duclos, il faut apporter une attention particulière et pratiquer cette chirurgie arboricole que j'avais déjà vue sur le territoire puisque, de mémoire, en 78-79 une société était venue faire un travail à peu près identique sur quelques gros sujets remarquables. Nous avons notamment, dans le parc Duclos, un Ginkgo Biloba qui devait avoir à peu près 350 ans. Malheureusement, il a dû être abattu malgré tout le curetage et tous les soins qui lui avaient été apportés.

Tout cela pour dire l'importance du travail qui a été fait. Il faut le continuer, notamment sur d'autres secteurs visibles.

Aujourd'hui, par rapport à cet inventaire IPAP, croyez-vous que nous ayons intérêt à inscrire davantage d'arbres remarquables ?

Merci.

**Mme AUGUSTE**

Je ne connais pas exactement les critères de ce dossier mais, effectivement, vous y avez tout intérêt mais il faut trouver les financements.

**M. PETILLON**

Mais cela permet d'ouvrir une porte aux financements.

**Mme AUGUSTE**

Oui, vous serez répertoriés.

**M. LE MAIRE**

Est-ce valable pour des particuliers qui auraient des arbres vénérables ?

**Mme AUGUSTE**

Je ne le sais pas.

**M. LE MAIRE**

Je laisse le soin aux particuliers de faire leur recherche personnelle mais c'est aussi très intéressant ; les conseils que vous donnez valent aussi pour les particuliers, naturellement.

Avez-vous d'autres questions ?

Monsieur DIZY.

**M. DIZY**

Bonsoir. Vous avez parlé d'essences variées au niveau des arbres. Quel est le rapport entre les espèces indigènes et les espèces étrangères ?

Quels sont les inconvénients, les avantages de mettre des essences qui seraient étrangères à notre région ?

**Mme AUGUSTE**

Les essences que nous avons vues ici, ne sont pas courantes mais elles ne sont pas non plus « étrangères » à notre région. Elles sont très bien adaptées à notre climat (il n'y a aucun souci) surtout dans un parc urbain ou simili urbain. Il n'est pas évident de planter un sophora dans une pâture agricole, par exemple ; on y mettra un chêne, un frêne, des espèces plus « classiques » ou plus courantes.

Toutes les espèces, qui ont été énumérées, sont bien adaptées à nos climats et au type de parc que représentent les trois parcs que j'ai vus. Il n'y a pas du tout d'inconvénient.

**M. DIZY**

Quel serait l'inconvénient de planter des essences étrangères ?

Je pense que cela ne présente aucun intérêt mais si cela arrivait, cela peut-il apporter des maladies, par exemple ?

**Mme AUGUSTE**

C'est très surveillé.

Avez-vous un exemple en tête ?

**M. DIZY**

Aucun ; c'est une question d'ordre général pour les espèces qui pourraient être plantées à l'avenir.

**Mme AUGUSTE**

L'importation de tout ce qui est exotique est très surveillée au niveau phytosanitaire.

**M. LE MAIRE**

Nous vous remercions pour ces conseils pratiques et reprenons notre ordre du jour.

## « LE RONCQUOIS DANS SA VILLE »

### 1.01 - TABLEAU DES EFFECTIFS MUNICIPAUX - ACTUALISATION

*Par délibération en date du 14 février dernier, notre assemblée délibérante a arrêté le dernier tableau des effectifs des personnels municipaux et ce, en conformité avec l'organigramme des services.*

*Dès l'instant où des mouvements de personnels sont intervenus depuis lors ou doivent intervenir, il apparaît donc indispensable d'adapter ce tableau des effectifs suivant détail ci-après.*

GRADES	Nombre d'emplois prévus à l'organigramme	En vigueur Depuis 02/2003	Nouvelles propositions
<b>Filière administrative</b>			
<i>Emploi fonctionnel de directeur général des services</i>	1	1	1
<b>CATEGORIE A</b>			
<b>Cadre d'emplois des attachés</b> Temps complet	3	3	3
<b>CATEGORIE B</b>			
<b>Cadre d'emplois des rédacteurs</b> Temps complet	8	7	7
<b>CATEGORIE C</b>			
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</b> Temps complet	39	17 :	<u>15</u> : 14
Temps non complet de plus de 28 h/s			1
<b>Cadre d'emplois des agents administratifs</b> Temps complet	-	27 25 :	<u>28</u> : <u>26</u>
Temps non complet de moins de 28 h/s		(+1 détaché)	(+ 1 détaché)
Temps non complet de plus de 28 h/s		- 1	- 1

Filière technique	Prévus	En vigueur Depuis 02/2003	Nouvelles propositions
<b>CATEGORIE A</b>			
<b>Cadre d'emplois des ingénieurs</b> Temps complet	1	1	1
<b>CATEGORIE B</b>			
<b>Cadre d'emplois des techniciens</b> Temps complet	6	3	3
<b>Cadre d'emplois des contrôleurs de travaux</b> Temps complet	4	4	4
<b>CATEGORIE C</b>			

<i>Cadre d'emplois des agents de maîtrise</i> Temps complet	6	12 (+1 détaché)	<u>14</u> (+ 1 détaché)
<b><i>Cadre d'emplois des agents techniques</i></b> Temps complet	65	26	<u>24</u>
<b><i>Cadre d'emplois des conducteurs de véhicules</i></b> Temps complet	1	1	1
<b><i>Cadre d'emplois des agents de salubrité</i></b> Temps complet	8	1	1
<i>Cadre d'emplois des agents d'entretien</i> Temps complet	43		76 :
Temps non complet de moins de 28 h/s		<u>76 :</u> 44	44
Temps non complet de plus de 28 h/s		(+1 détaché)	(+ 1 détaché)
		16	16
		15	15
<b>Filière culturelle</b>	Prévus	En vigueur Depuis 02/2003	Nouvelles propositio ns
<i>Emploi spécifique de Professeur Ecole de Musique</i> Temps complet	-	1	1
<b>CATEGORIE A</b>			
<i>Cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique</i> Temps complet	1	1	1
<b><i>Cadre d'emplois des bibliothécaires</i></b> Temps complet	1	1	1
<b>CATEGORIE B</b>			
<i>Cadre d'emplois des assistants spécialisés d'enseignement artistique</i> Temps complet	6	6 : 2	6 : 2
Temps non complet		4	4
<i>Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique</i> Temps complet	1	1	1
Temps complet	1	0	0
<i>Cadre d'emplois des assistants qualifiés de conservation</i> Temps complet	1	1	1
<i>Cadre d'emplois des assistants de conservation</i>			

Temps complet			
<b>CATEGORIE C</b>			
<b>Cadre d'emplois des agents qualifiés du patrimoine</b> Temps non complet de plus de 28h/s	-	1	1
<b>Cadre d'emplois des agents du patrimoine</b> Temps complet	1	1	1

<b>Filière médico-sociale</b>	Prévus	En vigueur Depuis 02/2003	Nouvelles propositio ns
<b>CATEGORIE C</b>			
<b>Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles</b> Temps complet	9	7	7

<b>Filière sportive</b>	Prévus	En vigueur Depuis 02/2003	Nouvelles propositio ns
<b>CATEGORIE B</b>			
<b>Cadre d'emplois des éducateurs APS</b> Temps complet	8	8	8
<b>CATEGORIE C</b>			
<b>Cadre d'emplois des opérateurs APS</b> Temps complet	-	-	-

<b>Filière animation</b>	Prévus	En vigueur Depuis 02/2003	Nouvelles propositio ns
<b>CATEGORIE B</b>			
<b>Cadre d'emplois animateurs</b> Temps complet	1	1	1
<b>CATEGORIE C</b>			

<b>Cadre d'emplois des adjoints d'animation</b> Temps complet	2	1	1
<b>Cadre d'emplois des agents d'animation</b> Temps complet	-	1	1

*Le présent projet a été examiné par la commission « Le Roncquois dans sa Ville ».*

*Le Comité Technique Paritaire (C.T.P.) du 04 juillet 2003 s'est prononcé favorablement sur ce dispositif.*

**M. GHESQUIERE**

Monsieur le Maire, avant d'entamer le point n° 1 de l'ordre du jour, n'aurait-on pas pu approuver les comptes rendus des 28 mars et 20 mai ?

Je sais que nous avons eu des petits CD audio pour la séance du 20 mai, mais toujours pas celui du 28 mars.

**M. LE MAIRE**

En effet, tout simplement parce que je n'ai pas eu le temps de le lire.

**M. GHESQUIERE**

C'est d'autant plus dommageable que la délibération 2.04 fait référence à une délibération du 28 mars dont nous n'avons toujours pas le compte rendu. J'aurais bien voulu savoir ce que les uns et les autres en avaient dit. On est quand même en irrégularité par rapport au règlement que nous avons tous voté. C'est la première fois, me semble-t-il, qu'en 20 ou 30 ans on n'ait pas les comptes rendus à l'heure.

**M. LE MAIRE**

Parce que nous sommes vraiment très bavards.

**M. GHESQUIERE**

Sans doute, mais trois mois, c'est très long.

**M. LE MAIRE**

Justement vous me tendez la perche, si je puis me permettre, pour vous présenter notre nouvelle sténotypiste dont la rapidité d'exécution nous permettra de répondre à vos légitimes aspirations. Mais en bout de chaîne, il y a le Maire et, franchement, je n'ai pas eu le temps de relire ces débats de telle manière qu'ils puissent vous être présentés correctement.

Vous aurez les débats en audio, ce qui vous permettra de les écouter dans votre voiture.

#### **M. GHESQUIERE**

Donc pas d'approbation de compte rendu ? Si quelque chose ne colle pas, on ne le sait donc pas.

#### **M. LE MAIRE**

Attendez, on ne fait pas la politique en fonction de comptes rendus.

Simplement vous aurez les comptes rendus à notre prochaine séance, comme c'est déjà arrivé plusieurs fois depuis un petit bout de temps. Mais rassurez-vous, grâce à notre nouvelle organisation, nous serons plus ponctuels.

Je reviens au tableau des effectifs.

Y a-t-il des remarques particulières que vous souhaiteriez faire en plus du CTP de la semaine dernière ?

S'il n'y en a pas, je porte la délibération aux voix ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

<p><i>1.02 - ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - REMUNERATION DES PROFESSEURS NON TITULAIRES ET EN ACTIVITE ACCESSOIRE - REVISION DES MODALITES DE LIQUIDATION</i></p>
--

*La ville de Roncq a la chance de compter parmi ses nombreuses activités culturelles, une **Ecole Municipale de Musique** très dynamique, qui constitue un véritable vivier pour nos deux harmonies, ces dernières étant parmi les meilleures ambassadrices de notre commune.*

*Avec un effectif de près de **250 élèves** (jeunes ou adultes) répartis en **15 sections instrumentales** (bois, cuivres, percussions, cordes) et/ou de **solfège** et **5 ensembles** musicaux réunissant à peu près 160 élèves, notre école municipale de musique ne serait rien sans le dévouement et la compétence unanimement reconnus, d'une vingtaine de professeurs permanents ou non, à temps complet ou non.*

*Selon les dispositions statutaires qui leur sont applicables mais pas toujours très bien adaptées, ces personnels enseignants se répartissent en trois catégories :*

- **PERSONNELS TITULAIRES** (à temps complet ou non) ;

- **PERSONNELS NON TITULAIRES** (à temps non complet) ;
- **PERSONNELS EN ACTIVITE ACCESSOIRE** (temps non complet).

*Cette mosaïque de statuts résulte de la spécificité de cette activité, largement tributaire :*

- *des **EFFECTIFS** d'élèves ;*
- *des **SPECIALITES INSTRUMENTALES** ;*
- *des **BESOINS** de nos harmonies ;*
- *des **COMPETENCES PROFESSORALES** requises ...*

*C'est la raison pour laquelle les textes régissant ces personnels prévoient, à côté des cadres d'emploi des personnels permanents, la possibilité de faire appel à des personnels non titulaires ou en activité accessoire et ce, en application respectivement du décret n° 88-145 du 15 février 1988 et du décret-loi du 29 octobre 1936 et du décret n° 58-430 du 11 avril 1958.*

*Ces dispositifs permettent ainsi de faire face aux besoins municipaux d'adaptabilité et de modularité, compléments indispensables au bon fonctionnement de ce type de structure réclamant par nature cette souplesse de gestion.*

*C'est dans ce cadre statutaire qu'évoluent la majorité des communes (sauf celles qui ont fait le choix associatif ...) et notamment celles de la **Vallée de la Lys**. La plupart des collaborateurs des écoles de musique de nos communes résultent d'un « panachage » de personnels, l'objectif recherché étant la qualité, tout en maîtrisant les effectifs et les coûts.*

*Si les modes de gestion de nos personnels enseignants sont plus ou moins comparables d'une commune à l'autre, en revanche leur construction relève d'un cheminement plus ou moins long, souvent chaotique, par le fait de la publication tardive des statuts de ces personnels et des vieux usages en vigueur.*

*La décision fondatrice de la gestion ronquoise de ces personnels remonte à plus de VINGT ans (délibération du 10 juin 1982). Depuis lors, cette construction municipale a été émaillée de délibérations rectificatives (1991, 1997, 2002 ...) par suite notamment, de la publication des statuts particuliers de ces personnels (décrets n° 91-859 et 91-861 du 2 septembre 1991...) ou de l'obligation faite aux collectivités territoriales de budgétiser les compléments de rémunération versées par l'intermédiaire des organismes sociaux (article 111 de la loi du 26 janvier 1984, lois de 1999 et 2001).*

*Il en résulte une situation municipale anachronique, peu lisible et non cohérente dès l'instant où les personnels, à qualification et à ancienneté comparables, sont rémunérés sur des bases devenues obsolètes. Devant cette situation anormale, il nous appartient d'y mettre un terme en entreprenant le toilettage de notre dispositif municipal et ce, dans le strict respect du droit et des usages dans ce domaine artistique.*

*En conséquence nous vous proposons d'unifier les conditions de rémunérations des personnels enseignants de notre école municipale de musique, engagés en qualité de :*

- **NON TITULAIRE**
- **ACTIVITE ACCESSOIRE**

*en adossant leurs conditions d'emploi et de rémunération sur les personnels permanents (titulaires ou stagiaires), proportionnellement aux heures travaillées, dans les conditions communes ci-après :*

## **I - L'EMPLOI**

- **ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (A.E.A)**

*OU*

- **ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (A.S.E.A) SPECIALISE**

*OU*

- **PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (P.E.A)**



**EN FONCTION DES DIPLÔMES REQUIS POUR ACCEDER AU CONCOURS CORRESPONDANT (POUR LES NON TITULAIRES).**



**EN FONCTION DE L'EMPLOI DETENU DANS L'EMPLOI PRINCIPAL (POUR LES ACTIVITES ACCESSOIRES).**

## **II - LA REMUNERATION**

### **A - A.E.A. ET A.S.E.A.**

- **PERSONNELS COMPTANT MOINS DE QUATRE ANS D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE\***



**= 1<sup>er</sup> ECHELON DE LA GRILLE INDICIAIRE DE L'EMPLOI CORRESPONDANT**

- **PERSONNELS COMPTANT PLUS DE QUATRE ANS D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE\***



**= 4<sup>ème</sup> ECHELON DE LA GRILLE INDICIAIRE DE L'EMPLOI CORRESPONDANT**

*\* ancienneté appréciée exclusivement à chaque rentrée scolaire.*

*ancienneté appréciée quel que soit l'employeur*

### **B - P.E.A. -**



**= 1<sup>er</sup> ECHELON DE LA GRILLE INDICIAIRE DE L'EMPLOI CORRESPONDANT**

*Dès l'instant où ce dispositif reçoit votre accord, celui-ci sera mis en application au 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE prochain. A cette date, nos délibérations*

*antérieures traitant de la rémunération des professeurs de musique sont abrogées, à l'exception des dispositions de notre délibération du 14 mai 2002 portant budgétisation de la prime de fin d'année aux personnels non titulaires.*

*En conséquence Monsieur le Maire sera appelé à prendre les arrêtés portant mise en adéquation des conditions de recrutement des personnels concernés.*

-----

*Le présent projet a été examiné par la commission « Le Roncquois dans sa Ville ».*

*Le Comité Technique Paritaire (C.T.P.), dans sa séance du 4 juillet 2003, s'est prononcé favorablement sur l'ensemble de ces dispositions.*

#### **M. LE MAIRE**

Deuxième grande question à l'ordre du jour, celle de la progression d'un certain nombre de nos personnels en termes de rémunérations, de clarification, de simplification et aussi d'équité de traitement pour ce qui concerne les non-titulaires de notre école de musique, avec un règlement qui date de sa création, c'est-à-dire d'une vingtaine d'années, et qui nécessitait une réflexion et un dépoussiérage.

Je vais passer la parole à Mme TRIVERI qui va vous présenter ce rapport, en sachant quand même que le CTP a émis un avis favorable à la fois des groupes politiques mais aussi des représentants du personnel.

Madame TRIVERI, vous avez la parole.

#### **Mme TRIVERI**

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais revenir un peu sur l'historique de l'école de musique, à savoir que depuis 1982 les personnels professeurs non-titulaires et en activité accessoire sont rémunérés sur la même base, sans augmentation de salaire autre que les augmentations légales, c'est-à-dire que les personnels, qui exercent depuis 20 ans, perçoivent le même salaire depuis leur nomination. De plus, ils ne sont rémunérés que 40 semaines sur 52.

Pourquoi en est-il ainsi ?

Il faut savoir qu'en 1982, la filière culturelle n'existait pas et que chaque commune s'organisait selon son bon vouloir. On prenait donc des références un peu en fonction de l'historique, du passé culturel de la ville.

A l'époque, il avait été décidé de payer 40 semaines, soit 36 semaines de cours et 4 semaines de congés. Ce mode de rémunération n'étant plus adapté à la filière culturelle, ayant été mis en cause par la Préfecture, il a été décidé en 1997 de modifier les bases de rémunération en faisant référence à la grille indiciaire de la filière culturelle, c'est-à-dire 2<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> échelons d'Assistant et d'Assistant spécialisé, selon l'expérience acquise, mais en conservant les mêmes montants de rémunération.

Ainsi la forme de rémunération changeait mais les salaires ne changeaient pas et étaient toujours payés sur 40 semaines.

A de nombreuses reprises, le Directeur de l'école de musique avait alerté ses élus de tutelle sur l'inéquité de ce fonctionnement. Malheureusement, rien n'avait pu être fait jusqu'à aujourd'hui.

A titre d'exemple, il y a 20 ans un professeur titulaire et un professeur non-titulaire ou en activité accessoire, percevaient à peu de choses près la même rémunération. Avec le temps et le fait qu'un titulaire bénéficie d'une progression de salaire mais pas les non-titulaires, ni ceux en activité accessoire d'ailleurs, nous sommes aujourd'hui arrivés à des écarts de rémunération qui sont totalement excessifs.

Si l'on prend le cas de deux professeurs ayant les mêmes diplômes et obtenu le même concours, avec 20 ans d'ancienneté chacun, la comparaison étant faite sur un temps plein, le professeur titulaire touche 1948 €/mois ; le professeur en activité accessoire perçoit 1463 €/mois soit une différence de 485 €.

Il semblait donc nécessaire de toiletter ce système qui a fait son temps et logiquement de rémunérer les professeurs non-titulaires et en activité accessoire sur 52 semaines tout comme l'ensemble des personnels territoriaux, d'autant plus qu'il faut spécifier que les professeurs en activité accessoire ont perdu leur 13<sup>ème</sup> mois depuis l'an dernier à cause de l'intégration du COS. Aujourd'hui, ils gagnent donc beaucoup moins que depuis 20 ans en fait.

Toutefois, après plusieurs simulations, cette simple adaptation du nombre de semaines rémunérées, donc 52 plutôt que 40, entraînait une augmentation très importante du coût de la masse salariale, soit 29,9 %.

Nous avons jugé que cette augmentation était trop excessive et pèserait trop lourdement sur les charges de personnel. C'est pourquoi une autre approche de résolution a été envisagée qui a consisté à reprendre la grille des personnels de l'école de musique et à se rattacher à l'échelon immédiatement supérieur à la rémunération actuelle.

La proposition, que nous faisons aujourd'hui, est donc de rémunérer les professeurs non-titulaires et en activité accessoire de la manière suivante :

- les professeurs AEA (assistant d'enseignement artistique) et ASEA (assistant spécialisé d'enseignement artistique) qui ont moins de 4 ans d'expérience, seront rémunérés sur le 1<sup>er</sup> échelon de la grille indiciaire de leur grade sur 52 semaines alors qu'aujourd'hui ils sont rémunérés au 2<sup>ème</sup> échelon de la grille indiciaire mais sur 40 semaines.
- les personnels ayant plus de 4 années d'expérience seront rémunérés au 4<sup>ème</sup> échelon de la grille indiciaire de leur grade.
- les professeurs d'enseignement artistique seront rémunérés au 1<sup>er</sup> échelon de la grille indiciaire de leur grade.

Dans cette hypothèse, l'augmentation sera donc limitée à environ 15.000 € au lieu de 21.000 € pour la projection précédente.

Avez-vous des questions ?

#### **M. LE MAIRE**

Merci, Madame TRIVERI.

Avez-vous besoin d'éclaircissement ?

Monsieur GHESQUIERE.

#### **M. GHESQUIERE**

Madame TRIVERI, on a bien entendu vos explications très claires mais ne craignez-vous pas, au travers de cette délibération, qui est justifiée pour les personnels de l'école de musique, cette école qui est unanimement reconnue dans toute l'agglomération et je pense qu'elle est enviée ; on le doit aussi au Directeur. Ne craignez-vous pas néanmoins qu'un nouveau fossé se creuse entre certaines catégories de personnel municipal, entre ceux qui travaillent 35 h/52 semaines par an et d'autres qui travaillent 20 h/40 semaines (36 + 4) et payés 52 semaines ?

Cela me pose question quand même et je pense que ces personnels qualifiés pourraient être utilisés. Je connais un certain nombre de communes, peut-être pas dans les environs mais il en existe un certain nombre sur la France, où des activités sont occupées par ces personnels qui, par ailleurs au cours de leurs congés, font ce qu'ils veulent et actuellement, sans doute donnent AUSSI des cours à droite ou à gauche, pour améliorer l'ordinaire.

C'est normal qu'ils soient payés plus étant donné ce qu'il y a eu au niveau de la législation concernant le COS : ils ont perçu moins et il faut trouver un moyen pour les rémunérer plus.

Si l'on prend l'augmentation de ces personnels, et uniquement de ces personnels, on arrive à une augmentation fantastique, celle que vous avez signifiée, Madame TRIVERI, de l'ordre de 25-26 %.

Si l'on prend l'augmentation sur le budget global de fonctionnement de l'école de musique, c'est ramené à 5,5-6 % à peu près mais je crois que la vérité veut que l'on compare la rémunération de ces personnels, et uniquement de ces personnels entre eux, pour justifier de l'augmentation et celle-ci me semble énorme.

Bien sûr, le dossier n'est pas simple puisque les statuts de toutes les écoles de musique des environs sont tous quasiment différents. Je ne pense pas que l'harmonisation soit pour demain. En commission, nous avons demandé à ce que les Députés soient saisis de la question pour la porter au niveau du gouvernement et que celui-ci légifère de façon à ce que ces personnels soient sur le même pied d'égalité, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. On sait, par exemple, que le personnel municipal dépend du Ministère de l'Intérieur. Donc, en théorie, l'école de musique dépend toujours du Ministère de l'Intérieur bien que ce soit culturel, d'où toute l'ambiguïté du problème.

A mon sens, on a un personnel à deux vitesses en mairie et je ne voudrais pas que le fossé se creuse entre ces différentes catégories de personnel.

## **M. LE MAIRE**

Je pense, Monsieur le Maire Honoraire, que la problématique ne peut être posée de cette manière car c'est, en quelque sorte, fausser la vision que l'on pourrait avoir de la Fonction publique territoriale.

Si depuis les années 80 les textes ont évolué en ce qui concerne la filière culturelle, c'est parce qu'il y avait carence et qu'on ne pouvait pas assimiler les personnels de la filière culturelle avec les personnels techniques voire les personnels administratifs. Vous l'avez dit dans votre discours tout à l'heure, il s'agit vraiment d'une spécificité à l'intérieur de notre Fonction publique territoriale.

Que la tutelle soit celle du Ministère de l'Intérieur, j'ai envie de dire : peu importe. Vous avez vu il y a très peu de temps, on a mis sous la tutelle de l'Intérieur, la Gendarmerie nationale qui dépendait auparavant de la Défense; on a trouvé les moyens, en interne du Ministère, pour que cette tutelle puisse être efficace et je pense, à lire la presse, qu'elle l'est aujourd'hui.

A partir du moment où l'on reconnaît cette spécificité comme telle, à l'intérieur de la Fonction publique territoriale, on doit reconnaître comme telle la spécificité de la rémunération et de l'évolution de carrière de ces personnels, qui ne peut pas être la même que celle des autres. Evidemment si philosophiquement on pose le problème en disant que cela risque de diviser, il est évident qu'on trouvera des points de crispation et on peut en trouver partout ailleurs. Voyez aujourd'hui, dans le problème de la réforme et de la décentralisation, le mal que l'on a pour tenter d'ouvrir un peu les intelligences vers une clarification du canevas inextricable que l'on a en France.

Contrairement à ce que vous déclarez, ce n'est pas simplement l'intégration du COS dans notre budget qui a déterminé en quelque sorte ce rattrapage. Je pense qu'il est tout à fait équitable de procéder au rattrapage de ce décalage dont été victimes les personnels non-titulaires dans notre grille d'effectif. C'était vraiment leur rendre grâce pour ces vingt années de présence.

Enfin et je partage votre sentiment, l'harmonisation va être extrêmement difficile. On le voit bien, ne serait-ce qu'en termes de tarification. Notre souhait mutuel, c'est d'arriver à pouvoir homogénéiser toutes les tarifications, au moins dans l'espace du Syndicat Lys Nord Métropole mais on voit aujourd'hui un certain nombre de coups partir ; je pense, par exemple, à Comines qui, pour son école de musique, applique un tarif pour les Cominois et un tarif pour les non Cominois d'une manière très stricte au prix coûtant. Il y a donc déjà un certain nombre de philosophies qui s'expriment, qui n'existent pas dans la ville d'Halluin qui va vers la gratuité de sa tarification, sauf pour les adultes.

Il est vrai qu'on est face, finalement, à des choix politiques qui sont légitimes, puisque notre assemblée est souveraine dans la commune. Je pense que tendre vers l'harmonisation permet d'avoir une clarification mais il faut aussi respecter le fait que chaque commune puisse avoir une approche particulière de sa politique de tarification et de rémunération de ses personnels.

Vous parlez du gouvernement. Pour ma part, j'ai porté cette problématique plusieurs fois auprès de Jean-Paul DELEVOYE ; j'ai même été reçu l'année dernière par des membres de son cabinet qui m'ont semblé peu réceptifs à cette particularité des écoles de musique. Un certain nombre de discours m'ont été tenus et je leur ai même proposé de venir sur le terrain pour qu'ils se rendent compte de ce qu'est une école de musique. On a beau me dire qu'il faut mutualiser un certain de moyens par l'intercommunalité. Tout cela a ses limites. Toutes les solutions ne se trouvent pas dans l'intercommunalité comme toutes les solutions ne se trouvent pas dans l'harmonisation.

Qui plus est, vous l'avez rappelé, notre école de musique est un outil essentiel pour le développement culturel de notre commune. Les titulaires, nous les avons... il faut aussi se permettre d'avoir une frange de non-titulaires tout simplement parce que, par la suite, nous ne pourrions plus gérer nos personnels comme auparavant. Il suffit de regarder la masse salariale, et vous avez raison de dire que cela correspond à une augmentation non négligeable puisqu'il s'agit de 15.000 €. Même si ce rattrapage est tout à fait équitable, il faudra quand même nous interroger sur toutes nos évolutions à l'interne et surtout nous interroger sur : nos évolutions répondent-elles, oui ou non, aux besoins exprimés par nos populations ?

C'est aussi un impératif majeur et nous avons à surveiller de très près le nombre d'inscriptions, les demandes que peuvent faire nos concitoyens en fonction des pupitres. Et vous le savez, tout cela est source de nombreuses évolutions.

Voilà une réponse un peu à la Prévert à toutes vos interrogations, en reconnaissant quand même -je le pense- l'originalité, la spécificité du métier musical à l'intérieur de la Fonction publique territoriale et, surtout, la reconnaissance -même s'ils dépendent du Ministère de l'Intérieur- de leur statut de professeur et d'enseignant qui, à ce titre, imprime un certain nombre de respirations dans l'année ; on parlait notamment des vacances, des fameux deux mois de vacances. Il faudrait, dans ce cas, ouvrir un débat général et franco-français sur le rapport aux vacances pour les professeurs mais je pense que c'est un sujet qui nous dépasse.

Monsieur COSYN.

## **M. COSYN**

Je voudrais rajouter un mot pour dire tout simplement que j'ai participé, avec Régis VANHOVERMEIR, à la plupart des recrutements qui ont eu lieu au départ de l'école de musique. Il est vrai qu'à chaque fois et j'en ai encore le souvenir, ce n'était pas facile : pour les trois titulaires de l'époque, cela ne posait aucun problème. Pour en titulariser d'autres, c'était beaucoup plus compliqué et, surtout, pour tous ces « vacataires » (on les appelait ainsi à l'époque) qui faisaient les uns 2 h, d'autres 4 h, d'autres encore 8 h, parfois même certains vacataires étaient quasiment à temps complet.

Nous avons bricolé, dans le cadre qui était celui de l'époque, des contrats pour leur permettre d'exister et d'exercer. C'est vrai qu'il y avait cette histoire de congés d'été ; il fallait bricoler toujours avec ces congés de façon à pouvoir les récupérer.

J'estime que ce n'est que justice aujourd'hui de pouvoir mettre cette disposition en place. Non seulement, je la vote mais je l'approuve vraiment du fond du cœur parce qu'elle est essentielle pour ces professeurs ; ils auront enfin une reconnaissance et surtout un moyen d'exister. Il faut savoir que ces personnels sont considérés pratiquement comme étant en contrat à durée déterminée, des gens qui ne peuvent disposer d'aucun moyen, ne fût-ce que pour souscrire un emprunt, par exemple.

Je dis : bravo pour cette délibération. Je suis absolument satisfait qu'on puisse la présenter et la voter ce soir.

## **M. LE MAIRE**

Merci, Monsieur COSYN.

Je porte cette délibération aux voix. Qui est pour ?

POUR : MAJORITE

ABSTENTIONS : groupe « BIEN DANS MA VILLE, BIEN DANS MA VIE »

Je vous remercie pour cette progression que nous pourrions offrir à nos personnels.

### **1.03 - ACCUEIL DE STAGIAIRES - MODALITES D'INDEMNISATION**

*Le développement de la formation en alternance nous amène à accueillir et dans certains cas, à faire appel, à des étudiants en cours de formation de **niveaux III** (Bac + 2 - DEUG, BTS ...), **II** (Licence, Maîtrise ...) ou **I** (Doctorat, DESS, Ingénieur ...).*

*Même si le plus souvent les stages en entreprise sont **obligatoires** et font l'objet d'une convention de stage, il arrive aussi que les stages soient **facultatifs** dès lors que celui-ci n'est pas indispensable pour l'obtention d'un diplôme ou qu'il ne donne pas lieu à l'établissement d'une convention de stage.*

*Si les stages ne peuvent être assimilés à un contrat de travail donnant lieu à rémunération, en revanche l'entreprise ou la collectivité d'accueil a la possibilité de verser une **gratification** aux étudiants, en contrepartie des services rendus (études ...). Le code de la sécurité sociale prévoit dans cette hypothèse, une exonération de cotisations sociales (salariales et patronales) dès l'instant où la gratification mensuelle ne dépasse pas **30%** (stage obligatoire) ou **25%** (stage facultatif) du **SMIC (1090 €)**. Au-delà de ces règles propres à la sécurité sociale, il y a lieu d'ajouter que les sommes versées ne donnent pas lieu à cotisations d'assurance chômage et de retraite complémentaire. De même elles ne font pas l'objet d'une imposition sur le revenu ...*

*En conséquence nous vous proposons de mettre un terme à notre dispositif en vigueur, peu conforme au droit, fixé par délibérations en date des 29 mars et 5 juillet 1991, au*

*moyen duquel nous avons la possibilité d'octroyer à des étudiants une indemnité de frais de déplacement dans la limite de 304,90 € (2 000 Frs).*

*En contrepartie nous vous demandons d'émettre un avis favorable à la mise en œuvre des dispositions reprises ci-dessus, en précisant toutefois que leur application ne saurait avoir un caractère systématique mais qu'au contraire il s'agit de maxima. Il appartiendrait ainsi à Monsieur le Maire d'apprécier au cas par cas, la motivation du stagiaire, le thème du stage et le niveau de formation ... pour déterminer s'il y a lieu ou non de verser une gratification et dans l'affirmative, la quotité dans les limites ci-dessus fixées.*

*Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits relatifs aux frais de personnel - compte 012.*

*Le Comité Technique Paritaire (C.T.P.) a été amené à connaître de cette question lors de sa séance du 4 juillet 2003. Outre son avis favorable sur le présent projet, il a souhaité le compléter d'un dispositif portant possibilité d'accès de ces stagiaires aux restaurants municipaux moyennant application d'un tarif adapté.*

*En conséquence nous vous proposons de compléter notre délibération en précisant que ces stagiaires accueillis au sein de nos services bénéficieront de la possibilité d'un accès dans nos restaurants municipaux moyennant paiement du tarif « repas scolaire non-Roncquois » (« tarif en vigueur à ce jour » 2,86 €/ 18, 76 Frs)*

-----

*Le présent projet a été examiné par la commission « Le Roncquois dans sa Ville ».*

## **M. LE MAIRE**

Une autre progression aussi, que M. TAILLEZ va nous présenter, il s'agit de l'indemnisation des stagiaires que nous pourrions être amenés à recevoir dans notre collectivité en sachant, Monsieur TAILLEZ, que nous avons modifié la délibération qui est sur vos tables, tout simplement parce que le CTP l'a amendée ; nous avons été plus loin en CTP, avec l'accord des représentants des groupes politiques, et nous avons souhaité ajouter à cette délibération le fait que ces stagiaires spécifiques puissent être accueillis dans nos restaurants municipaux, moyennant un tarif adapté.

Et le tarif qui me semble être le plus adapté, est celui du repas scolaire des non-Roncquois qui est de 2,86 €.

Monsieur TAILLEZ.

## **M. TAILLEZ**

Merci, Monsieur le Maire.

L'idée est effectivement de sortir d'un système qui consistait à attribuer une indemnité de frais de déplacement de l'ordre de 2.000 F à l'époque ou 304,90 € exactement, aux stagiaires que nous accueillons dans nos services et de la remplacer par les dispositions que le Code de la Sécurité sociale autorise, à savoir une gratification de 30 % du SMIC dans le cadre d'un stage obligatoire ou de 25 % du SMIC dans le cadre d'un stage facultatif, cette somme constituant un plafond et non pas un dû systématique puisqu'il sera laissé à M. le Maire la possibilité d'apprécier le fruit du travail rendu par le stagiaire.

A cette disposition de gratification, vient de s'ajouter, comme l'a dit M. le Maire, la possibilité de se restaurer à un tarif privilégié au restaurant municipal.

Avez-vous des questions particulières ?

## **M. LE MAIRE**

S'il n'y en a pas, je vous remercie.

Nous portons aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, merci.

Monsieur TAILLEZ vous avez la parole pour la délibération suivante.

### **1.04 - VOLS DE RÉGIES - DECHARGE DE RESPONSABILITE - REMISE GRACIEUSE**

*M. le Maire expose aux membres de l'assemblée que le contenu de cinq régies municipales a été dérobé à l'Annexe Mairie le 25 octobre 2002.*

*Des malfaiteurs entrés dans le bâtiment par un moyen ignoré, ont emporté :*

- *une somme de 260.75 € provenant de la régie d'avances "recherche de sites", une somme de 296.23 € provenant de la régie d'avances "CLSH" et une somme de 458.00 € provenant de la régie d'avances "frais médicaux" dont Mademoiselle Estelle CELEREAU est la titulaire ;*
- *une somme de 669.85 € provenant de la régie de recettes "Récré Anime" et une somme de 258.38 € provenant de la régie de recettes "CLSH/CLAH" dont Mademoiselle Virginie VERBRUGGHE est la titulaire.*

*M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à donner un avis favorable, pour la totalité des sommes dérobées, à la demande en décharge de responsabilité et la remise gracieuse adressée à Monsieur le Ministre du Budget par les régisseurs titulaires précités.*

## **M. TAILLEZ**

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne un vol de régies que nous avons eu à subir le 25 octobre 2002 et nous vous demandons de pouvoir décharger la responsabilité des régisseurs impliqués dans ce vol.

Il s'agit, en l'occurrence, d'une première régie d'avances pour la « recherche de sites » pour un montant de 260,75 €, une régie d'avances « CLSH » pour un montant de 296,23 € et une somme de 458 € pour la régie d'avances « Frais médicaux » ; le régisseur étant Mlle CELEREAU.

Pour la régie de recettes « Récré Anime » une somme de 669,85 € et la régie de recettes « CLSH/CLAH » de 258,38 € ; Mlle VERBRUGGHE étant le titulaire de ces deux régies.

Vous êtes invités à émettre un avis favorable pour la demande en décharge de responsabilité et la remise gracieuse que nous allons adresser à M. le Ministre du Budget.

## **M. LE MAIRE**

Pour compléter vos propos, Monsieur l'Adjoint, et pour éviter que de tels faits se reproduisent parce que ces problèmes sont un peu redondants depuis quelque temps, nous allons nous engager dans les six mois qui viennent, et cela fera l'objet d'une prochaine délibération ce soir en ce qui concerne la mairie annexe, de sécuriser cette régie. Vous me passerez les détails. En effet, s'il s'agit de sécuriser, cela ne doit pas être publiquement dit. En tous les cas, nous espérons être un peu plus efficaces et efficients pour la protection des produits et des recettes de nos régies.

Sans observation particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

### **1.05 - ACTION D'INSERTION - PARTENARIAT AVEC CANAL - REGULARISATION 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2003**

*Depuis l'année 2000, un partenariat a été conclu par les villes d'**Halluin**, de **Neuville en Ferrain** et **Roncq** avec l'association **CANAL** dont le siège social est à Tourcoing, dans le cadre d'un **CHANTIER INTERCOMMUNAL D'INSERTION**. Pour ce qui concerne notre commune de **Roncq**, ce partenariat se dédouble à égale participation avec notre Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S).*

*A vocation exclusivement **SOCIALE**, ce conventionnement prévoyait l'accueil des publics les plus en difficulté (Rmistes), au travers de contrats CES ou CEC, respectivement au nombre de **QUATRE** et **UN** par commune.*

Les missions confiées à ces personnes étaient tout d'abord exclusivement axées sur l'entretien des berges de la Becque de Neuville, puis étendues temporairement aux voies SNCF. Depuis ces derniers mois, les missions confiées ont principalement trait à l'entretien des espaces publics (espaces verts ...). En contrepartie de ces actions d'insertion, chaque commune s'engageait à verser annuellement un forfait de l'ordre de 23 000 €.

Au travers d'avenants, le conventionnement initial a été reconduit jusqu'au 31 décembre dernier.

Depuis lors, la commune de Neuville en Ferrain ayant décidé de quitter le dispositif, nous avons donc entrepris des discussions avec l'association CANAL, en vue d'aboutir à un compromis portant régularisation de la période comprise entre le **1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin** (1<sup>er</sup> semestre 2003) et ce, dans l'esprit des accords antérieurement passés, bien que l'enjeu intercommunal ne soit plus adapté.

Dès l'instant où le budget prévisionnel de cette branche d'activité de l'association CANAL est basé sur des participations communales (« Halluin » et Roncq) de :

- FORFAIT ANNUEL de 18 000 € (contre 23 000 € antérieurement) = **9 000 €**  
2 (6/12<sup>e</sup>)
- PARTICIPATION FORFAITAIRE de :
  - 222 €/mois par CES (soit 6 CES **Roncquois** x 6 mois x 222 €) = **8 000 €**
  - 535 €/mois par CEC (soit 1 CEC **Roncquois** x 6 mois x 535 €) = **3 200 €**

la participation de la ville de RONCQ au titre du  
**1<sup>er</sup> semestre 2003** peut être arrêtée à **20 200 €**

En contrepartie de cette participation financière, il y a lieu d'indiquer que la Ville de Roncq, outre le fait d'offrir une expérience professionnelle à des roncquoises et roncquois Rmistes (au nombre de sept), a généré des activités à hauteur de **3 500 heures de travail** dont près de 3 000 heures pour l'entretien et la remise à niveau du Bois Leurent.

Un accord entre la ville de Roncq et CANAL sur ces bases financières nous permettrait ainsi de solder notre arriéré vis-à-vis de ce partenaire, celui-ci ayant toujours fait preuve d'adaptation et de réactivité à nos demandes au cours de ces six derniers mois.

Nous vous proposons donc d'autoriser Monsieur le Maire à conclure cet accord, toujours sur une base tripartite **CANAL/VILLE de RONCQ/C.C.A.S de RONCQ**, les budgets de la Ville et du CCAS ayant à supporter respectivement une part égale de **10 100 €**. Bien évidemment notre C.C.A.S aura à délibérer également dans ce sens.

Enfin il est utile de préciser que les crédits correspondants ont été ouverts à notre budget principal ainsi qu'au budget du C.C.A.S.

Le présent projet de délibération résulte de l'avis de la commission « Le Roncquois dans sa Ville ».

Le présent projet de délibération figurait à l'ordre du jour du dernier Comité Technique Paritaire (C.T.P.) en date du 4 juillet 2003.

## **M. LE MAIRE**

Madame CALLEWAERT, vous avez la parole pour deux délibérations qui concernent notre partenariat avec l'association d'insertion CANAL, la première est celle de la régularisation du premier semestre puisque vous savez qu'un partenariat intercommunal nous unissait à la ville d'Halluin et à la ville de Neuville en Ferrain. Cette dernière a fait savoir qu'elle souhaitait se retirer de ce partenariat intercommunal. Comme telles naturellement les modalités de notre engagement changent et nous devons donc régulariser en tenant compte de ce changement unilatéral pour le 1<sup>er</sup> semestre.

Enfin, nous aurons une deuxième délibération qui -je tiens à le signaler- est le produit d'un travail de commission. Nous avons pu progresser en quelque sorte en spécifiant les deux objets : une expérimentation que nous souhaitons vous proposer et que Mme CALLEWAERT va vous expliquer par le second semestre de cette année.

## **Mme CALLEWAERT**

Afin de permettre aux bénéficiaires du RMI de se réinsérer dans le monde du travail, il a été établi avec des organismes habilités une convention. Dans ce but, dans un premier temps avec Green Plus et actuellement avec CANAL, et ce depuis 2000, un conventionnement en partenariat avec les villes d'Halluin, Neuville et Roncq était conclu à travers des contrats visant l'embauche de 4 CES et 1 CEC par ville, ceux-ci s'employant à entretenir les berges de la Becque et ensuite les voies SNCF, chaque ville s'engageant à verser annuellement un forfait de 23.000 €.

Ce conventionnement a été reconduit jusqu'au 31/12/2002 et tacitement sur 2003.

En mars dernier, la commune de Neuville a décidé de quitter ce dispositif. Des discussions ont alors été entreprises avec la Direction de CANAL afin de régulariser le 1<sup>er</sup> semestre 2003, ce dans l'esprit des accords antérieurs bien que l'enjeu intercommunal ne soit plus adapté.

Dans le cadre de la commission « le Roncquois dans sa Ville », en parfaite collaboration avec l'équipe de « Bien dans ma Ville » ; « Alliance & Actions » n'étant plus représenté, il a été souhaité que deux délibérations soient proposées :

- l'une soldant notre arriéré vis-à-vis de ce partenariat

- l'autre tendant vers une expérimentation pour le second semestre afin de tenter de maintenir le personnel d'encadrement qui est d'une compétence reconnue ainsi que ses équipes de Rmistes.

Je fais appel à M. DUBOIS qui, pour plus de lisibilité dans ce dossier complexe, va projeter une note de présentation pour en retracer les divers aspects.

## **M. LE MAIRE**

Je passe la parole à Monsieur le Directeur Général en suspendant momentanément notre séance.

### *Suspension de séance*

## **M. DUBOIS**

Merci, Monsieur le Maire.

Donc une planche en trois ou quatre volets qui présentent succinctement le dispositif CANAL.

Qu'est-ce que l'association CANAL ?

Ce sont 5 chantiers dont celui dit intercommunal, du moins ce qu'il en reste, pour les communes d'Halluin, Neuville et Roncq.

Pour compléter ce dispositif en dehors du nôtre : le chantier Beaulieu à Wattrelos, l'atelier mobilité, les berges du CANAL de Tourcoing et enfin Bâtiment second œuvre.

Le budget de CANAL représente annuellement 800.000 €

Pour ce qui concerne le chantier intercommunal, Halluin- Neuville - Roncq : 250.000 €/an

Comment cela se décompose-t-il ?

Avant 2003 c'est-à-dire pour les années 2000 - 2001 - 2002, un conventionnement a été souscrit par les trois communes d'Halluin, Neuville et Roncq chacune s'engageant forfaitairement à verser 23.000 € par an.

A partir de 2003, une répartition quelque peu différente avec une part fixe et une part variable. Pourquoi ?

Tout simplement pour prendre en compte le paramètre du public accueilli, notamment roncquois . Jusqu'en 2003, le forfait n'intégrait pas le caractère de la domiciliation des

publics en difficulté. C'était indépendant bien que ces publics appartenait obligatoirement à Halluin, Neuville, Roncq.

Pour corriger ce paramètre, à partir de 2003, on a intégré une part variable qui, elle, tient compte des domiciliations des publics accueillis dans la structure.

Pour Halluin, on ne connaît pas son positionnement.

Comme expliqué tout à l'heure, Neuville est sortie du dispositif.

Roncq aujourd'hui, et sous réserve évidemment d'un agrément et de l'acceptation du conseil municipal, s'orienterait vers une participation dédoublée au titre des premier et second semestres : 20.200 € et 35.000 € le tout devant permettre de financer un besoin de 90.000 € au titre de l'année 2003

➤ Le budget 2003 pour CANAL est de 250.000 €

Les dépenses de personnel permanent ..... 70.000 €

intégrant le personnel d'encadrement évidemment ou le secrétariat ou d'autres postes tels que le comptable, ou d'autres fonctions. Je pense également à tout ce qui a trait à la paie et à la fonction Ressources humaines de ces personnels CES ou CEC

Vous avez en face, sur la ligne recettes, un subventionnement

du Conseil général à hauteur de ..... 30.000 €

qui -lui- pour faire vivre cette structure d'insertion, verse aujourd'hui un forfait de 30.000 € qui, antérieurement, était de 45.000 € ; là aussi, le Conseil général procède à une sorte de redéploiement de ses crédits en direction des structures associatives et d'insertion telles que CANAL.

Le 2<sup>ème</sup> poste, le personnel de chantier, est évalué à ..... 140.000 €

au titre des 12 CES et 3 CEC en public évalué au titre d'une année pleine

En face, vous avez la ligne que l'on appelle « remboursement CNASEA », c'est une caisse nationale, c'est un fonds de péréquation qui rembourse la quasi-totalité des frais de rémunérations des personnes accueillies dans une structure comme CANAL,

à hauteur de ..... 127.500 €

Enfin, 3<sup>ème</sup> ligne de charges diverses qui se décompose en :

loyer, fournitures et services extérieurs (eau, gaz, frais de véhicule, carburant, équipement du personnel, etc.) .....

40.000 €

En face, quelques recettes diverses, je pense notamment aux ventes de bois ou de petit bois que j'ai pu observer notamment dans les ateliers de Tourcoing

évaluées annuellement à ..... 2.500 €

Lorsque l'on fait le comparatif ou lorsque l'on procède à la balance dépenses/recettes, le besoin de financement, comme déjà annoncé il y a quelques instants, est à hauteur de 90.000 € qui correspondent au besoin de financements locaux.

Ce solde à financer, comment vous propose-t-on de l'articuler pour cette année 2003 ?

D'abord des participations forfaitaires « avec Halluin » puisqu'à notre connaissance, Halluin ne s'est pas positionnée officiellement sur ce dispositif au titre de 2003 mais qu'on évalue à 18.000 € ; il en est de même pour la ville de Roncq.

Ces 18.000 € correspondent à la part fixe, que l'on vient de voir sur la planche précédente et, d'une certaine manière, au « ticket d'entrée » dans ce dispositif qui permet de couvrir une partie des charges fixes, notamment au niveau du personnel d'encadrement qui, d'une certaine manière, est plutôt indépendant du nombre de public encadré ou accueilli dans la structure.

Un second volet, c'est la participation proportionnelle en fonction des publics accueillis.

Nous savons que le chantier accueille globalement et au maximum 12 CES et 3 CEC en sachant qu'il reste le delta des charges de CES ou de CEC, dès l'instant où l'on a défalqué la participation du CNASEA qui prenait en charge la majeure partie des rémunérations, il n'empêche qu'il reste d'autres charges à payer, que sont les charges de personnel permanent, le loyer, les fournitures ou services extérieurs.

Les forfaits mensuels correspondants par CES et CEC sont respectivement de 222 € et 535 €. Si bien que pour une période de 12 mois, nous évaluons les charges correspondantes et proportionnelles à 32.000 € et 19.000 € et nous en arrivons, avec ces deux volets Participation forfaitaire / Participation proportionnelle, à peu près (les sommes sont bien évidemment arrondies) à 90.000 €.

Donc deux délibérations sont proposées au conseil municipal ce soir, comme l'a annoncé Mme CALLEWAERT :

- Une première délibération qui a trait au 1<sup>er</sup> semestre 2003. On a vu en commission municipale, qui précédait ce conseil, que les membres de la commission souhaitaient procéder à un dédoublement en sachant que le 1<sup>er</sup> semestre 2003 correspond finalement à une régularisation des six mois écoulés dans l'esprit de ce qui existait en 2000 - 2001 - 2002 mais complété des orientations municipales, visant à adosser le dispositif 2003 en fonction de la population ronquoise accueillie. Si bien qu'aujourd'hui, on vous propose, pour ce 1<sup>er</sup> semestre 2003, un mixage entre part fixe et part proportionnelle.

On a vu que le forfait était de 18.000 €/an divisé par 2 soit un forfait de 9.000 € pour le 1<sup>er</sup> semestre.

Les participations proportionnelles sont fonction des publics roncuois, et là effectivement depuis le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'à fin juin, le chantier a accueilli 6 CES roncuois et 1 CEC roncuois ou roncuoise. Avec les forfaits de 222 € et de 535 € cela nous donne deux lignes supplémentaires de 8.000 € et de 3.200 € si bien que le total du 1<sup>er</sup> semestre correspond à 20.200 € que vous retrouvez bien évidemment dans la délibération mais vous avez, ici, tout le détail et l'explication.

- 2<sup>ème</sup> semestre 2003

Finalelement l'esprit du partenariat est quelque peu modifié puisqu'on intègre une notion quelque peu différente de : service rendu. On a pu voir, notamment depuis quatre à cinq mois, qu'un travail substantiel avait été entrepris sur le bois Leurent, sur l'ancien chemin ou sentier du Tramway et plus récemment en bordure de la rue de la Lille, toujours en mitoyenneté du bois Leurent. On a jaugé ; on a évalué les services rendus dans ce domaine, notamment des espaces verts.

Pour ce 2<sup>ème</sup> semestre 2003, comment avons-nous procédé ?

Tout d'abord un effectif maximum des publics accueillis qui correspond à 12 CES toujours au maximum pour le chantier et 3 CEC,

évalué pour le CES à 87 h/mois dès l'instant où l'on sait que le contrat du CES correspond à un mi-temps alors qu'un CEC a concurrence de 130 h/mois puisque l'on sait que le CEC a un temps de travail d'à peu près 2/3 temps plein c'est-à-dire comparé à 156 h/mois. En multipliant ces données par 5 mois, on sait qu'entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre, ces personnels seront amenés à se reposer au moins un mois au titre de leur contrat de travail qui relève du Code du travail, ce qui explique que nous avons repris non plus 6 mois mais 5 mois pour ce second semestre.

Ce qui donne un total évalué de 7.200 h d'activité professionnelle de ces publics.

Que représente l'impact financier d'une heure d'activité ?

C'est un budget global de 90.000 € de besoin de financements locaux (comme on l'a vu sur les trois planches précédentes), une part Roncq et « Halluin » si toutefois Halluin suit dans le dispositif, c'est-à-dire les parts forfaitaires de 2 x 20.200 € au titre du 1<sup>er</sup> semestre (que l'on vient de voir précédemment). Si bien qu'il reste un solde d'à peu près 50.000 € à financer.

Lorsque l'on sait que ces 50.000 € correspondent à un maximum de 7.200 h d'activité à répartir entre Roncq et Halluin, si cette commune suit dans le dispositif, nous avons un impact financier de 7 €/h soit à peu près 46 F/h.

Nous savons que nous avons à entreprendre un certain nombre de travaux sur la ville : propreté de la ville, propreté des cours d'écoles, propreté des espaces verts ou entretien des espaces verts et divers. Nous avons évalué dans une fourchette de 4.500 à 5.000 h les besoins en termes du nombre d'heures d'activité sur le territoire de la commune de Roncq. Dès l'instant où l'on a déterminé un coût ou un impact financier de 7 €/h, on vous propose, dans le cadre de ce conventionnement expérimental au titre du 2<sup>ème</sup> semestre 2003, une évaluation sur la base de 5.000 h d'activité à raison de 7 €/h soit une participation financière correspondante de 35.000 €

#### **M. LE MAIRE**

Merci beaucoup, Monsieur le Directeur général. Nous allons ouvrir à nouveau la séance.

#### *Reprise de la séance*

Madame CALLEWAERT, peut-être avez-vous des précisions à ajouter ?

#### **Mme CALLEWAERT**

Je ne sais pas. Sur la première délibération, y a-t-il des questions ?

#### **M. GHESQUIERE**

Vous me mettez dans l'embarras, Madame CALLEWAERT. En effet, nous avons discuté longuement de ce sujet en commission et c'est effectivement à notre demande que deux délibérations ont été établies, l'une pour solder le passif entre guillemets que nous avons vis-à-vis de CANAL. Comme vous l'avez dit, en quelque sorte le conventionnement des années 2000 - 2001 et 2002 a été reconduit tacitement et une expérimentation -c'est le terme employé dans la seconde délibération- pour le 2<sup>ème</sup> semestre de l'année 2003.

Bien sûr, tout cela est dû en grande partie à la défection de Neuville –on est bien d'accord- mais si je reprends le contrat que M. DUBOIS a eu l'amabilité de me transmettre et qui a été demandé lors de cette commission (j'ai eu la copie du contrat dans mon enveloppe avec les délibérations du conseil) si l'on parle de reconduction tacite, comme vous l'avez dit tout à l'heure, on se retrouve avec une « dette » vis-à-vis de CANAL de 9.000 € et uniquement de 9.000 €.

Donc nous sommes d'accord pour payer. Plus précisément, je trouve normal que nous payions nos dettes suite à la reconduction tacite, comme vous l'avez dit tout à l'heure, de ces contrats 2000 – 2001 et 2002 mais aucunement de devoir payer un prorata horaire et autres. Cela n'a jamais, jamais été discuté.

Pour ma part, je ne vois pas bien comment faire pour payer des choses dont nous n'avons jamais débattu ?

On est d'accord sur la base, dirons-nous, d'un conventionnement tacite, comme vous l'avez dit tout à l'heure, pour 9.000 € mais pas plus, puisque le reste est de la faute de Neuville. Donc payons nos dettes, oui.. celles de Neuville, non !

### **Mme CALLEWAERT**

Dans ce cas, dans quelle situation mettez-vous CANAL ?

### **M. GHESQUIERE**

Vous me donnez l'occasion de parler un peu de la seconde délibération. M. le Directeur général des services vient de faire un exposé, très brillant d'ailleurs ; cela prouve qu'il connaît très bien les dossiers.

J'ai davantage eu l'impression d'assister à la présentation du conseil d'administration de l'association CANAL qu'au conseil municipal. Nous avons, ici, le devoir de regarder les intérêts de la commune ; les intérêts de CANAL ne nous sont pas indifférents mais ce n'est pas le but premier qui est, ici, de voir les intérêts de la commune et des Roncquois. Donc, nous n'avons pas à nous substituer au conseil d'administration de CANAL. Je débattrai ensuite de la deuxième délibération.

### **M. LE MAIRE**

Monsieur le Maire Honoraire, on ne peut pas avoir la mémoire courte ou la vue courte : CANAL est un de nos partenaires depuis de nombreuses années. Je pense qu'il faut quand même bien rappeler que l'objectif essentiel et premier, c'est bien de mettre le pied à l'étrier pour un certain nombre de personnes en grande difficulté sociale et professionnelle ; même si le parcours est parfois très difficile, cela a quand même rempli largement son office.

La faute de Neuville... vous portez vous-même cette accusation et je la porterai, si vous le voulez bien, de votre part à M. le Maire de Neuville.

J'ai envie de dire encore une fois que les conseils municipaux sont souverains et que je respecte leur décision... maintenant, c'est peut-être en termes de communication que les choses peuvent être un peu nuancées, mais je les respecte pleinement. Cette convention a

fonctionné jusqu'à aujourd'hui, un partenaire se retire –cela fait partie de la vie- il faut que nous puissions trouver en quelque sorte une parade, et là je reviens complètement à ce que vous avez dit, une parade qui ne pénalise pas les intérêts de la ville de Roncq.

Je ne pense pas, étant donné le rendu, l'efficacité des travaux qui ont été menés pendant ce premier semestre, que nous soyons de quelque manière lésés même si, je le conçois bien, le mode de fonctionnement, notre perception de notre rémunération de l'association CANAL change de manière significative.

Maintenant j'ai envie d'ajouter que c'est un faux procès que de dire que vous assistez au conseil d'administration de l'association CANAL... c'est quand même dans un souci de transparence que nous avons souhaité aller à la pêche aux informations pour vous les communiquer ce soir, pour que vous puissiez quand même prendre votre décision en étant informés de la réalité de l'association CANAL, des travaux qui sont effectués et de la façon dont elle est financée, pour bien montrer au public et à vous, élus, qu'elle dépend naturellement des financements extérieurs des collectivités territoriales.

On a rappelé l'engagement du Conseil général et je tiens à dire ici que le Conseil général se retire de ses engagements initiaux envers CANAL, ce qui naturellement, en termes d'économie de l'association, la pénalise aussi.

Il y a donc le retrait de Neuville, mais il n'y a pas que Neuville.

Vous avez bien vu que CANAL est une association à plusieurs pieds : un pied tourquennois, un pied wattrelosien et un pied sur la vallée de la Lys et qu'elle essaie, avec ses différents pieds, de se repositionner. Mais elle dépend fortement des collectivités territoriales, et notamment du Conseil général, qui s'occupent d'insertion.

Quand un partenaire se retire ou se désengage, les partenaires restants sont obligés de compléter leur engagement initial, s'ils veulent poursuivre leur partenariat. Je pense que c'est tout notre intérêt par loyalisme vis-à-vis du partenariat que nous avons tenu, et je félicite Mme CALLEWAERT qui l'a mené depuis des années ; je pense qu'il faut être fidèle à un moment donné aux engagements pris. Nous réglons nos dettes que nous avons chiffrées au mieux même si vous pouvez contester -c'est votre légitimité- le mode de perception de ces dettes.

Pour la deuxième partie, par contre, j'entends bien un certain nombre de préventions que je peux partager aussi, qui sont celles de la concurrence déloyale avec le secteur privé ; c'est un très vieux débat que cette limite difficile, très floue à percevoir entre le secteur de l'insertion et le secteur privé. Là, je conçois très bien qu'on peut entendre ce genre de

choses. Si on peut les entendre, tentons quand même l'expérience et si toutefois elle était probante, je dis alors : tentons d'aller plus loin et demandons à CANAL de modifier ses statuts de telle manière qu'elle puisse devenir, non plus association comme elle l'est aujourd'hui, mais entreprise d'insertion. Les choses seront alors tout à fait claires.

Un travail de commission a été fait ; on ne peut pas, à chaque fois, changer les modalités. Des choses vous ont été dites, permettez-moi de m'étonner quand même, Monsieur le Maire Honoraire que votre représentante au CTP avait quand même émis un avis favorable pour les professeurs de l'école de musique, M. COSYN pourra sans doute m'appuyer dans ce domaine. Lorsque des sentiments sont partagés en commission, je souhaite qu'on puisse les tenir quand nous sommes en conseil municipal.

Monsieur COSYN.

### **M. COSYN**

Tout d'abord, une remarque. Je lis en bas du document : *le présent projet de délibération figurait à l'ordre du jour du dernier CTP du 4 juillet* mais je n'ai pas le souvenir qu'on en ait parlé, mais peu importe.

Je voudrais faire deux remarques.

Le premier point à régler, c'est la situation des gens en insertion et qui ont travaillé 6 mois. Je ferai ensuite une remarque sur la forme.

Ces personnes n'ont pas à subir les avanies de décisions de conseils municipaux de Roncq, de Neuville ou d'ailleurs. Il faut absolument régler leur cas en régularisant une dette, même si cette dette aurait dû être déterminée avant.

Sur la forme, lorsqu'on travaille avec une convention aussi importante, il est important de la renégocier ou de la relire avant son terme. Ce terme était normalement prévu au 31 décembre 2002, si j'ai bien compris le dossier. Il aurait été important, et je crois que c'est autant la responsabilité de la municipalité que du Président ou de l'association, de dire : *Ecoutez, prenons le temps de relire cette convention pour voir si des choses doivent être modifiées ou pas* et de les retransmettre en commission, puis en conseil municipal.

Cela ne s'est pas fait pour un certain nombre de raisons. Toujours est-il qu'aujourd'hui il faut régulariser.

Il aurait été aussi important que l'on puisse avoir l'avis des deux autres communes partenaires ; c'est quand même un chantier intercommunal, qui représente 250.000 €. Ce

n'est pas rien quand même, et notre financement global, qui était de 69.000 €, va passer à plus de 90.000 € mais à deux.

Il aurait été important qu'on puisse connaître la position des deux autres communes. Certes, les conseils municipaux sont souverains, vous venez de le dire. Chacun fait, en gros, ce qu'il veut chez lui mais, à partir du moment, où l'on s'engage dans une action d'insertion intercommunale, il aurait été intéressant qu'on puisse avoir une idée de l'engagement à venir de Neuville ou d'Halluin, sans pour cela juger ; nous n'avons pas à juger leur décision d'engagement mais à savoir quels étaient ou quels sont leurs projets d'engagement.

Aujourd'hui nous allons donc –nous- voter cette délibération pour régler ce problème d'arriéré parce que je dis que les premiers à en souffrir, ce sont des personnes qui n'ont rien à voir dans nos histoires d'organisation et de gestion administrative. Je pense que, pour la bonne forme, il aurait été intéressant aussi que nous ayons les bilans et les comptes de résultat de l'association CANAL parce que les sommes en jeu sont importantes :

- son budget est de 800.000 € par an ;
- son budget de fonctionnement représente quand même 70.000 € pour les frais de personnel permanent et 40.000 € pour les charges externes.

Ce n'est pas neutre non plus. N'y a-t-il pas là des économies à faire ?

Ce n'est pas sur le dos des CEC et des CES que des économies sont à faire. En plus, je crois que pour 92 %, suite aux chiffres de M. DUBOIS, ces contrats sont quasiment payés par la CNASEA ; là n'est pas le problème mais à partir du moment où on participe au financement d'une association, il est normal d'en avoir les comptes. On demande la même chose aux associations roncoises pour des montants parfois bien plus faibles. Pour des montants de 40 ou 50.000 € c'est la moindre des choses que nous les ayons.

De même, il faudrait que l'on puisse revoir les statuts de cette association CANAL parce que (on va en parler dans la seconde délibération) il y a un risque parfois de dérive entre une association à but non lucratif, au but louable de faire de la réinsertion avec des gens en grande difficulté, et parfois la volonté, le souci d'empiéter dans le domaine marchand. Il faut être très vigilant également.

Pour conclure, je dirai : oui pour cette première délibération même si, sur la forme, je ne suis pas d'accord. Il aurait fallu qu'on en parle avant le 31 décembre et qu'on le regarde bien clairement.

Une chose est quand même importante : dans mon esprit, plutôt que d'aider des gens à rester chez eux, on les oblige à se remettre dans le circuit et, en travaillant, ils touchent une rémunération, ils perçoivent un revenu même si celui-ci n'est pas toujours très élevé. Et

même s'il est très aidé, au moins dans leur esprit, ce n'est plus un revenu en restant assis devant la télévision, c'est le revenu d'un travail. Cette notion est très importante ; cette insertion est quelque chose de très lourd, Mme NYS me disait que ce sont des gens au bord du chemin et il n'y a pratiquement plus d'espoir. On ne peut pas les laisser au bord du chemin, on ne peut pas avoir une civilisation, un pays qui avance à deux vitesses. On parlait tout à l'heure de deux vitesses pour le personnel, là aussi c'est à deux vitesses : des gens au bord de la route voire carrément dans le fossé et des gens qui avancent... même si c'est difficile pour ceux qui avancent, c'est encore plus dur pour ceux qui sont dans le fossé, comme dirait COLUCHE.

Oui, pour cette première délibération.

Pour la seconde, j'aimerais que l'on regarde un certain nombre de documents auparavant.

### **M. LE MAIRE**

Monsieur COSYN, naturellement je partage un grand nombre de vos observations. C'est valable pour la Mission locale et nous avons déjà engagé cette réflexion en intercommunalité ; nous serons reçus par le Maire de Tourcoing tout prochainement puisque le mode de fonctionnement est, pour le moins, parfois étrange, bizarre et basé aussi sur une histoire, sur une culture qui nous dépasse. Ceci dit, aujourd'hui je pense que ces cultures doivent fortement évoluer et que tous les organismes qui s'occupent d'insertion doivent vraiment s'occuper de l'insertion et pas d'autre chose, que ces structures ne deviennent pas des usines à gaz ou des boîtes à chaussures dans lesquelles on fasse, avec les conseils d'administration et des administrations très lourdes, ce qu'on n'est pas appelé initialement à faire.

Il faut effectivement être très vigilant sur tous ces organismes et nous avons tenté de le faire avec des documents qui sont à votre disposition et que nous avons reçus très tardivement. Là encore, on n'obtient pas toujours de nos partenaires les documents en temps et en heure. Et le manque de régularisation que nous avons (je le prends sur moi naturellement) est dû essentiellement à ces retards de notre partenaire parce que faire de l'insertion ne rime pas toujours avec un souci d'efficacité administrative, malheureusement.

Bilan et compte de résultat, oui, vous les avez avec un compte d'exploitation de 41.504 € au 31 décembre 2002.

Vous l'avez vu, Neuville en Ferrain se retire ; je ne peux vous en dire plus, ni moins. Halluin est en train de réfléchir ; avec le Maire d'Halluin nous nous sommes entendus pour cesser ce contrat puisqu'il n'a plus lieu d'être étant donné que cette coopération, tripartite au départ,

devient bilatérale. A partir de là il nous faut redéfinir et je sais, pour avoir eu le Maire d'Halluin au téléphone il y a quelque temps, que cette réflexion est menée à l'interne du Centre communal d'action sociale d'Halluin. Vous le savez, pour ces conventions nous sommes en partenariat avec nos CCAS et les budgets de ville.

Si d'autres souhaitent intervenir une fois de plus ?

Monsieur GHESQUIERE, je vous en prie.

### **M. GHESQUIERE**

Monsieur le Maire, j'ai bien pris la précaution au début de mon intervention de dire que la délibération proposée nous mettait dans l'embarras. Je n'ai pas mis en doute quoi que ce soit dans ce que j'ai dit.

Par ailleurs, le conseil municipal n'est pas une chambre d'enregistrement où, par hasard, tout aurait été vu en commission et il n'y aurait plus qu'à lever ou baisser les bras en conseil.

Donc nous avons vu et discuté en commission ; nous avons reçu la délibération accompagnée de la copie du contrat, datée du retour de Préfecture du 2 avril 2003 pour l'année 2002 et c'est bien sûr au vu de ce document que j'ai pris la position que vous avez entendue, d'où le mot « embarras » que j'ai employé au début de mon propos.

Ceci dit, je rejoins M. COSYN et ce que vous avez dit : le personnel et surtout les personnes en cours de parcours d'insertion doivent être protégés. L'insertion n'est pas un parcours de tout repos, je m'en suis un peu occupé également, je sais à quel public on s'adresse. Certes il ne faut pas faire en sorte qu'il soit pénalisé mais, au contraire, que leur avenir soit assuré.

Donc pour la première délibération et bien que nous soyons très embarrassés au vu de ce que vous nous avez soumis, parce que quelque part je trouve cela un peu fort quand même qu'on soit obligé de réaménager les sommes à payer en fonction du bilan de CANAL ; cela m'ennuie un peu. Néanmoins, nous le voterons.

Je souhaite que nous ayons un débat aussi sur la seconde délibération et, pour ce faire, si on peut les prendre l'une derrière l'autre, ce serait mieux.

### **M. LE MAIRE**

S'il n'y a plus d'observation ou de demande d'explication, je mets aux voix la première délibération. Qui y est favorable ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

**1.06 - ACTION D'INSERTION - PARTENARIAT AVEC CANAL - EXPERIMENTATION**  
**2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2003**

Depuis l'année 2000, un partenariat a été conclu par les villes d'**Halluin**, de **Neuville en Ferrain** et **Roncq** avec l'association **CANAL** dont le siège social est à Tourcoing, dans le cadre d'un **CHANTIER INTERCOMMUNAL D'INSERTION**. Pour ce qui concerne notre commune de Roncq, ce partenariat se dédouble à égale participation avec notre Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S).

A vocation exclusivement SOCIALE, ce conventionnement prévoyait l'accueil des publics les plus en difficulté (Rmistes), au travers de contrats CES ou CEC, respectivement au nombre de QUATRE et UNE par commune. Les missions confiées à ces personnes étaient tout d'abord exclusivement axées sur l'entretien des berges de la Becque de Neuville, puis étendues temporairement aux voies SNCF. Depuis ces derniers mois, les missions confiées ont principalement trait à l'entretien des espaces publics (espaces verts ...). En contrepartie de ces actions d'insertion, chaque commune s'engageait à verser annuellement un forfait de l'ordre de 23 000 €.

Au travers d'avenants, le conventionnement initial a été reconduit jusqu'au 31 décembre dernier. La commune de Neuville en Ferrain ayant décidé de quitter le dispositif en mars dernier et alors que la commune d'Halluin ne s'est pas encore positionnée dans cette affaire, nous avons donc entrepris des discussions et échanges avec l'association CANAL, de manière à :

- régulariser la période écoulée (1<sup>er</sup> semestre 2003) et objet de la précédente délibération ;
- imaginer un nouveau partenariat expérimental pour le semestre à venir (2<sup>ème</sup> semestre 2003). Tel est l'objet de la présente proposition ayant pour objectifs :
  - un recentrage de ce dispositif, dans un esprit de **partenariat communal** ;
  - une redéfinition des clauses financières, intégrant la notion de **services rendus** ;
  - une **expérimentation** dans le domaine de l'externalisation, permettant d'associer des publics en difficulté à l'exécution du service public (**PROPRETE, ESPACES VERTS, ENTRETIEN COURS D'ECOLES** ...).

Après une étude circonstanciée de ce dossier, nous vous proposons de conclure un nouveau partenariat avec l'association CANAL, sur des bases renouvelées.

Les effectifs correspondants mais théoriques sont fixés à 12 CES et 3 CEC, ce qui correspond à un volume maximum d'activité de l'ordre de 7 200 heures. Dès l'instant où l'impact financier horaire de cette structure est évalué à 7 € (45,90 Frs/hre) et alors que nos besoins sont évalués comme suit :

- PROPLETE DE LA VILLE	4 000 HEURES
- PROPLETE COURS D'ECOLES	250 HEURES
- ESPACES VERTS ET DIVERS	<u>750 HEURES</u>
TOTAL	<b>5 000 HEURES</b>

il nous appartiendrait de dégager des moyens visant à faire face à cet engagement à hauteur de :

<b>5 000 HEURES</b>	<b>X</b>	<b>7 €</b>	<b>=</b>	<b>35 000 €</b>
---------------------	----------	------------	----------	-----------------

**en précisant toutefois que ce dispositif n'est viable que si CANAL noue d'autres partenariats** de manière à couvrir un volume d'activité au moins égal aux 7 200 heures susvisées. A défaut, CANAL serait obligé de se repositionner, autrement de dénoncer l'accord passé. Cela se traduirait par le licenciement des personnes en contrats CES et CEC mais aussi de personnel(s) permanent(s).

**Dès l'instant où les grandes lignes de ce nouveau dispositif reçoivent un accueil favorable de votre part, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec l'association CANAL pour une période expérimentale de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003.**

**La présente proposition résulte de l'avis de la commission municipale « Le Roncquois dans sa Ville ».**

Le présent projet de délibération figurait à l'ordre du jour du dernier Comité Technique Paritaire (C.T.P.) en date du 4 juillet 2003.

#### **M. LE MAIRE**

Vous pouvez vous exprimer les uns et les autres au vu des documents qui vous ont été transmis.

La parole est à celui qui souhaite commencer. Nous sommes sur la deuxième délibération.

#### **M. GHESQUIERE**

Monsieur le Maire, là aussi nous avons demandé une seconde délibération puisque nous parlons d'expérimentation et c'est vrai qu'on ne peut pas mélanger un partenariat basé sur

des tacites reconductions de 2000 – 2001 et 2002 alors que les données sont complètement changées. On ne parle plus de partenariat intercommunal, bien que le mot soit valable aussi pour deux communes si Halluin revient sur le sujet.

Pour l'insertion, oui.

Pour l'externalisation de certains services, pourquoi pas ?

La notion de services rendus, sans doute.

Mais l'insertion, ce n'est quand même pas de la production, c'est un réapprentissage de la vie économique avec toutes les difficultés que cela comporte. On sait très bien que les formateurs éprouvent de la difficulté à faire arriver le personnel à l'heure, à le faire revenir le lendemain parfois le surlendemain, surtout après les week-ends ; ils ont de la peine à avoir un certain sérieux dans le travail, tout dépend des personnels effectivement. Si par un heureux hasard ou s'il s'agit d'un bon sujet il a trouvé un travail –ce qu'on lui souhaite- c'est immédiatement un personnel de moins ; on ne va pas l'empêcher de prendre un travail en CDI.

Toutes ces notions font que quantifier les résultats me semble extrêmement difficile pour un personnel en insertion.

Certes, on peut dire que le terrain de foot étant tondu, le résultat est obtenu. Mais en termes de rentabilité, ce n'est pas tout à fait ce que l'on souhaite puisque le travail peut être fait en 4 h comme en 25 h... cela dépend tout à fait de ce que l'on entend derrière la notion de quantifier les résultats.

Exiger une rentabilité d'une association d'insertion, c'est oublier tout ce qui va autour.

Je crains pour cette notion de rentabilité, qui est nécessaire ; comme toute entreprise, et la ville est une entreprise, elle a des services à rendre à sa population, elle a des comptes à rendre à la population, il faut donc obtenir un service mais je crois qu'on ne peut pas tout mélanger :

Insertion, c'est un travail particulier.

La rentabilité, c'est un travail qui n'est plus tout à fait celui de l'insertion quand on veut le mettre en termes d'entretien d'espaces verts, d'entretien et de propreté de la ville de façon pérenne.

Dans la délibération, si vous voulez continuer sur cette lancée que je ne désapprouve pas totalement puisqu'il faut effectivement trouver le moyen, mais il n'y a rien sur cette notion de rentabilité dans cette délibération.

Comment la quantifie-t-on ?

Quel(s) moyen(s) de rétorsion (je n'ai pas trouvé d'autre mot) avons-nous pour exiger de CANAL cette notion de rentabilité, si jamais elle n'y était pas ?

Aujourd'hui, on obtient de la part du personnel un certain nombre de résultats et je crois que c'est dû aussi à la qualité de celui-ci mais, dans le problème de l'insertion, cette notion-là n'existe plus ou n'existe presque pas. Donc je me pose certaines questions :

Comment peut-on arriver à matérialiser tout cela au sein d'une délibération, parce que si on la vote telle que proposée, on ne connaît rien de cette notion de rentabilité ?

Vous avez aussi dit tout à l'heure que le débat entre privé et public, notamment cette notion de concurrence déloyale vis-à-vis de certaines entreprises de propriété existe et je pense qu'on ne peut pas l'évacuer surtout quand on voit que le coût est de 7 €, soit sensiblement celui du SMIC. On est donc pratiquement sur le même niveau que celui de la concurrence des entreprises privées.

**Mme CALLEWAERT**

Attention, les charges sont en moins.

**M. GHESQUIERE**

Justement, c'est parce qu'il y a ces charges en moins ! Donc la concurrence est déloyale par rapport à une entreprise.

**Mme CALLEWAERT**

Si vous voulez quand même essayer de sortir les populations en difficulté... quand vous dites insertion et rentabilité, de n'importe quelle façon si on veut un jour remettre ces gens dans le circuit normal, il faudra bien qu'ils soient rentables. Il faudra bien aussi qu'ils soient formés en insertion vers ce but.

**M. LE MAIRE**

Madame CALLEWAERT, pour répondre à M. le Maire Honoraire, je pense que nous partageons complètement le même sentiment.

Je reprends ce qui a été dit : l'insertion doit remettre le pied à l'étrier.

Or, vous l'avez dit vous-même dans votre propos, il y a des gens qui, à un moment donné, sont remis dans le circuit, ils sont réinjectés dans le circuit professionnel. Cela signifie bien que l'insertion leur a permis de retrouver un rythme de travail, un rythme personnel qui est compatible avec le marché du travail.

Je ne suis pas un spécialiste de l'insertion, je serais incapable de disserter sur la notion de rentabilité mais l'entreprise d'insertion, puisqu'elle doit remettre le pied à l'étrier, est obligée aussi d'être un peu dans le marché, pas dans le marché concurrentiel naturellement parce qu'ils y vont au rythme de chacun, avec les parcours un peu heurtés, avec les obstacles que certains rencontrent, avec les déchirures que les uns et les autres ont pu avoir dans leur parcours professionnel et dans leur parcours de vie, parfois aussi dans leur parcours de santé.

Mais, au regard de l'expérience que nous avons de notre partenariat, nous en sommes tout à fait satisfaits de la grande réactivité de l'association CANAL sur un certain nombre d'objectifs que nous leur avons confiés, sur lesquels il fallait réagir vraiment très vite.

J'avoue que cette notion de rentabilité est à la fois difficile à cerner, difficile à appliquer à ce contexte mais nous pouvons nous baser sur l'expérience que nous avons aujourd'hui de notre partenariat avec CANAL.

Je pense qu'il faut faire confiance d'où l'idée d'expérimenter et c'est bien sur cet aspect-là que nous avons axé notre travail. Vous le savez bien et nous en avons encore parlé en CTP, toutes les collectivités aujourd'hui sont confrontées à la même problématique : des recettes qui stagnent ou qui augmentent très peu, des dépenses qui vont croissantes dans tous les domaines avec un public, des concitoyens, des usagers qui nous demandent toujours plus et de manière différente.

Il y a dix ans nous ne faisons pas autant, notamment dans le domaine de la jeunesse. Or on nous demande de plus en plus de loisirs, de plus en plus de garderies d'enfants. Il y a des attentes en matière de sécurité et en matière d'environnement.

Cela veut dire que les besoins de nos concitoyens ne sont plus ceux d'il y a dix ans, qu'il faut pouvoir dégager des marges de manœuvre qui nous permettront de répondre aux aspirations des populations et, en même temps, de ne faire que ce que nous savons bien faire, eu égard à la pyramide du travail, des âges, finalement de la situation réelle de notre personnel à l'intérieur de la mairie.

Pour rappeler les chiffres : 54 % c'est la masse salariale dans le budget de fonctionnement.

Il faut donc maîtriser les dépenses de personnel.

Je pense que sur l'aspect Propreté de la ville, c'est une des bases sur lesquelles nous pouvons tenter l'expérience de l'externalisation qui semble être tout à fait jouable. Jouons-la pendant six mois avec CANAL, encore une fois, par loyalisme vis-à-vis de ce partenaire que nous avons eu jusqu'à maintenant, par respect du personnel d'insertion parce que si nous ne le faisons pas, nous sommes en rupture totale de politique d'insertion sur la ville ; nous

n'avons pas d'alternative aujourd'hui à CANAL -il faut être clair- et nous risquons de ne pas avoir de réponse pour un certain nombre de personnes qui sont en attente.

### **Mme CALLEWAERT**

De n'importe quelle façon, Monsieur le Maire, la délibération prévoit un dispositif qui fait que, si malheureusement le nombre de personnes ne pouvait pas être trouvé ou perdurer pendant ces six mois, CANAL aurait à faire face à ses obligations, ou alors il faudrait dénoncer notre partenariat, ce qui serait la mort de l'association et des gens qui sont en place actuellement sur l'encadrement de nos Rmistes.

### **M. LE MAIRE**

Monsieur COSYN.

### **M. COSYN**

Avant de parler de la délibération n° 2, je voudrais faire deux petites remarques et j'aimerais qu'on les approfondisse assez rapidement.

J'ai le compte de résultat de CANAL sous les yeux ; vous l'avez transmis. Je pars du principe que, pour les personnes aidées, il n'y a pas de cotisations, pas de charges sociales sur les salaires ; normalement il n'y en a pas et Chantal me le confirme.

On assiste à quelque chose d'extraordinaire quand même : d'une année sur l'autre, de 2001 à 2002, les charges sociales augmentent de plus de 50 %. Cela veut dire que la masse salariale rémunérée augmentait d'au moins 50 % ; c'est proportionnel. En regardant l'organigramme de CANAL, j'ai tendance à penser que c'est un peu une armée mexicaine parce qu'il y a du monde.

Toutes ces personnes ont-elles bien leur place ; est-ce bien justifié ?

N'y a-t-il pas trop d'administratif au détriment d'une action plus de formation dans la réinsertion et autres ?

Ce sont quand même des questions qu'il faudrait poser.

A priori, on ne peut pas y répondre aujourd'hui mais, en clair :

Tout l'argent est-il bien utilisé ?

Est-il utilisé vraiment au profit des gens qui sont en insertion parce qu'en plus des 20 h de travail à fournir, j'espère qu'il y a un minimum de formation qui leur est donné pour pouvoir les remettre en route ? La question est importante.

Sur un plan purement de gestion de cette association, malheureusement on ne peut pas trop rentrer dans le détail parce qu'on n'a pas un ensemble de comptes en ligne assez précis, on constate des variations assez extraordinaires : une année, ils ont 41.000 € d'excédent, l'année suivante 2.000 € de perte, puis 41.000 €... il doit certainement y avoir un problème de gestion comptable dans cette association.

Sans vouloir la juger, j'aimerais que vous demandiez un certain nombre d'éléments pour que nous sachions au moins où la ville met son argent. Mais aujourd'hui, il est difficile de juger.

Je passe à la seconde délibération,

Ces gens vont fournir 5.000 h de travail pour être réinsérés. Ces heures seront certainement utiles et bénéfiques pour la ville de Roncq. Je me fais quand même deux remarques :

En premier point, j'aimerais savoir ce que cela représente en volume par rapport à l'ensemble des travaux sous-traités au niveau des espaces verts.

Peut-être est-on en train de discuter pour 2, 3 ou 5 % de la totalité des travaux sous-traités. Il faudrait regarder cette question.

Deuxième remarque

Les entreprises de jardinage utilisent généralement une main d'œuvre, pour la base, peu qualifiée ; elles ont le mérite, comme beaucoup d'autres, de permettre à des gens peu qualifiés de ne pas rester au chômage et de pouvoir s'insérer dans la vie professionnelle. Ce ne sont pas des gens en grande difficulté, ce sont des gens qui peuvent être au chômage parce qu'ils ont perdu un emploi dans une entreprise de la région, textile entre autres. En outre, ce sont des métiers relativement faciles (je ne parle pas des gens qui encadrent, mais des gens qui font les travaux de base) pour des gens qui ont besoin de peu de qualification. Le danger pour ces entreprises, c'est le fait que les associations d'insertion risquent dans certains cas –je le disais tout à l'heure- de par leur contexte de réinsertion pure où il y a effectivement des besoins en formation, en recyclage... Pour l'anecdote, j'ai embauché une fois quelqu'un qui sortait d'une association de réinsertion :il est venu le premier matin, le deuxième il n'est pas venu parce qu'il avait cassé la chaîne de son vélo et il habitait à 800 mètres. Cet exemple pour vous dire que ce n'est ni évident, ni facile.

Parler de rentabilité, d'efficacité n'est pas non plus évident. Je pense que la première valeur de ces travaux, c'est de les habituer à se lever à 7 h, à prendre leur vélo pour aller travailler, tout simplement à refaire quelque chose de quantifié et d'ordonné dans le temps.

Je voudrais quand même attirer l'attention sur le fait que les entreprises qui sont dans ce créneau, sont souvent des entreprises qui emploient une main d'œuvre relativement peu qualifiée. Et on risque d'arriver, à un moment donné, à une dérive à savoir on va embaucher des gens qui sont payés à des rémunérations de misère et cela risque de concurrencer l'entreprise privée : à 7€ personne ne peut le faire !

Quant au fonctionnement, nous sommes un peu dubitatifs sur ce qu'il faut faire. Il est vrai qu'on ne peut pas laisser ces gens sur le bas-côté.

## **M. LE MAIRE**

Il faut bien distinguer les choses. Nous n'allons pas ouvrir un grand débat -qui est national- sur la gestion des entreprises d'insertion voire même des associations d'insertion. Il faudrait des outils très fins pour analyser les comptes de CANAL et je tiens à dire que nous ne sommes pas administrateurs de CANAL.

Autant nous sommes administrateurs de la Mission locale et, à ce titre, nous avons notre mot à dire d'une manière très précise à l'intérieur même du système administratif, autant sur ce sujet, nous ne sommes « que » mais déjà beaucoup, clients d'une prestation et surtout d'une demande en termes d'insertion.

Cela ne veut pas dire pour autant que nous ne devons pas être vigilants sur la gestion -c'est un fait certain- mais nos leviers d'action sont extrêmement minces si ce n'est que de refuser pour des critères qui, finalement, aujourd'hui nous échappent.

Deuxièmement, quand on externalise, on soutient aussi l'emploi.

Lorsque nous externalisons des marchés avec des entreprises type jardinage par exemple, nous soutenons, nous collectivité de Roncq, l'emploi de ces entreprises et donc l'emploi des gens qui y travaillent.

Dans cette délibération, on n'est pas sur cette notion de soutien du travail mais sur la notion d'insertion. Vous l'avez dit à la fin de votre discours : finalement c'est un élément difficile à appréhender. Voulons-nous, oui ou non, poursuivre l'insertion, aider nos concitoyens qui sont dans des processus d'insertion ? C'est la vraie question.

Aujourd'hui, nous sommes face à une histoire, face à une convention avec CANAL depuis très longtemps à laquelle nous mettons fin sous la formule qu'elle avait jusqu'à maintenant, pour la poursuivre sous une autre formule pendant six mois de telle manière que nos personnes ne soient pas en dehors du circuit d'insertion. Dans ce cas, nous les pénaliserions pour des critères qui nous échappent même si légitimement, Monsieur

COSYN, nous pouvons nous interroger sur le bien-fondé et sur la santé de la gestion de cette association. Il faut trouver des solutions rapides pour les gens en processus d'insertion aujourd'hui. C'est la vraie question qui nous est posée.

Madame NYS.

**Mme NYS**

Quelles seront les conséquences pour nous d'un refus de la ville d'Halluin ?

**M. LE MAIRE**

Forcément une remise en cause de ce chantier précis puisque le reste des contributions serait remis sur notre propre compte et parce qu'il faudrait aussi trouver des bras que nous n'avons pas aujourd'hui. Les conséquences ne seraient donc pas la mort de CANAL mais la mort du chantier d'insertion. Notre objectif n'est pas la mort ou la survie de CANAL, le problème n'est pas là. Notre problème est de fournir à nos concitoyens un chantier, un lieu d'insertion qui existait à travers l'expression de CANAL ; c'est tout et ce n'est pas plus difficile que cela. Effectivement, la donne n'est plus la même en raison de la défection de certains de nos partenaires.

**Mme NYS**

Si on s'engage aujourd'hui, est-on vraiment engagé même si Halluin se retire ?

**M. LE MAIRE**

Bien sûr que non, sous réserve de l'engagement de la ville d'Halluin ; c'est évident.

**M. COSYN**

Nous avons un peu hésité et, après en avoir discuté entre nous, nous allons voter cette délibération.

Mais à la fin de la délibération, il est précisé que c'est pour 6 mois, donc jusqu'au 31 décembre 2003. Madame CALLEWAERT, je souhaite que nous fassions le point en novembre sur le fonctionnement de cette délibération du conseil municipal de façon à ce que nous puissions préparer d'une façon beaucoup plus tranquille et sereine éventuellement un renouvellement du conventionnement avec CANAL et, peut-être, redéfinir un certain nombre d'exigences.

Vous parliez de clients ; je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce terme par rapport à CANAL. Nous sommes « apporteurs » de fonds et co-participants à une réinsertion plus que clients. En novembre, il faudrait que nous nous posions la question et je vous demande de le prévoir dans votre planning.

## **M. LE MAIRE**

J'allais même vous le proposer plus tôt ; on pourrait rencontrer le Directeur de CANAL dès la rentrée de septembre, ne serait-ce que pour appréhender la réalité de l'association.

Monsieur le Maire Honoraire.

## **M. GHESQUIERE**

Je m'apprêtais à vous demander le bilan, c'est fait.

Je voudrais encore une petite explication : on parle de 12 CES et 3 CEC, Il ne s'agit sans doute pas uniquement de Roncquois mais de l'ensemble du public. Auparavant, on ne parlait que de public roncquois.

## **Mme CALLEWAERT**

Quand nous étions dans une convention tripartite, il y avait 4 CES et 1 CEC. Mais on ne quantifiait pas les heures qui étaient faites ou pour Roncq, ou pour Neuville ou Halluin. Tout était noyé dans la masse.

M. DUBOIS s'est inscrit dans ce contexte en disant : dorénavant, il faut qu'on sache quantifier les heures faites par nos hommes à nous, si l'on peut dire.

## **M. GHESQUIERE**

Nous voterons effectivement cette expérimentation parce qu'il faut bien expérimenter les choses. Mais sur la base de ce que vous avez indiqué dans la délibération qui nous est proposée, lors du bilan il s'agira bien de mesurer ces fameux résultats et je crois que le principal de ces résultats sera celui de la dignité retrouvée de certaines personnes, mais c'est difficilement quantifiable : une personne qui a réussi son parcours, on ne l'a pas forcément sous les yeux. Elle a réussi ensuite dans sa vie privée grâce à cette action de réinsertion et, bien sûr, c'est difficile à quantifier mais c'est un résultat.

## **M. LE MAIRE**

La seule efficacité mesurable, c'est qu'elle retrouve du travail rapidement. Ce serait vraiment la seule efficacité.

Mais je pense qu'on doit trouver l'efficacité dans nos propres structures internes de la Fonction publique ; on revient à la première ou deuxième délibération de ce soir. Ce qui est valable pour nos partenaires, l'est également pour nous. Nous avons à réfléchir sur le rendu à la population à qui nous avons des comptes à rendre. Je le répète : ce qui vaut pour le privé, vaut aussi pour le public.

**M. GHESQUIERE**

Vous venez à nouveau de me tendre une perche. Si par hasard CANAL ne donnait pas satisfaction ou si, par hasard, on ne pouvait pas donner suite à cette expérimentation, comment ferait-on pour la propreté de la ville qui, a priori, aujourd'hui est déjà sur le fil du rasoir ?

**M. LE MAIRE**

Si vous me le permettez, vous me retendez aussi la perche sur la propreté de la ville.

Tout d'abord, si ce n'est pas concluant, il est évident que nous allons travailler et nous travaillons déjà à des solutions alternatives, toujours en externalisation, sur la question de la propreté avec un coût qui sera sensiblement supérieur, naturellement. On en a expliqué tout à l'heure les raisons.

Tenir une ville propre est devenu très difficile eu égard au comportement incivil de nombreux concitoyens qui considèrent l'espace public comme une poubelle à ciel ouvert. J'ai envie de faire le rapprochement avec la sécurité routière. Tout le monde nous demande de sécuriser les routes d'une manière plus ou moins habile. Or un technicien de la DDE cette semaine me disait : *Monsieur le Maire, ce n'est pas la route qui tue, ce sont les automobilistes !*

Ne nous trompons donc pas !

On pourra mettre tous les bataillons de services de propreté que vous voudrez ... nous ne réglerons aucun problème !

**M. GHESQUIERE**

Je le connais bien puisque j'ai instauré le service propreté.

**M. LE MAIRE**

Mais j'ai bien l'impression, Monsieur le Maire Honoraire, que non seulement on a peut-être habitué certains de nos concitoyens à cette facilité dans les quartiers, mais on a aussi oublié ce qu'était le nettoyage au cours du fil d'eau.

**M. GHESQUIERE**

Je suis d'accord avec vous mais la vie est telle qu'elle est.

## **M. FLAHOU**

Brièvement, Monsieur le Maire, dans le sens où vous prenez les grands axes, on peut regarder aussi, par exemple, devant l'Eglise Saint-Piat et le débit de tabac : tous les jours, ce sont des tac-o-tac, des millionnaires et autres jeux qui jonchent les rues.

Vous parliez également du bois Leurent. Nous en sommes au 3<sup>ème</sup> banc : deux ont été volés et un a été incendié.

Que faut-il faire ?

Faut-il encore installer des bancs au bois Leurent ?

## **M. LE MAIRE**

Cela commence par l'école. J'ai une expérience personnelle et je peux vous dire que, dans le collège où je me trouvais à Roubaix, lorsque l'on mangeait dans le réfectoire des bâtonnets glacés, si j'avais été Principal du collège, j'aurais exigé qu'ils soient mangés à l'intérieur de la cantine et pas dans la cour de récréation où, naturellement, tous les bâtonnets de crème glacée se retrouvaient.

Réaction des enfants : il y a du personnel, c'est fait pour cela...

J'ai vu, de mes yeux vu, devant nos propres personnels municipaux jeter des débris alors que cela venait d'être balayé.

A un moment donné, il faut aussi mettre les gens devant leur propre responsabilité d'usager et de citoyen.

Après ce vibrant débat très intéressant, nous allons porter aux voix la deuxième délibération.

Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous remercie.

### ***1.07 - FOURRIERE POUR VEHICULES - ADAPTATION DE LA CONVENTION EN COURS***

*Par délibération en date du 26 mars 2002, notre assemblée délibérante a émis un avis favorable à des conventionnements avec la Société AUTOSTAR à Halluin et le cabinet BCA Expertise, dans le cadre d'une gestion des décisions municipales de **MISE EN FOURRIERE** de véhicules en infraction avec les règles de stationnement.*

*En application de cette décision, Monsieur le Maire a été appelé à conclure une convention de « CREATION D'UNE FOURRIERE » avec Monsieur Jean-Michel DIERYCK, représentant AUTOSTAR et prévoyant une participation « ... **forfaitaire de l'Administration Municipale en cas de non récupération des frais par le concessionnaire auprès du propriétaire fixé à 91,47 € TTC** ».*

*Or il s'avère que ce conventionnement a ignoré, en sus du forfait précité, un forfait supplémentaire (de 4,57 € ou 4,60 € TTC) par jour de gardiennage (dans la limite de 45 jours).*

*Dès lors il apparaît indispensable de revoir ce conventionnement, pour le rendre plus précis et plus complet, d'autant qu'il y a eu au cours de ces derniers mois, des difficultés d'application de la tarification et de la T.V.A .*

*Nous vous proposons donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à conclure un **avenant N°1** à la convention conclue le 2 avril 2002 avec la société AUTOSTAR, de manière à ce que celle-ci soit conforme aux droits et usages dans ce domaine et ce, avec effet au **1er Janvier 2003** Cet avenant intégrera les régularisations financières qui s'imposent (effet au 31 octobre 2002 pour les rectifications de facturation).*

-----  
*Le présent projet a été examiné par la commission « Le Roncquois dans sa Ville ».*

#### **M. LE MAIRE**

Monsieur TAILLEZ.

#### **M. TAILLEZ**

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération a une vocation essentiellement technique puisque la convention, que nous avons passée avec la société Autostar était finalement un peu lacunaire dans sa mise en application, et nous vous proposons d'amender cette convention en prévoyant notamment un forfait par jour de gardiennage.

Nous répondons également à une interrogation qui était née pendant la commission, puisque ce gardiennage est limité dans le temps, en l'occurrence à 45 jours.

Cela veut dire que dorénavant, dans la mesure où le propriétaire du véhicule incriminé n'est pas identifié, la ville de Roncq supportera une charge de 91,50 € de frais d'enlèvement et des frais de garde à raison de 4,60 €/jour dans la limite de 45 jours pour les véhicules ordinaires et de 10 jours pour les véhicules hors d'usage.

S'y ajoutent les frais d'expertise pour un montant de 61 €.

L'avenant de la convention que nous passerons avec Autostar permet aussi de régulariser un petit litige sur le double paiement de la TVA, qui est appliquée sur un tarif déjà calculé TTC.

Voilà l'objet de cette délibération.

## **M. LE MAIRE**

Merci, Monsieur TAILLEZ.

Là encore, c'est l'expression même des corrections qu'il nous faut apporter à l'ensemble des déviances sur la voie publique, qui sont souvent aux frais de nos concitoyens.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

Nous quittons la commission « Le Roncquois dans sa ville » pour celle de « l'Aménagement de la ville et de la campagne.

### **« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE »**

#### ***2.01 - TERRAINS MOTTE-DEWAVRIN - PROCEDURE D'ENCHERES PUBLIQUES - CONFIRMATION DU PRIX D'ACQUISITION ET DES FRAIS CORRESPONDANTS***

*Par délibération en date du 26 janvier 2001, notre assemblée délibérante s'est prononcée favorablement sur le principe d'acquisition des terrains dits « MOTTE DEWAVRIN » et ce, dans le cadre d'une procédure de vente à la bougie (aux enchères publiques) résultant de la liquidation judiciaire de l'entreprise propriétaire du même nom.*

*Les biens en cause, implantés en bordure de la rue de Lille, entre les sites « ACTIVAL » et « NOOPLASTIC » pour une superficie globale de **9 Ha 10 a et 67 ca** ; se décomposent comme suit :*

- Section AL n°348 pour une superficie de 6.663 m<sup>2</sup>,*
- Section AM n°16 pour une superficie de 43.464 m<sup>2</sup>,*
- Section AN n°11 devenue AN n°147 pour une superficie de 669 m<sup>2</sup> et AN n°148 pour une superficie de 29.905 m<sup>2</sup>,*
- Section AN n°13 devenue AN n° 151 et AN n° 152 pour une superficie totale de 520m<sup>2</sup>,*
- Section AN n°114 devenue AN n° 149 et AN n° 150 pour une superficie totale de 9.846m<sup>2</sup>.*

*et constituent une véritable fenêtre verte sur la plaine de Bousbecque et la Vallée de la Lys.*

*Au terme des opérations de la vente à la bougie qui se sont déroulées le 20 juin 2001 à la Chambre des Criées de Lille (T.G.I.), ces terrains ont été adjugés à un tiers au prix principal de 244.223 € (1.602.000 Frs) hors frais.*

*Compte tenu de cette appropriation privative susceptible de contrarier le projet municipal de préservation de ce secteur, nous avons autorisé Monsieur le Maire, par délibération en date des 26 juin et 30 octobre 2001, à exercer la faculté de surenchère et ce, en application de l'article 708 de l'ancien Code de Procédure Civile.*

*Après des actions contentieuses devant la cour d'Appel de Douai et la Cour de Cassation puis désistement devant cette dernière par l'adjudicataire initial, les terrains ont donné lieu à une nouvelle mise en vente aux enchères publiques.*

*L'audience correspondante intervenue le 19 mars dernier, s'est clôturée par une adjudication au profit de la Commune de Roncq de l'ensemble des parcelles susmentionnées pour un prix de **268.645,66 €** (hors frais), ce qui correspond au prix d'adjudication initiale (244.223 €) majoré de 10 %.*

*Alors que la Direction des Services Fiscaux, par avis n° 01/6048/10 et 02/5491/10 a estimé la valeur de ces terrains à 346.965.27 € (3.81 €/m<sup>2</sup>), nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :*

- *à régler le prix principal de ces terrains à hauteur du jugement d'adjudication du 19 mars 2003, soit la somme de 268.645.66 € ;*
- *de l'autoriser à signer tous actes et documents se rapportant à la réalisation de cette acquisition ;*
- *à régler les frais annexes dont les honoraires de Maîtres CAFFIER et SAUNIER chargés de nous assister dans cette affaire (frais préalables, taxes, honoraires...) estimés à 15.000 € à ce jour.*

*Les dépenses correspondantes sont imputables sur les crédits ouverts au chapitre 21, compte 2111 – sous-fonction 823 du Budget.*

-----

*Le présent projet a été examiné par la commission « Aménagement de la Ville et de la Campagne »*

## **M. LE MAIRE**

Nous écoutons tout d'abord Mme CALLEWAERT.

## **Mme CALLEWAERT**

Merci, Monsieur le Maire.

En janvier 2001, nous nous étions prononcés à l'unanimité pour nous porter acquéreur des terrains MOTTE-DEWAVRIN ; ceux-ci sont composés de 5 parcelles totalisant une superficie de 9 ha 10 a 67 ca.

Une vente à la bougie s'est déroulée le 20 juin 2001 à la Chambres des criées et ces terrains ont été adjugés à un tiers, au prix de 244.223 €. Cette appropriation contrariant le projet municipal et après concertation avec les autres entités politiques, il était décidé d'autoriser M. le Maire à exercer la faculté de surenchère. S'ensuivirent des actions contentieuses devant la Cour d'appel de Douai et la Cour de cassation. Finalement l'adjudicataire initial s'étant désisté, les terrains ont donné lieu à une nouvelle mise en vente aux enchères publiques.

Le 19 mars dernier, cette vente s'est clôturée au profit de la commune pour un prix de 268.645,66 € hors frais, c'est-à-dire le prix initial 244.223 € majorés des 10 % réglementaires.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser M. le Maire à régler le prix principal c'est-à-dire 268.645 €,

de l'autoriser à signer tous les actes et documents se rapportant à la réalisation de cette acquisition,

à régler les frais annexes dont les honoraires de Maître CAFFIER et SAUNIER, chargés de nous assister dans cette affaire (frais préalables, taxes, honoraires) estimés à ce jour à 15.000 €.

Les dépenses correspondantes sont imputables sur les crédits ouverts au chapitre 21, compte 2111 – sous-fonction 823 du budget.

#### **M. LE MAIRE**

Y a-t-il des observations sur cette délibération ?

Monsieur PETILLON.

#### **M. PETILLON**

Pour exprimer, Monsieur le Maire, ma satisfaction. C'est l'épilogue d'une très longue histoire qui a duré 20 ans.

C'est une satisfaction parce que, en tant que groupe politique, cela fait 10 ans que nous défendons ce projet d'extension d'un espace naturel vers Bousbecque.

A titre personnel, cela fait 20 ans que je me bats pour cet espace.

Donc aujourd'hui, je suis très satisfait ; l'histoire enfin finit bien et elle finit du bon côté.

Pour demain, soyons vigilants sur le devenir de cet espace mais, Monsieur le Maire, aujourd'hui nous sommes très satisfaits de cette acquisition.

**M. LE MAIRE**

Nous sommes heureux que vous soyez contents, juste avant les vacances.

**M. PETILLON**

A mon tour, d'être content que vous soyez contents.

**M. LE MAIRE**

Sans autre observation qu'un contentement global et général, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

<i>2.02 -REVISION DU POS - LEVEE DE RESERVE DE SUPERSTRUCTURE</i>
---

*M. le Maire informe les membres de l'assemblée que sont inscrits au projet de POS arrêté en conseil de communauté les 23 mai 2003, des emplacements réservés de superstructure au profit de la Ville de Roncq qui ont notamment pour effet de rendre les terrains ainsi concernés inconstructibles et de permettre de surseoir à statuer dans le cadre de demande de permis de construire une fois le projet de POS arrêté.*

*Qu'il existe une réserve de superstructure sur une propriété bâtie cadastrée section AK n° 2,3, et 656 située entre la rue du Billemont, la piscine municipale et l'Hôtel de Ville d'une superficie de 10 660 m<sup>2</sup>, en vue de l'extension du jardin public, de l'aménagement d'un parc de stationnement et la construction d'équipements socio-éducatifs.*

*Le projet de POS révisé et arrêté étant en cours de consultation administrative par les communes, M. le Maire propose d'abandonner la réserve de superstructure afin de permettre la construction de logements dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage privée.*

-----

*Le présent projet a été examiné par la commission « Aménagement de la Ville et de la Campagne »*

**Mme CALLEWAERT**

Le 23 mai 2003, le conseil de Communauté votait positivement les emplacements réservés de superstructure au profit de notre ville, ce qui signifie que les terrains concernés sont rendus inconstructibles et, en outre, qu'il est permis de surseoir à statuer dans le cadre des permis de construire.

Une réserve d'une superficie de 10.660 m<sup>2</sup> avait été demandée pour la propriété bâtie cadastrée AK n° 2, 3 et 656 située rue du Billemont en vue d'une extension du jardin public, d'un parc de stationnement et la possibilité d'équipements socio éducatifs.

Il s'est avéré qu'une opération de ce genre, après visite des lieux, était difficilement et financièrement peu envisageable.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose d'abandonner cette réserve afin de permettre la construction de logements dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage privée.

### **M. LE MAIRE**

Merci, Madame CALLEWAERT.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur PETILLON et Monsieur DA SILVA.

### **M. PETILLON**

Monsieur le Maire, je trouve la délibération un peu lapidaire, un peu rapide. Je rappelle qu'on a discuté du même terrain lors du conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2002 ; je me permets de le rappeler et de me faire un peu plaisir : nous n'avions pas eu les mêmes positions.

A l'époque, je disais que votre politique en matière d'urbanisme ressemblait parfois à une partie de Monopoly ; je reprenais en cela les termes d'autres personnes. Et vous aviez trouvé mes propos déplaisants, voire déplacés, en disant et je vous relis : *vous savez, Monsieur PETILLON, vous faites un procès d'intention parce que les orientations générales d'aménagement du territoire ont déjà fait l'objet d'un débat et nous y sommes attachés.*

Un peu plus loin, vous portiez également au pinacle les élus des années 70 en disant que *la politique de nos prédécesseurs avait permis de sauvegarder un patrimoine identitaire intéressant.*

Vous nous disiez à cette époque qu'il fallait absolument créer un parking dans le secteur, développer une liaison entre le parc de la mairie et le parc Vansteenkiste et, pour cette raison, il était indispensable d'avoir la mainmise sur cette propriété. Aujourd'hui, neuf mois plus tard, ce n'est plus indispensable.

Alors, permettez quand même de m'étonner puisque la solution que l'on entrevoit aujourd'hui, c'est celle que nous proposons il y a neuf mois.

Il y a neuf mois et je reprends mes propos : nous proposons de laisser faire le marché immobilier dans le secteur parce que ce type de propriété est effectivement assez recherché pour du logement, pour des appartements de standing. Et c'est aujourd'hui le cas de figure qui est proposé.

Nous avons également suggéré, et nous tenons toujours aujourd'hui à ce que vous ayez un partenariat avec cet aménageur pour une liaison, une coulée verte au travers des deux parcs identitaires du centre ville. Nous souhaitons le maintenir. Donc bien évidemment, nous voterons cette délibération.

J'ajoute qu'il nous a été présenté, il y a quelques semaines, les plans des bâtiments. Nous avons trouvé, les uns et les autres, que l'architecture était peut-être un peu taillée à la serpe. Madame CALLEWAERT, je ne sais pas si vous avez revu quelque chose de ce côté-là ?

Ensuite, vous nous aviez dit que ce programme comportait une partie en locatif, à laquelle vous semblez très attachée. Nous le sommes également.

Où en est-on dans ce domaine ?

Enfin, je vous mets en garde. Nous ne sommes pas aujourd'hui dans le cadre de ce que l'on appelle la consultation administrative.

Tout à l'heure, vous y avez fait référence en disant que le PLU, qui remplace le POS, avait été arrêté le 23 mai ; la procédure fait qu'il y aura une consultation administrative de 3 mois pour toutes les communes, dont la ville de Roncq. D'après mes informations, il me semble que cette consultation administrative n'a pas démarré. Elle devrait l'être fin de mois et durer d'août à octobre, et nous aurions à nous prononcer à nouveau sur ces dispositions du PLU avant la fin octobre.

Je ne voudrais pas non plus, si tel est votre souhait, pour un programme immobilier, avoir un éventuel recours pour vice de procédure. Il faudrait passer cette délibération, soit on la vote et on en reparle dans un ou deux mois. Je ne voudrais pas que certains prennent comme élément, disant : *il fallait attendre la procédure administrative car vous pouviez vous enrichir, d'ici la procédure administrative, d'autres éléments sur cette propriété.*

Ce n'est pas vous qui allez me contredire. Avouez que c'était indispensable il y a neuf mois, pour préserver le patrimoine identitaire. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas.

Dans trois mois, il peut aussi se passer des choses. On aurait donc préféré en discuter dans quelques semaines.

Voilà notre position par rapport à cette propriété. Vous allez sans doute mettre en avant des problèmes financiers. Je tiens à signaler aussi que cette propriété avait été évaluée par Monsieur votre Adjoint à 400.000 € et, à l'époque, j'avais même dit que si c'était le prix, je voulais bien l'acheter de suite. Elle a été vendue, à l'euro près, au prix que je vous avais indiqué.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je souhaitais dire en préambule par rapport à cette délibération.

### **M. LE MAIRE**

Je souhaite répondre simplement que la phase de consultation administrative se déroulera du 1<sup>er</sup> août au 31 octobre 2003.

L'objectif n'était pas de se cadrer dans les clous de la Communauté urbaine mais simplement dans une cohérence intellectuelle.

L'urbanisme, par nature, c'est pragmatique. Ce qui était il y a six mois, n'est peut-être plus six mois après et vous l'avez tout à fait dit.

Ce qu'il fallait à ce moment-là et je vais quand même refaire un peu l'histoire de tout ce dossier, avec les éléments que nous avons et le respect humain qui était le nôtre à cette époque, que tout le monde n'a pas eu mais je ne désignerai personne ici. Le respect humain qui était de ne pas inquiéter l'habitant ; je le rappelle, c'était une dame âgée, de plus de 90 ans, qui était naturellement inquiète quant à l'avenir de son bien.

Nous avons évoqué en commission municipale le souhait que nous avions, en connaissance de ce que nous pouvions savoir à l'époque... je n'étais pas rentré dans la maison alors pour savoir comment était la distribution des pièces; je ne connaissais donc pas toute la réalité. Notre souhait finalement d'y mettre un emplacement réservé au cas où, pour deux raisons :

- il eût été utile d'avoir une liaison piétonnière entre nos deux parcs,
- et, parce que nous avons éventuellement, des besoins d'implantation en termes d'équipement public qui auraient pu tout à fait accueillir, pourquoi pas, une bibliothèque municipale.

Il ne fallait pas se fermer dans l'avenir telle ou telle hypothèse.

Il s'est avéré qu'un certain nombre d'indiscrétions de commission, et je ne jette pas de pierre à la presse puisqu'elle fait son travail, ont permis de révéler au grand jour ces projets qui ont, naturellement, déclenché chez les propriétaires un certain nombre d'opérations. On ne peut pas les en empêcher non plus.

Donc aujourd'hui un opérateur immobilier se propose d'y faire une réalisation qui, finalement, nous agrée. Nous sommes allés visiter ce bâtiment qui, au regard de ce que nous avons pu voir, est tout à fait irrécupérable en tant qu'équipement public. Il faut être très clair ; autant nous pouvions, en son temps, transformer l'école de musique, la mairie actuelle, la mairie annexe en bâtiments administratifs ; autant cette maison, qui est finalement une grande maison bourgeoise et pas plus, me semble être beaucoup plus délicate en termes de transformation pour un équipement public.

C'est pourquoi, sans regret et au regard de la copie qui nous a été présentée par l'opérateur immobilier, nous pouvons, sans aucun problème intellectuel, revenir sur la position qui était la nôtre à l'époque. Le tout était de ne surtout pas défigurer cet espace qui liaisonnait deux espaces naturels tout à fait remarquables dans notre commune. Or l'opération, sans juger de l'aspect extérieur que vous avez décrit comme taillé à la serpe... encore une fois, on est dans la subjectivité totale. Par rapport à un projet d'architecture, chacun a son avis mais nous n'en sommes pas là. Nous voulions, par cohérence intellectuelle et par respect pour la décision publique qui avait été prise à l'époque et au moment où le coup était parti au niveau de l'opération immobilière, intellectuellement être en correction et en harmonie avec les projets.

On ne peut pas découvrir un permis de construire et, en même temps, se rendre compte que six mois avant nous avons finalement délibéré sur une nature un peu différente.

Voilà le pourquoi. La sagesse populaire dit : « *il n'y a que les sottés gens qui ne changent pas d'avis* », je pense qu'il faut avec pragmatisme accueillir les évolutions d'urbanisme et je sais que nous allons tout à fait dans le même sens.

Monsieur DA SILVA, vos observations.

#### **M. DA SILVA**

Je crois que Michel a à peu près dit ce que je souhaitais dire. Je me réjouis tout simplement que la proposition que j'avais faite lors de cette inscription, soit aujourd'hui la vôtre.

**M. LE MAIRE**

Ecoutez ; je suis ravi finalement que toutes les propositions qui ont été émises en conseil municipal soient reprises, tant mieux. Si ce sont vos propositions, je n'en suis que plus content, c'est pour le bien public.

Monsieur PETILLON.

**M. PETILLON**

Je souligne quand même que vous aviez également voté pour la réserve sur cette propriété.

**M. LE MAIRE**

Quand les projets sont bons, on ne trouve que des gens qui y adhèrent, Monsieur PETILLON. Vous le savez bien.

**M. PETILLON**

Vous n'avez pas répondu à deux questions.

1. Imposerez-vous ou négocierez-vous (on peut le faire, on est à l'origine du projet) une liaison piétonne au travers de cet espace pour rejoindre l'autre parc, ce qui nous fait des circuits intéressants ?
2. Qu'en est-il du programme locatif auquel vous semblez attachée, Madame CALLEWAERT ?

En fait, petite remarque : il ne fallait pas être grand devin, ni grand architecte, pour voir de l'extérieur de la maison ce qu'on allait trouver à l'intérieur. C'est une distribution classique pour des maisons de fin 19<sup>ème</sup>. Que cela soit peu pratique, ce n'était pas en y rentrant qu'on allait le découvrir, au contraire.

**M. LE MAIRE**

C'est une maison du début 20<sup>ème</sup> siècle voire même du 20<sup>ème</sup> siècle bien entamé ; ce n'est donc pas fin 19<sup>ème</sup> mais peu importe.

Même nous aurions pu tout à fait nous satisfaire de la distribution en décroissant complètement. Je ne pense pas que c'était vraiment l'objectif initial.

Ceci dit, vous avez parlé de liaison piétonne. Elle est très importante, à mon sens. Etant donné la nature de l'opération qui va s'y réaliser, à savoir à la fois du privatif et (je le souhaite en tout cas et Mme CALLEWAERT fortement) du locatif, il faut que cette liaison soit

la plus délicate possible ; il ne faut pas un liaisonnement piétonnier qui consisterait en une espèce de boyau un peu étroit, insécurisé et que personne n'emprunterait, qu'il faudrait à la fois éclairer, etc.

Quelquefois on fait des choses qui peuvent être très agréables mais qui, à la pratique, se révèlent tout à fait inutilisables.

Si c'est ce souhait de liaisonnement piétonnier, pourquoi pas ?

Mais il faut le faire vraiment dans un esprit qu'il soit utile pour tout le monde. Il faut être clair : l'opération privée qui pourrait s'y développer, c'est une opération « privée-privée », de gens qui auront envie d'être tout à fait tranquilles dans cet endroit et qui n'auront pas du tout envie (c'est tout à fait respectable) de partage avec un secteur public. Or quand on regarde bien le découpage de la propriété, ce n'est pas totalement évident mais on peut y travailler. Naturellement je m'appuierai sur vos sages conseils en la matière, Monsieur PETILLON.

#### **M. PETILLON**

Une dernière petite observation sur la qualité architecturale. Quand j'ai utilisé l'expression « taillé à la serpe » c'est par rapport aux éléments de définition qu'on a donnés à une centaine de mètres pour le centre ville, où on a utilisé le langage de l'architecture de type flamand, des détails qui ont été donnés même sur le programme que nous avons critiqué rue Gallissot, on reconnaît qu'au niveau architecture, un effort est fait. Là, c'est une autre école.

La question que je posais : ne faut-il pas revenir aussi sur une architecture de toit comme on l'a imposé de l'autre côté. On est complètement dans une autre école de l'autre côté et je pense que ce n'est peut-être pas la meilleure des solutions.

Quant à la liaison piétonne entre les deux parcs, elle peut se faire, à mon sens, très facilement et je suis tout prêt, comme d'habitude, à aller regarder et à vous donner mon avis.

#### **M. LE MAIRE**

Je vous en remercie par avance, Monsieur PETILLON.

Monsieur DA SILVA.

#### **M. DA SILVA**

Justement, pourrait-on discuter en commission de l'ensemble du projet avant d'acter les choses et d'accorder le permis de construire ?

**Mme CALLEWAERT**

Pour répondre d'abord à Monsieur PETILLON concernant le locatif, je sais que M. DUPREZ a rencontré Notre Logis, c'est-à-dire M. LEURENT. Moi-même, je suis allée l'autre jour à Neuville et je suis allée à Schuman. Je ne sais pas si vous en avez déjà eu l'occasion ; j'ai trouvé que c'était une réalisation formidable et j'aimerais bien axer ma réflexion avec M. DUPREZ et Monsieur le Maire évidemment en ce sens, puisqu'il nous manque énormément de choses pour les personnes retraitées. Ce serait peut-être un collectif mais qui serait calme, qui n'amènerait pas de nuisances pour les gens en accession quand même relativement chère.

Je vais demander à Monsieur DA SILVA ce qu'il souhaite exactement ?

**M. DA SILVA**

Je souhaiterais qu'on puisse en débattre, du moins examiner les plans et le projet en commission.

**Mme CALLEWAERT**

Pourquoi pas, mais la prochaine commission se réunira en septembre.

**M. LE MAIRE**

Sans autre intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous remercie.

<p><i>2.03 - AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG - IMMEUBLE SIS 2 RUE DES ARTS A RONCQ - ACQUISITION AMIABLE</i></p>
--

*Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que le périmètre de restructuration du centre bourg a été adopté par délibération en date du 21 mars 1997.*

*Dans le périmètre est implanté l'immeuble, à usage professionnel, sis 2 rue des Arts à RONCQ, cadastré section AK 267 pour 675 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur DEBAERE - VERMONT en qualité de propriétaire bailleur.*

*L'immeuble est occupé au titre d'un bail professionnel par la Ville de Roncq qui l'a affecté à sa Direction des Services Techniques.*

*Après consultation de la Direction des Services Fiscaux qui a émis son avis n° 01/058/10 en date du 11 janvier 2002, Monsieur le Maire a proposé l'acquisition à l'amiable de cet immeuble, au propriétaire qui a donné tout récemment son accord par écrit au prix et conditions qui suivent :*

- *acquisition de l'immeuble en janvier 2004: Deux cent treize mille euros (213 000 €).*

- *frais d'acquisition à la charge de la commune.*
- *résiliation du bail à la date du paiement effectif du prix par la ville.*

*Dès l'instant où cette opération immobilière constitue un enjeu majeur dans la maîtrise foncière relative à l'aménagement de notre Centre – Bourg, Monsieur le Maire demande à l'assemblée :*

- *d'accepter l'acquisition à l'amiable de cet immeuble au prix de deux cent treize mille euros (213 000 €).*
- *de l'autoriser à poursuivre les formalités d'acquisition et de résiliation du bail professionnel et à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de la vente,*
- *d'imputer la dépense inhérente à cette opération sur les crédits qui seront ouverts en temps opportun, chapitre 21, compte 21318, sous fonction 824.*

-----

*Le présent projet a été examiné par la commission « Aménagement de la Ville et de la Campagne »*

### **Mme CALLEWAERT**

Dans le cadre de la restructuration du centre Bourg entérinée le 21 mars 1997, figure au cœur du projet et afin de redynamiser et revitaliser les commerces de proximité, un immeuble qui sert actuellement au personnel administratif des services techniques.

Cet immeuble, d'une superficie de 675 m<sup>2</sup>, est propriété de M. DEBAERE dont nous sommes actuellement les locataires et ce depuis 1985.

Après consultation des services fiscaux en date du 11 janvier 2002, après de multiples contacts avec M. DEBAERE, il est proposé l'acquisition amiable en janvier 2004 au prix de 213.000 € de ce hangar, d'en assurer les formalités et l'acquisition, la résiliation du bail et d'autoriser également Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents découlant de cet achat.

La dépense serait couverte en temps opportun au chapitre 21 compte 21318, sous-fonction 824.

### **M. LE MAIRE**

Merci, Madame CALLEWAERT.

Par honnêteté intellectuelle, j'aime toujours aller au fond et dans le détail. Sachez que même si mon projet initial et le projet de la majorité, est d'y redéployer un pôle commercial, nous ne nous entêterons pas si toutefois les frais étaient trop importants. C'est très clair.

J'ai ici (voyez comme quoi je travaille en toute transparence) le diagnostic Socotec que je mettrai à votre disposition, que j'ai demandé pour savoir en toute connaissance de cause ce que nous achetons et vers quoi nous nous engageons. Si nous devons conforter simplement l'existant, nous en sommes à 100.000 € HT de frais.

Je tiens à dire la réalité des choses pour que vous sachiez que cette acquisition ne se fait pas dans un but unique, et je corrige un peu ce qui a été dit tout à l'heure, de faire de la redynamisation commerciale même si mon souhait et le souhait de la majorité est celui-là. Il est surtout de requalifier le centre Bourg et ce bâtiment est incontournable, que nous y fassions de l'espace public ou que nous y fassions de l'espace commercial.

Je le répète ; je m'engage à ce qu'il n'y ait pas de dépenses inconsidérées ou inconsidérables en la matière pour un projet qui serait, pour le compte, totalement délirant.

Mme CALLEWAERT a également dit la charge qu'était celle de la location. Peut-être pourrait-on donner des chiffres (ce qui serait tout à fait éclairant) pour une quinzaine d'administratifs que nous aurions pu, depuis très longtemps, redéployer à la gare en son temps, il me semble.

#### **Mme CALLEWAERT**

A ce jour et depuis 1985, ce bâtiment nous a coûté 1.287.720 F soit 183.960 €.

Par ailleurs, le loyer actuel a été encore augmenté début 2003 et il est de 13.923 € par trimestre.

#### **M. LE MAIRE**

Monsieur PETILLON, vous avez la parole.

#### **M. PETILLON**

Dans mon propos, je lierai certainement cette délibération et la suivante, relative à la restructuration de la salle Catry.

Je suis un peu ennuyé pour cette délibération. Je partage votre avis en disant qu'il faut maîtriser le foncier dans le centre ville ; je n'arrête pas de le répéter. C'est d'ailleurs pour cela qu'on souhaitait maîtriser également le foncier dans la rue Galissot pour la propriété qui se trouve en face de la mairie. Vous ne l'avez pas fait à notre grand regret.

Mais pas non plus à n'importe quel prix !

Aujourd'hui, ce hangar est ce que communément beaucoup appellent un hangar à patates, à savoir que, lors de sa location en 1985, il n'y avait aucun aménagement à l'intérieur. C'étaient quatre murs dont certains sont sans doute mitoyens -ils ne sont donc pas en pleine propriété- une charpente métallique légère et une couverture en éternit.

Aujourd'hui le prix envisagé est de 213.000 € pour 675 m<sup>2</sup> soit 315 €/m<sup>2</sup> ce qui fait, à mon sens, complètement exploser les prix dans le centre ville et même sur des situations à peu près comparables.

A titre de comparaison, nous avons revendu à un endroit qui est quand même mieux placé, l'espace Marignan à l'époque à 70 €/m<sup>2</sup> ; là on est 4,5 fois plus cher.

Nous ne voterons donc pas cette délibération. Ce n'est pas parce qu'il faut maîtriser, qu'il faut faire n'importe quoi et dépenser trop d'argent. Je pense qu'il faut aussi maîtriser davantage ces dépenses. Voilà pour le fond.

Sur la forme maintenant, nous ne croyons pas à une halle alimentaire à l'intérieur de cet espace, comme vous l'avez développé à de nombreuses reprises. Il m'étonne quand même qu'aujourd'hui on se pose la question ; il me semble que vous avez confié, il y a environ un an, à la SEM Ville Renouvelée un marché qui frôle les 90.000 € pour faire une étude, pour vous conseiller sur l'aménagement du centre Bourg. Je présume que ces premières études portaient sur : comment redynamiser le centre Bourg ?

Et je présume que vous avez dû le demander : une halle alimentaire à cet endroit est-ce quelque chose de pertinent ?

Je ne le pense pas et c'est pourquoi nous vous avons fait, et nous le refaisons ce soir, une autre proposition concernant la redynamisation commerciale du centre Bourg. Je suis conforté dans la position que nous avons ; j'ai assisté la semaine dernière à un séminaire sur le devenir des grandes surfaces et sur la redynamisation des centres villes.

Aujourd'hui on est un peu sur la lame du rasoir. C'est très difficile de reconquérir un centre ville mais ce n'est pas impossible.

Les enjeux sont donc extrêmement importants pour le centre de Roncq et, aujourd'hui, la proposition faite est de dire : concernant la salle Catry, dont on va parler juste après, plutôt que de la modifier, pourquoi ne pas y inclure des commerces de proximité puisqu'on verra un peu plus tard... je ne sais pas ce que vous avez projeté. Y aura-t-il un plan du futur espace devant la salle Catry, d'avoir des commerces face à un espace de convivialité : la place ?

Dans ce cas-là, on pourrait moduler la surface et ne prendre peut-être qu'un tiers pour ce marché des saveurs. Je pense que c'est un peu l'essai que vous voulez faire par rapport à l'expérience qui a été faite il y a quelques semaines dans le centre ville. Bien que ce ne soit pas notre scénario de départ, je pense qu'on peut apporter une contribution pour dire : *nous pensons que si vous vous obstinez sur cet aménagement, ce serait mieux de faire ceci par rapport à cela.*

Je ne sais pas s'il y aura un débat mais voilà, Monsieur le Maire, notre position par rapport à ce sujet : on ne flambe pas les prix, on reste raisonnable et si le propriétaire ne veut pas entendre raison, on met en face les moyens que nous donne la loi pour maîtriser ce foncier. Mais, effectivement, les moyens que nous donne la loi supposent de monter un dossier qui soit étayé et qui tienne la route.

## **M. LE MAIRE**

Une réponse quand même, qui n'est pas une réponse sereine, Monsieur PETILLON.

Sachez quand même que nous avons récupéré un dossier « centre Bourg » qui, pour le compte, était mal ficelé. Depuis deux ans, nous avons opéré un certain nombre d'acquisitions foncières sur le Centre Bourg qui nous permettront de développer enfin la centralité que nous attendons.

Parler d'obstination... je m'excuse, mais j'ai été élu pour un mandat de six ans, avec un certain nombre d'observations qui m'ont été faites par mes concitoyens notamment sur le Centre Bourg et, fort de cette consultation, je viens devant vous.

Effectivement des études sont en cours. Vous le savez bien puisque j'ai profité de la venue du Ministre Renaud DUTREIL, notamment en centre Bourg, pour lui demander de bénéficier du FISAC et de pouvoir mener, dans ce cadre, des réflexions sur la redynamisation du commerce. Donc tout cela est engagé et notamment à travers notre partenariat avec la SEM Ville Renouvelée.

Personnellement, je crois toujours en cette possibilité de halle marchande. Elle fonctionne bien, de manière spontanée, aux extrémités de la ville que ce soit rue du Dronckaert, ou à la frontière avec Halluin.

De telles opérations qui fonctionnent, doivent fonctionner en centre Bourg d'autant plus que vous allez avoir des apports non négligeables de populations dans peu de temps, à travers Maignan, à travers l'opération Loginord et à travers l'opération sur la propriété de Mme LEURENT où des flux vont se dégager naturellement.

L'objectif d'aujourd'hui n'est pas de reparler du centre Bourg, je le redis. Il y a eu quinze ans de discussions sur le sujet.

De mon côté, j'agis !

On peut adapter ; il faut évoluer. Je n'ai pas raison, nous n'avons pas raison sur tout mais maintenant cela suffit ! Le temps de la réflexion est passé, c'est le temps de l'action et nous nous mettons en rang pour agir.

Il est vrai, Monsieur PETILLON, que si j'étais dans l'opposition, naturellement je serais tenté de voter contre. Mais je suis dans la majorité. Cela veut dire que je suis là pour construire et que je n'ai pas de temps. Cela ne veut pas dire pour autant que ce manque de temps ou cette précipitation doit se faire au détriment des intérêts des Roncquois mais cela veut dire que nous avons perdu trop de temps pour ne pas réaliser notre centre Bourg.

Aujourd'hui, les gens attendent de l'action et de voir que les choses bougent dans le bon sens. C'est ce que je leur propose.

#### **Mme CALLEWAERT**

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je voudrais quand même faire remarquer qu'en 1998 M. BRICOUT avait fait une proposition à M. DEBAERE à hauteur de 152.500 €, que la maison de M. POUCHELLE début 2001 a été achetée par la ville pour la somme de 880.000 F ou 134.155 €.

#### **M. LE MAIRE**

Monsieur le Maire Honoraire.

#### **M. GHESQUIERE**

Monsieur le Maire, vous savez que je n'adhère pas au projet de centre ville ; c'est une chose. Mais dans tout ce que vous avez présenté sur le centre ville, le test de la halle marchande est sans doute ce qui, à mon avis, peut peut-être fonctionner. Je vous l'avais dit au cours des premières délibérations.

Si politiquement je ne suis pas d'accord sur cette histoire, au global du centre ville j'allais dire que ce qui est fait aujourd'hui implique obligatoirement l'achat de ce hangar. C'est donc une position stratégique, vous venez de le rappeler. On ne peut pas faire autrement ; plutôt que d'attendre et faire en sorte que cela coûte encore plus à la commune, je pense qu'il faut arrêter les frais aujourd'hui. Puis, même si on n'est pas d'accord avec ce qui se passe, je crois que, pour le bien de la commune, il faut que nous votions cette délibération pour arrêter les frais où ils se trouvent ; c'est le moindre mal pour nous.

Mais tentons aussi l'expérience ; ce n'est peut-être pas idiot. Je ne sais pas comment cela peut s'insérer effectivement dans le cadre urbanistique mais l'expérience me paraît intéressante.

#### **M. LE MAIRE**

Je vous remercie, Monsieur le Maire Honoraire.

Nous avons bien entendu les observations des deux groupes. Je laisse encore un peu la parole à Monsieur PETILLON mais nous allons clôturer sur cette question. Nous vous écoutons.

#### **M. PETILLON**

Une simple remarque, Monsieur le Maire.

Je suis persuadé que ce n'est pas ce que vous sous-entendez quand vous dites : nous sommes là pour construire, en parlant de la majorité. L'opposition est là pour construire également, soyez-en persuadé.

Une deuxième remarque concerne la halle marchande. J'ai bien dit qu'on pourrait adhérer à ce type de produit si on était près de la rue de Lille. Notre position, c'est par rapport au retrait que vous avez. Or aujourd'hui, comme vous souhaitez aménager la salle Catry de façon irréversible, même si on s'aperçoit dans quelques mois ou dans un, deux ou trois ans que la halle pourrait marcher et elle marcherait mieux si elle était plus près de la rue de Lille, ce dont nous sommes persuadés et c'est en cela que nous disons apporter une contribution au débat.

#### **M. LE MAIRE**

Monsieur PETILLON, nous avons un linéaire qui fonctionne bien, vous le savez parfaitement. C'est celui de l'atelier coiffure, par exemple, qui est en retrait de la rue de Lille et je peux vous dire que le propriétaire trouve cela extrêmement rentable.

Je pense qu'à un moment donné il faut faire confiance aux spécialistes. Je n'en suis pas un. Il est donc évident que nous sommes dans le domaine intuitif ; je sais, vu l'ampleur du marché fermier, qu'il y a une demande. Ceci dit, va-t-elle tenir dans le temps ?

Je ne peux pas non plus vous répondre et d'ailleurs les meilleures études faites par les meilleurs spécialistes, ne répondent pas toujours aux questions. On se souvient aussi qu'en son temps, dans les précédents mandats -et M. GHESQUIERE en premier lieu- on a eu de larges discussions avec la Chambre de commerce qui n'allait pas toujours dans le sens des élus et qui n'était pas toujours très affinée.

Je pense qu'il faut garder raison. Aujourd'hui, nous agissons et je remercie ceux et celles qui nous font confiance, avec leur réflexion, avec leur philosophie par rapport au projet. Mais je souhaite qu'on avance et je porte aux voix.

POUR MAJORITE + le groupe « BIEN DANS MA VILLE, BIEN DANS MA VIE »

CONTRE Groupe « ALLIANCE & ACTIONS »

Je vous remercie.

**2.04 - RESTRUCTURATION DE LA SALLE GEORGES CATRY - MISE EN APPEL D'OFFRES DES TRAVAUX - MODIFICATION DE L'EMPRISE - DEMANDE DE DECLASSEMENT AUPRES DE LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE**

Lors de sa séance en date du 28 mars dernier, notre assemblée délibérante a été amenée à examiner, dans le cadre du budget 2003, diverses autorisations de programmes. Parmi celles-ci, vous vous êtes prononcés favorablement sur l'opération relative à la restructuration de la salle Georges Catry, se décomposant comme suit :

Intitulé de l'opération	Identification	Autorisation de Programme		Crédits de Paiement	
		Recettes (Subventions d'équipement)	Dépenses	Proposition d'ouverture 2003	Proposition d'ouverture 2004
Restructuration de la salle G. Catry	03-03	- €	700 000.00 €	50 000.00 €	650 000.00 €

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée à Monsieur Marc LARIVIERE, Architecte à Lille. Le parti architectural vise à sauvegarder la structure existante, à maintenir son caractère polyvalent tout en lui donnant davantage de fonctionnalité dans le respect des normes en vigueur. S'y ajoute, une rénovation de la façade de l'immeuble jouxtant la salle (future conciergerie).

Les études d'architecture ayant été menées à leur terme (voir avant-projet joint en annexe), il y a lieu de mettre en concurrence les travaux correspondants. A cet effet, il vous est proposé de retenir la formule de la mise en **Appel d'Offres ouvert** (articles 58 à 60 du Code des Marchés Publics), avec attribution sous forme de **Marché Unique** (ou à l'entreprise générale). Cette formule de marché unique étant la mieux adaptée quant aux sujétions de délai et de coordination.

Par ailleurs, la mise en œuvre du chantier nécessite une modification de l'emprise de cet équipement dans sa partie consacrée à l'entrée principale, stockage du matériel, vestiaires et sanitaires, ainsi que pour ce qui a trait au traitement de façade et fluides.

Les besoins d'emprise supplémentaire sont évalués à ce jour à 102 m<sup>2</sup>, localisés en bordure de la rue Jean-Jaurès et sur le parking Duclos, ces voie et parking faisant partie du domaine public communautaire.

En conséquence, il y a lieu de solliciter de Lille Métropole Communauté Urbaine le déclassement de ces emprises, de manière à ce que celles-ci rejoignent le domaine public communal.

*Bien évidemment, les procédures correspondantes interviendront conventionnellement (par acte administratif ou notarié), sans soulte, la commune de Roncq ayant à supporter le cas échéant, les frais s'y rapportant (géomètre, notaire, droits d'enregistrement...).*

*Au terme de cet exposé, nous vous demandons donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :*

- lancer l'Appel d'Offres ouvert, sous forme de marché unique, des travaux correspondants ;*
- signer le contrat consécutif et toutes les pièces qui s'y rattachent ;*
- de l'autoriser, dans l'hypothèse où le marché serait déclaré infructueux, à lancer soit un nouvel Appel d'Offres, soit un marché négocié dans le respect de l'article 35 du Code des Marchés Publics ;*
- d'entreprendre les démarches auprès de L.M.C.U. pour le déclassement des emprises supplémentaires nécessaires ;*
- de solliciter de L.M.C.U. les autorisations de construire correspondantes ;*
- d'engager et de prendre en charge tous les frais relatifs à ces modifications d'emprises.*

*Le présent projet a été examiné par la commission « Aménagement de la Ville et de la Campagne »*

## **M. LE MAIRE**

Nous continuons dans le Centre Bourg, Madame CALLEWAERT, avec la restructuration de la salle Catry où le ciel nous est tombé sur la tête.

## **Mme CALLEWAERT**

Monsieur le Maire, conscient de l'intérêt que portent les Roncquois à cette salle Catry implantée en plein cœur de Bourg, à tous les multiples services qu'elle rend tant au regard des associations qu'au regard des festivités municipales et familiales, a souhaité lui donner une nouvelle dimension.

Les récents dégâts : fuite d'eau, chute de plafond, grâce au ciel quand la salle était vide, dus pour la plupart à des négligences antérieures de rénovation, prouvent qu'il était plus que nécessaire non seulement de sécuriser cet endroit mais encore, dans le cadre de la modernité du projet Centre Bourg, de lui donner un nouveau look et de lui apporter une dimension de fonctionnalité dans le respect des normes en vigueur.

Ceci nécessite une modification de l'emprise au sol tant en bordure de la rue Jean-Jaurès que sur le parking Duclos. Ces parcelles sont actuellement propriété LMCU ; la surface est estimée à 102 m<sup>2</sup>. Une sollicitation auprès de la Communauté est à envisager.

En ce qui concerne la rénovation proprement dite, c'est Marc LARIVIERE, architecte à Lille, qui en assure le parti architectural ainsi que la fonctionnalité.

Ces études ayant été menées à terme, il y a lieu de mettre en concurrence les travaux correspondants. Il est proposé de retenir la formule en appel d'offres ouvert avec attribution sous forme de marché unique.

Pourquoi marché unique ?

Parce qu'il répond le mieux aux suggestions de délais et de coordination.

La dépense pour cette restructuration est estimée à 700.000 € répartis en 50.000 € sur le budget 2003 et 650.000 € en 2004.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les appels d'offres ouverts sous forme de marché unique, de signer le contrat consécutif et toutes les pièces qui s'y rattachent.

Si le marché s'avérait infructueux, de procéder à un nouvel appel d'offres ou de lancer un marché négocié dans le respect de l'article 35 du Code des marchés publics.

D'entreprendre les démarches de déclassement auprès de la Communauté, de solliciter celle-ci pour les autorisations de construire correspondantes.

D'engager et prendre en charge tous les frais relatifs à cette modification.

J'en ai terminé, Monsieur le Maire. Merci.

## **M. LE MAIRE**

On peut avoir des débats (on n'en aura pas naturellement parce qu'il faut bien un jour ou l'autre se fixer sur le parti pris architectural) sur l'agencement interne que je souhaitais présenter au public puisqu'il est rendu largement public ce soir, pour que vous puissiez voir quelle organisation, quelle distribution aura demain, l'année prochaine, notre salle Catry à laquelle nous tenons énormément.

Aujourd'hui vous entrez par la rue des Arts, par la petite rotonde.

Demain, vous entrerez par le parking paysager Jacques-Duclos par une entrée principale qui sera naturellement aménagée pour en permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

La distribution en sera la suivante :

- à droite les sanitaires
- à gauche, une zone de stockage de matériel avec notamment un petit espace pour le matériel de ménage

Vous entrez de plain-pied dans la salle polyvalente.

- Sur votre droite, vous avez toujours le patio qui sera bien entendu un peu modifié par rapport à l'existant actuel
- Dans la foulée du patio, aménagement d'un vestiaire qui sera visible depuis la salle, pour éviter notamment tout problème de vol
- Consécutif à ces vestiaires un lieu de stockage de matériel puisque vous savez que la Philharmonie répète ; nous avons donc besoin de pouvoir stocker le matériel de musique qui est aujourd'hui situé à l'entrée de la salle Catry

Et vous êtes toujours, je le répète, de plain-pied dans la salle polyvalente, ce qui nous permettra des agencements différents : un agencement de fond avec la paroi qui nous sépare du stockage de matériel, sur lequel nous pourrions avoir éventuellement un décor de scène mais également, sur la partie latérale qui jouxte la rue de Lille, une scénographie un peu différente. Cela nous permettra de multiplier les lieux de scénographie.

Dans le fond de la salle Catry, là où est l'entrée actuelle, vous aurez la partie Office. C'est là que seront livrés les plats traiteur éventuellement, que se feront éventuellement les entrées du matériel,

Pour finir : local poubelles, réserve, office et séparation par une grande partie qu'on a appelé « Bar » ce qui permettra de faire la transition entre la salle polyvalente et l'office.

Jouxtant cette salle Catry vous avez (aujourd'hui propriété communale d'ailleurs) une maison qui est actuellement occupée par le milieu associatif mais qui sera très rapidement récupérée, dès l'ouverture de la salle Catry, donc dès l'année prochaine pour y placer un concierge puisque nous souhaitons une présence humaine en Centre Bourg. Or le concierge actuel, affecté depuis l'année dernière aux abords du parc Vansteenkiste, a un domaine d'action beaucoup trop large pour ses propres disponibilités. Donc nous recentrerons les fonctions de ce concierge sur le parc public Vansteenkiste et d'autres abords, et nous aurons une deuxième conciergerie en Centre Bourg pour la mairie, la mairie annexe et la salle Catry : une présence humaine est importante dans cette salle Catry.

L'aspect extérieur n'est absolument pas défini aujourd'hui sauf que vous n'aurez pas une modification majeure des bâtiments ; on restera toujours dans la pierre et la tuile qui sont

véritablement les éléments esthétiques majeurs du Centre Bourg. Il faudra que ce soit également en cohérence avec la réalisation de Marignan. Tout cela sera défini dans les prochaines commissions ; sur le soin que nous aurons à y apporter ; Marc LARIVIERE, qui est l'architecte chargé de restructurer cette salle, souhaite que ce bâtiment, qui est fortement identitaire, ne soit pas le premier bâtiment identitaire que les gens doivent apercevoir. Pour cette raison il ne faut pas non plus en faire un temple, il faut simplement le signaler comme étant une salle polyvalente importante mais qui n'est pas l'élément le plus important qui, en termes de citoyenneté, reste quand même l'Hôtel de Ville en Centre-Bourg et l'Eglise avec toutes les symboliques qu'elle peut revêtir, pour nos concitoyens.

Voilà en gros la distribution en fonction des besoins des usagers et ils sont très nombreux.

Pour pallier le manque de salles en Centre-Bourg, nous implanterons une structure modulaire à la gare dès le 1<sup>er</sup> septembre qui sera, de mémoire, une structure de 236 m<sup>2</sup> avec sanitaires. Naturellement il n'y aura pas d'alimentation en eau potable, nous aurons donc un fonctionnement un peu différent de celui aujourd'hui en vigueur dans la salle Catry. Mais ce n'est qu'un mauvais moment à passer ; c'est une affaire de quatre à cinq mois, ensuite nous retrouverons –je le souhaite- rapidement l'utilisation de notre salle de Centre Bourg, que nous apprécions.

Voilà pour les explications.

Monsieur PETILLON.

## **M. PETILLON**

Plusieurs remarques, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, par rapport à la dépense qui va être engagée : 700.000 €, ce n'est pas rien ; 700.000 € pour une salle de cette taille, c'est presque le prix du neuf. Il n'est pas étonnant que la restructuration, la restauration de bâtiments anciens revienne quand même beaucoup plus cher en ratio au mètre carré.

A partir de là, permettez qu'on se pose quand même la question : par rapport à un engagement que vous avez pris pendant la campagne, certes, de maintenir la salle Catry, vous aviez dit que les Roncquois souhaitaient un aménagement simple, qu'on arrête les frais, on conservera Catry... oui, mais à quel prix : 700.000 € ! Aujourd'hui c'est dit, alors que dans le bilan Socotec (je ne l'ai pas sous les yeux) je pense qu'on était à 300 – 400.000 peut-être 500.000 maximum pour remettre en état la salle Catry. Le différentiel est quand même important et n'avait pas été annoncé.

On ne partage pas tout à fait la même analyse sur la salle Catry.

Sur le rôle important que joue la salle Catry en tant qu'élément dans le centre ville, on est tout à fait d'accord. Cela faisait d'ailleurs aussi partie de notre programme. Sur ce point donc, pas de discussion.

A regarder le projet proprement dit, je trouve que c'est une erreur de retourner la salle Catry de l'autre côté. Aujourd'hui, la salle Catry a son entrée vers une convergence d'intérêts c'est-à-dire vers le parvis de l'Eglise Saint-Piat ; des gens sortent de l'Eglise, de la salle Catry... on a là une convergence d'intérêts, une convergence de fréquentation qu'il convient, à mon sens, de préserver.

S'il avait fallu bouger cette entrée, je l'aurais mise –je pense- à peu près où vous êtes, Monsieur le Maire, c'est-à-dire sur la future place.

Aujourd'hui, j'hésite encore entre la sortie sur cet angle, qui est la sortie actuelle, et une sortie directe sur la place, mais certainement pas devant quelque chose que j'estime ne pas être noble à savoir un parking. Même s'il est amélioré, végétalisé... il ne restera toujours qu'un parking.

Sur la distribution, on ne partage donc pas le même point de vue.

Maintenant sur l'intérêt de ce bâtiment, vous parliez de cohérence avec le bâtiment Marignan, que j'estime personnellement vraiment très beau, et sur cette cohérence on n'a pas eu toutes les assurances ; plusieurs remarques avaient été faites, notamment sur le traitement très sobre de la partie Jacques-Duclos voire élémentaire, ensuite il faut bien avouer que la salle Catry n'est pas un monument architectural ; elle n'est pas belle, elle est même plutôt moche. A partir de là, on peut se reposer la question de son lifting mais, dans ce domaine effectivement, tous les goûts sont dans la nature ; il suffit de prendre vingt personnes différentes, on aura vingt avis différents sur une perception extérieure. Mais déjà sur la fonctionnalité, on ne partage pas le même point de vue. Par ailleurs sur la dépense engagée, cela n'avait pas non plus été annoncé.

## **M. LE MAIRE**

Monsieur PETILLON, je ne peux pas du tout partager ce que venez de dire. Pour la deuxième partie de votre discours, vous avez apporté vous-même la réponse en disant que vingt personnes différentes donneraient vingt avis différents, c'est tout à fait exact. Donc à un moment, il faut statuer.

Sur la dépense, on ne peut pas être en accord avec vous. Il y a naturellement un décalage entre le diagnostic bâtiment de la Socotec, forcément, qui part de l'existant. Or qu'y a-t-il dans l'existant ?

La Socotec n'a pas pris en charge les problèmes d'assainissement que nous devons résoudre dans la salle Catry. Premier point.

Deuxième point, elle n'a pas non plus pris en charge le chauffage qui n'est absolument plus conforme aux exigences du temps. Ce problème n'a pas été pris en compte ; le diagnostic Socotec, ce n'est pas la Bible, c'est simplement une référence de l'existant. Or nous n'allons pas conforter l'existant, nous allons améliorer l'existant. Et je peux vous dire que nous n'avons pas du tout les mêmes ratios moyens pour le prix de la restauration ou de la construction neuve au m<sup>2</sup>, au contraire, cela n'a pas le même prix pour moi.

Je pense qu'à ce niveau on pourrait avoir des discours d'apothicaires. Ce que nous voulons simplement, c'est conserver un élément de patrimoine qui, certes, au regard de l'architecture extérieure, n'est pas vénérable ; c'est le moins que l'on puisse dire. Mais que nous puissions au moins l'intégrer d'une manière à peu près convenable dans le paysage et que cette salle continue à avoir son utilité et qu'on puisse y vivre un peu mieux qu'aujourd'hui. C'est tout.

Il ne faut pas non plus essayer de faire passer l'idée que nous sommes dans une dépense complètement pharaonesque ; je crois qu'il faut raison garder sur cette salle Catry. Ce que je souhaite personnellement, c'est pouvoir la rendre aux utilisateurs –qui sont très nombreux- le plus vite possible parce que c'est une salle centrale, qui est très importante.

Naturellement, elle sera bordée d'une place sur laquelle nous travaillons, Monsieur PETILLON, avec les services communautaires aujourd'hui, avec le temps public qui n'est pas le mien, mais je suis bien obligé de m'adapter au rythme du temps public. Que voulez-vous que je dise ?

Monsieur DA SILVA.

#### **M. DA SILVA**

Merci, Monsieur le Maire.

Je ne reviendrai pas sur le projet car c'est le vôtre, et nous y avons été peu associés.

#### **M. LE MAIRE**

Il faut être dans la majorité, Monsieur DA SILVA.

#### **M. DA SILVA**

Absolument. Je ne reviendrai donc pas sur ce projet, étant donné que vous l'avez voulu, vous l'avez dessiné et vous l'avez présenté en commission.

Par contre, au niveau du prix, c'est très cher. Vous avez beau dire que vous justifiez le prix, je ne sais pas d'où sortent ces chiffres mais ils sont, à mon avis, exagérés et j'espère qu'à

l'appel d'offres, il y aura des entreprises qui répondront pour moins cher. Maintenant, c'est à voir.

J'ai l'impression qu'il y a là, ou des travaux importants que l'on ne voit pas dans les plans, ou je ne sais pas d'où sort ce chiffrage. Toujours est-il qu'en ce qui me concerne, je voterai ce projet étant donné que je souhaite vivement que les associations puissent en profiter très rapidement. Je crois que c'est surtout ce besoin qu'il faut voir.

#### **M. LE MAIRE**

Je vous remercie de votre soutien mais, excusez-moi, il y a quand même un problème de cohérence. Pour ma part, je ne le vote pas parce qu'il va faire plaisir aux associations. C'est tant mieux, si c'est le cas et c'est fait pour, mais je le fais quand même parce que j'estime que cette restructuration va rendre service à tout le monde et, surtout, on ne dépense pas outre mesure.

J'ai oublié de vous dire : chauffage, sanitaires + nivellement, parce que rien aujourd'hui ne permet le déplacement ; c'est une salle qui a été restaurée il y a maintenant une vingtaine d'années.

#### **M. DA SILVA**

En 1987.

#### **M. LE MAIRE**

C'était en 1987... qui donc n'avait pas pris en compte, et ce n'est pas du tout une critique, les différents plans de perspective qu'on a l'intérieur de la salle Catry ; il faut donc la rendre accessible aujourd'hui -de toute façon c'est la réglementation- aux personnes à mobilité réduite. Forcément, toutes ces charges supplémentaires qui n'ont pas été faites en leur temps, pour des raisons tout à fait entendables, sont imputables aujourd'hui. Je peux vous assurer que nous sommes tout à fait dans les ratios moyens et qu'il n'y a pas de surcoût, ni de dépense exagérée.

Si tel avait été le cas, je n'aurais absolument pas hésité, Monsieur DA SILVA, comme je n'hésiterai pas, même si je partage avec M. GHESQUIERE le bien-fondé de halle marchande, à revoir le projet de manière tout à fait pragmatique.

C'est parce que je pense qu'il est bon, bon pour les Roncquois et sans exagération sur le plan des dépenses.

Je porte aux voix.

Qui est pour, et je vous remercie de votre soutien en tout cas, Monsieur DA SILVA. Je vous laisse parler.

#### **M. DA SILVA**

Juste un petit mot ; je n'ai pas dit que c'était pour faire plaisir aux associations mais pour l'utilité et pour le service que cela rend.

#### **M. LE MAIRE**

Tout à fait et j'avais bien compris, mais la notion de plaisir est tout à fait importante aussi.

Je porte aux voix.

Qui est pour ? MAJORITE + groupe « BIEN DANS MA VILLE, BIEN DANS MA VIE »  
sans M. GHESQUIERE

Qui est contre ? Groupe « ALLIANCE & ACTIONS »

Qui s'abstient M. GHESQUIERE

Parfait, nous pouvons donc lancer cette opération de la salle Catry.

### ***2.05 - RENOVATION ANNEXE MAIRIE - MISE EN CONCURRENCE DES TRAVAUX - PROCEDURE SIMPLIFIEE***

*M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de la préservation du patrimoine, il convient de procéder à la **rénovation extérieure** de la Mairie annexe.*

*Les travaux comprennent :*

- *La remise en état du perron, de la souche de cheminée et des enduits de soubassement,*
- *Le remplacement total des menuiseries extérieures équipées de verre feuilleté,*
- *La remise en peinture complète de l'édifice,*
- *Le remplacement des descentes d'eaux pluviales.*

*L'estimation totale de ces travaux est de **163.000 € T.T.C.** :*

- *Maçonnerie : 10.000 € T.T.C.*
- *Menuiseries : 75.000 € T.T.C.*
- *Peintures extérieures : 72.000 € T.T.C.*
- *Couverture-zinguerie : 6.000 € T.T.C.*

*Leur mise en oeuvre nécessite la passation de marchés selon la procédure de mise en concurrence simplifiée (article 32 du Code des Marchés Publics).*

*Ces marchés seront répartis en quatre lots distincts :*

- lot n° 1 – Maçonnerie- Enduit – Marbrerie,
- lot n° 2 – Remplacement des menuiseries et vitreries,
- lot n° 3 – Peinture des menuiseries et façades,
- lot n° 4 – Couverture-zinguerie

*sous la maîtrise d'œuvre de la Direction des Services Techniques.*

*La dépense sera imputée au budget de la commune, fonction 020, chapitre 23, article 2313.*

*Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser :*

- *à recourir à la procédure de mise en concurrence simplifiée et à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.*

-----

**Le présent projet a été examiné par la commission « Aménagement de la Ville et de la Campagne »**

### **M. FLAHOU**

Merci, Monsieur le Maire ;

Comme évoqué en commission, avant de lancer les travaux de peinture prévue sur ce bâtiment cette année, j'ai demandé à la régie municipale d'effectuer un diagnostic sur les menuiseries. Le bilan a fait apparaître que 30 menuiseries sur 63 étaient à changer. Dans ces conditions, nous proposons cette délibération, à savoir de lancer pour 2003 la rénovation extérieure de ce bâtiment

En commençant par le premier poste, la maçonnerie à hauteur de 10.000 € qui comprendrait la rénovation des soubassements ; par rapport au travail fait en commission, nous avons ajouté 1.000 € pour vérifier la solidité des bases de cheminée.

2<sup>ème</sup> poste, les menuiseries à hauteur de 75.000 €

La couverture zinguerie, là aussi suite au travail en commission, à hauteur de 6.000 € : la toiture en elle-même est saine, les 6.000 € étant éventuellement consacrés à la rénovation des zincs et des descentes d'eau pluviale.

En dernier lieu naturellement, les peintures extérieures.

Ces travaux feront l'objet d'une mise en concurrence simplifiée.

Voilà, Monsieur le Maire. S'il y a des questions, je suis à votre disposition.

### **M. LE MAIRE**

Il est évident que, pour ce bâtiment, on pare au plus pressé. Comme M. FLAHOU le dit très souvent, parfois quand on met le doigt sur les fenêtres, on passe à travers. Par respect pour nos personnels qui y travaillent, il faut pouvoir engager les travaux.

Chacun exprimera sa position par rapport aux bâtiments qui sont à conforter et je souhaiterais entendre l'avis éclairé de mes collègues des groupes à la fois COSYN et GHESQUIERE qui ont sans doute, dans leur sagesse, beaucoup de choses à dire.

Monsieur PETILLON.

#### **M. PETILLON**

Ce n'est pas le groupe COSYN, mais le groupe « ALLIANCE & ACTIONS » qui s'exprime.

Nous voterons bien sûr cette délibération. J'avais attiré votre attention en commission et celle de M. FLAHOU : faire et défaire, c'est toujours travailler. Est-on sûr que pour les travaux de mise en sécurité par la suite, on ne va pas retaper dans les menuiseries, maçonneries ou autres ?

Je ne sais pas si vous avez vu la question, Monsieur FLAHOU ?

#### **M. FLAHOU**

Il est exact, Monsieur PETILLON, que nous avons examiné concrètement les plans de cette mairie annexe et il ne sera pas impossible de faire un escalier de secours à l'intérieur même du bâtiment, dans le sens où déjà certains services ont été développés, en particulier nous faisons vivre l'espace Jean-Albert Bricout et le service Jeunesse y étant implanté. Il y aura ensuite un travail d'aménagement intérieur à faire avec les différents services qui occupent ce bâtiment à l'heure actuelle mais, d'ores et déjà, nous avons regardé : il ne sera pas insurmontable de faire un escalier de secours d'urgence à l'intérieur même du bâtiment, ce qui voudrait dire qu'on préserverait le travail que nous vous proposons ce soir, en ne dénaturant pas ce bâtiment par l'ajout ultérieur d'un escalier, style colimaçon, qui l'enlaidirait vraisemblablement.

Nous avons donc regardé la question, Monsieur PETILLON.

#### **M. LE MAIRE**

Je pense qu'il faut être prudent sur l'intégrité architecturale du bâtiment et pour ne pas avoir cette espèce d'horreur que l'on a à Vansteenkiste et qui est irrémédiable, si ce n'est que moyennant des coûts importants.

Monsieur DA SILVA.

#### **M. DA SILVA**

En effet, ce projet d'escalier interne avait déjà été envisagé auparavant ; M. MARCHAL avait déjà vu le projet et on envisageait d'installer un escalier dans ce qui sert aujourd'hui de cuisine et je crois que cela fonctionnait très bien.

C'était la question que je posais également : n'était-il pas judicieux de le faire tout de suite, d'intégrer les travaux d'escalier de secours ?

De toute façon, quand on fait des travaux, on détériore toujours plus ou moins ce qui a été fait. A mon avis, il serait peut-être judicieux de le faire maintenant.

### **M. FLAHOU**

Comme je viens de l'énoncer, tout cela va faire partie d'une délibération ultérieure par rapport au réaménagement intérieur de ce bâtiment et nous avons regardé : les menuiseries pourront être adaptées facilement par rapport à une issue de secours.

Il est vrai aussi, comme vous venez de le relater, Monsieur DA SILVA, qu'on s'est appuyé sur certaines études préalables. Vous savez, personnellement, je suis un peu fainéant dans l'âme. Si quelque chose était bien avant, il n'y a pas de raison que je le change. Vous savez parfaitement que, pour la rue du Billemont, j'ai eu la même attitude.

### **M. LE MAIRE**

Puisqu'il semble faire unanimité, Monsieur COSYN, je sens que vous piétinez... attendez, il faut quand même laisser du temps au débat. On ne peut pas à la fois me reprocher d'être un « dictateur » et d'ouvrir la parole aux gens.

Qui est pour ?

**UNANIMITE**, c'est parfait.

<p><i>2.06 - SECURISATION ET ACCESSIBILITE DU CENTRE CULTUREL VANSTEENKISTE - MISE EN CONCURRENCE DES TRAVAUX - PROCEDURE SIMPLIFIEE</i></p>
--

*Depuis quelques mois nous disposons d'un outil technique de programmation appelé « PLAN de PATRIMOINE » qui dresse l'inventaire des travaux de grosses réparations, d'entretien courant mais aussi de mise en conformité de l'ensemble de nos bâtiments municipaux (68 équipements).*

*Véritable diagnostic de l'état pathologique de nos immeubles et référentiel de recommandation des interventions à entreprendre, ce Plan de Patrimoine donnera prochainement lieu à une hiérarchisation des priorités municipales, dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan pluriannuel.*

*A côté de cette problématique « patrimoniale » nous avons également à faire face à d'autres tendances lourdes mettant en péril la **SECURITE** des personnes et des biens. Celles-ci revêtent une acuité toute particulière au Centre Culturel implanté parc VANSTEENKISTE, tant à l'intérieur de l'immeuble qu'à l'extérieur. Les accès et la distribution intérieure de notre Centre Culturel le rendent très vulnérables, l'impossible contrôle des mouvements de personnes fragilisant davantage encore la sécurité du public et des personnels.*

Devant l'impérieuse nécessité de mettre un terme à cette situation, il va être procédé à une redistribution des locaux visant à garantir le contrôle des entrées et sorties. A cet effet, les espaces d'accueil du public de la bibliothèque municipale seront rassemblés au rez-de-chaussée. Quant à l'accès aux étages des élèves de l'école de musique, il sera contrôlé par la mise en œuvre d'un système de sas extérieurs /intérieurs équipés d'un dispositif de « badges ».

En complément de cette opération de sécurisation, nous mettons également en œuvre une reconfiguration de l'accès principal extérieur, de manière à donner une véritable **ACCESSIBILITE** du rez-de-chaussée de l'immeuble. Un accès spécialement aménagé pour personnes à mobilité réduite sera construit dans le respect des normes en vigueur. Ce nouveau moyen d'accès sera également profitable aux personnes âgées et aux mères de familles accompagnées de jeunes enfants.

Les travaux correspondants évalués à 130 000 € HT, relèvent de l'article 32 du Code des Marchés Publics (procédure simplifiée) et se répartissent comme suit :

- Lot 1 : Electricité - courant faible/courant fort ;
- Lot 2 : Peinture/Revêtement de sol ;
- Lot 3 : Cloisons sèches/plafond/cloisons vitrées ;
- Lot 4 : Volets roulants ;
- Lot 5 : Construction d'un sas extérieur ;
- Lot 6 : Maçonnerie/démolition/métallerie

En application de l'article L. 2122-21-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), Monsieur le Maire a mis en concurrence ces travaux en date du 5 juin 2003, au moyen d'un Avis d'Appel Public à la Concurrence diffusé dans des publications habilitées à cet effet. La mise en œuvre de ces mesures de publicité est tout-à-fait conforme aux règles de droit dans ce domaine et notamment à la jurisprudence administrative (Conseil d'Etat – 4 avril 1997 – Préfet du Puy-de-Dôme c/Commune d'Orcet et Cour Administrative d'Appel de Lyon – 20 novembre 1997 – Préfet de la Savoie c/Commune d'Ugive).

Au terme du délai de publicité (20 jours), les entreprises candidates ont été destinataires des dossiers de consultation, suivant l'organisation ci-après :

<i><b>Lots</b></i>	<i><b>Date limite Dépôt des</b></i>	<i><b>C.A.O.</b></i>	<i><b>Conseil Municipal</b></i>	<i><b>Exécution des travaux</b></i>
1 à 4	4 juillet 2003	7 juillet 2003	8 juillet	15 juillet/ 15 septembre
5 et 6	5 septembre	3 <sup>ème</sup> semaine septembre	30  2003	15 octobre/ 15 novembre

*En conséquence, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a été amenée à examiner lors de sa réunion en date du 7 juillet 2003, les différentes propositions des entreprises pour les lots 1 à 4. Après une analyse circonstanciée des différents dossiers, la C.A.O. a choisi les entreprises ci-après :*

<i>LOTS</i>	<i>ENTREPRISES RETENUES</i>	<i>MONTANT HT</i>
<i>Lot 1 : Electricité - courant faible/courant fort</i>	<b><i>FLANDRELEC à LYS LEZ LANNAY</i></b>	<i>21.136,79 €</i>
<i>Lot 2 : Peinture/ Revêtement de sol</i>	<b><i>NORD ARTS à SECLIN</i></b>	<i>27.752,60 €</i>
<i>Lot 3 : Cloisons sèches/plafond/cloisons vitrées</i>	<b><i>LEHOUCQ à HALLUIN</i></b>	<i>11.553,00 €</i>
<i>Lot 4 : Volets roulants</i>	<b><i>GUERMONPREZ à LILLE</i></b>	<i>1736,00 €</i>

*En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à conclure les contrats correspondants.*

*Les crédits relatifs à cette opération entrent dans le cadre du Plan de Patrimoine - Section d'Investissement - Chapitre 23 - compte 2313 - sous-fonction 30.*

-----

*Les lots 5 et 6 feront l'objet d'un examen lors du prochain Conseil Municipal.*

*Le présent projet a été examiné par la commission « Aménagement de la Ville et de la Campagne »*

#### **M. LE MAIRE**

Nous poursuivons cette série des bâtiments publics avec le centre culturel pour répondre à deux problématiques urgentes, sur lesquelles il fallait trouver des solutions :

-

- d'abord la fixation, le rassemblement de jeunes qui pose problème (on en a parlé avec les uns et les autres) aujourd'hui, pour les usagers de la bibliothèque et de l'école de musique, pour les personnels enseignants et il nous faut apporter des réponses rapides dans le respect de l'intégrité du bâtiment.
- là aussi, on dit beaucoup de choses sur ma démocratie en disant que c'est un peu : démocratie, paillettes... que sais-je encore. En tout cas, pour ma part, j'écoute dans les cafés citoyens et j'essaie de faire mon miel de ce que j'entends. On me dit qu'il faudrait éventuellement rendre plus accessible la bibliothèque municipale... je réponds : *c'est effectivement une bonne idée qu'il nous faut mettre en œuvre rapidement.*

Donc sur ces deux points, le pragmatisme de ce qu'on a pu entendre en cafés citoyens et donc la sécurisation que voulait Mme TRIVERI -et je pense qu'on peut l'approuver- en ce qui concerne les abords de l'école de musique, vont pouvoir être mises en œuvre assez rapidement et elle va nous expliquer maintenant comment cela va se passer et comment le bâtiment va être distribué toujours –je le répète- dans le respect de son intégrité intérieure puisque la distribution, qui sera proposée, n'entamera en rien l'aspect existant.

Madame TRIVERI.

### **Mme TRIVERI**

Merci, Monsieur le Maire.

Dans un premier temps, au-delà du plan de patrimoine qui dresse l'inventaire des travaux de grosses réparations, d'entretien courant mais aussi de mises en conformité de l'ensemble des bâtiments, nous sommes confrontés, comme l'a dit Monsieur le Maire, à de très gros problèmes d'insécurité depuis quelques mois, voire maintenant une année, au centre Vansteenkiste.

Je vais me permettre de donner quelques exemples, sans y passer la soirée : de gros problèmes récents d'incivilité, des évier régulièrement bouchés, de l'eau que l'on retrouve le lendemain matin jusqu'en bas, des cuvettes bouchées par du papier toilette, le feu récemment avec des rouleaux de papier toilette également.

Jusqu'à présent nous avons eu de la chance puisque nous nous en sommes toujours rendu compte mais, peut-être qu'un matin, quand on se présentera, il y aura le feu au bâtiment.

Dernièrement, lors d'un stage de jazz, nous avons dû demander à quelques jeunes d'arrêter de faire le pitre devant l'entrée.

Bien entendu, ils ont tiré un ballon dans la vitre donnant dans la grande salle 6, où se déroulait le stage en présence d'un public d'une cinquantaine de personnes ainsi que du personnel enseignant. Un morceau de vitre a effleuré le crâne du pianiste qui était invité. Heureusement, le voilage a retenu la vitre, sinon c'était encore une fois une catastrophe. La police, bien entendu, est intervenue pour ce jour-là.

Pour pallier ces problèmes d'insécurité qui ne cessent de grandir et également pour répondre à une demande des personnes âgées et handicapées qui ne peuvent plus du tout accéder, à savoir que nous avons, au-delà des demandes café citoyen, de plus en plus de courriers qui nous tombent en bibliothèque émanant de personnes qui ne prennent plus leur abonnement parce qu'elles ne peuvent plus accéder à l'équipement ; des personnes handicapées, des personnes âgées mais surtout des mamans avec des jeunes enfants et des poussettes. Il n'est pas évident de laisser la poussette en bas, au risque de se la faire voler. Choisir un livre avec un enfant dans les bras, ce n'est pas non plus toujours évident.

L'ensemble de ces réflexions nous ont amenés à prendre la décision de vous présenter ce soir un réaménagement du centre culturel.

Bien entendu, nous allons préserver l'identité du bâtiment, c'est un point auquel nous tenons absolument.

Pour être assez brève, sur le plan qui vous est projeté : l'entrée se trouve toujours au même endroit et, à l'entrée, le petit rectangle représente un sas extérieur.

Je reprends la description. Tout d'abord, les petits escaliers situés en façade vont être supprimés pour être remplacés par des accès latéraux pour les personnes handicapées d'un côté et les personnes à pied de l'autre.

Une entrée dans un hall qui reste dans son identité. Pour ne pas l'abîmer, nous créons un petit patio intérieur pour que les mamans, les papas, les grands-parents puissent attendre bien sagement et au chaud l'hiver, les enfants qui descendront de l'école de musique. Vous verrez qu'elle sera située à l'étage.

Deux entrées bien distinctes : une entrée bibliothèque sur la droite ; les cloisons seront en vitre, bien translucides, d'une hauteur de 2,50 m environ pour éviter d'avoir une paroi haute de 5 m.

Donc l'entrée de droite : bibliothèque, avec la borne Accueil qui sera située dans le hall. Nous ouvrons toutes les portes, nous ne cassons pas de murs. La salle des romans adultes à droite... je vous laisse découvrir le parcours des personnes qui emprunteront la bibliothèque :

salle documentaires adultes, salle documentaires jeunesse, salle albums et romans jeunesse, salle petite enfance pour les contes, dans la partie couloir une section ados sera créée.

Autre point très important : beaucoup d'enseignants se plaignent, à juste titre, de devoir prendre toutes les semaines de grosses caisses de livres et de devoir les monter à l'étage, ce qui n'est pas toujours évident. Sera également prévu un fonds d'albums au rez-de-chaussée pour les enseignants.

Voilà donc pour la bibliothèque sachant que les WC du bas lui seront réservés.

Pour la partie gauche, 2<sup>ème</sup> entrée, ce sera l'école de musique avec entrée badgée ; à partir de maintenant, chaque élève aura son badge. Il y aura un interphone et probablement une caméra au cas où quelqu'un oublierait son badge, ce qui peut arriver à tout le monde.

Donc l'entrée de l'école de musique se situera à l'étage avec une répartition très équitable des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages ; nous ne perdons aucune pièce, tout est bien réparti. Nous perdons exactement 4,62 m<sup>2</sup>. Donc une excellente répartition au niveau de l'école de musique.

## **M. LE MAIRE**

Je suis sûr, Madame TRIVERI, que grâce à vous on fait une cure de jouvence à la bibliothèque municipale qui est dans ces locaux depuis vingt ans déjà et c'est très important, en sachant que je voudrais quand même redéfinir un peu la problématique sur la lecture publique, qui est aussi très importante et qui sous-tend ce réaménagement puisque nous avons entendu parler, dans les mandats précédents, à juste titre, de médiathèque municipale... à un moment donné, elle s'est même baladée aux Ecuries ainsi qu'au bois Leurent.

Aujourd'hui, au niveau départemental et en termes de culture nationale, on n'est plus du tout dans le contexte du développement des médiathèques dans toutes les communes mais, au contraire, on part de l'existant, notamment des bibliothèques municipales mises en réseau avec une médiathèque centrale.

Aujourd'hui, c'est un fait, nous n'avons pas de médiathèque centrale dans la vallée de la Lys, peut-être existera-t-elle un jour, à horizon 2010-2015.. que sais-je ?

Nous devons absolument arriver à ce genre d'équipement pour éviter de faire des achats divers dans nos communes, voire semblables et donc à mutualiser les moyens. Et nous pourrions nous adosser, si notre collègue de Tourcoing en est d'accord, sur la médiathèque centrale de Tourcoing, ce qui nous éviterait des surcoûts, notamment en termes de valises pédagogiques.

Puisque des valises pédagogiques ont été achetées à Tourcoing et ne sont pas toujours utilisées pleinement, il n'est pas utile que nous ayons les mêmes, à Roncq, puisque ne seront pas utilisées à rotation permanente. Il faut donc que nos moyens se regroupent et que nous puissions nous adosser sur les moyens d'une plus grande bibliothèque centrale. L'objectif est là, d'où finalement la possibilité de se redéployer tout à fait à taille de la commune ; nous sommes tout à fait dans l'image de la ville et dans les besoins qu'expriment nos populations en termes de lecture publique et nous gagnons un peu de mètres carrés (une cinquantaine) en descendant au rez-de-chaussée.

A ce propos, je remercie les amis musiciens qui ont accepté de perdre 5 m<sup>2</sup>, ce qui ne va pas changer la qualité de l'enseignement musical, mais au contraire va renforcer la sécurité au travers de l'identification des lieux : lecture publique ouverte largement mais avec un contrôle par le sas d'entrée et bibliothèque qui est vraiment le lieu de la formation, où - j'oserais le dire- les personnes extérieures à l'école de musique n'ont plus rien à faire dans ce bâtiment.

Il faut être très clair ; cela nous permettra de filtrer et de rendre nos lieux un peu plus sécurisés.

Puisqu'une commission d'appel d'offres a eu lieu hier soir, je vais demander que Madame VANDEWIELE, qui l'a présidée, puisse nous en donner les résultats.

### **Mme VANDEWIELE**

Merci, Monsieur le Maire.

Les travaux correspondants ont été évalués à 130.000 € HT ; malheureusement, nous n'avons pu attribuer que quatre lots sur six, parce que les lots 5 et 6 se sont avérés sans candidature.

Lot n° 1 – Electricité, courant faible, courant fort

Ce lot a été attribué à la SARL Flandrélec de Lys-lez-Lannoy pour un montant HT de 21.136,79 €.

Lot n° 2 – Peintures, revêtements de sol

Ce lot a été attribué à la société Nord Art à Seclin pour un montant de 27.752,60 €

Lot n° 3 – Cloisons sèches, plafonds et cloisons vitrées

Le marché a été attribué à l'entreprise Lehoucq d'Halluin pour un montant HT de 11.553 €

Lot n° 4 – Volets roulants

Ce lot a été attribué à l'entreprise Guermonprez de Lille pour un montant de 1.736 €

**M. LE MAIRE**

Merci, Madame VANDEWIELE.

Naturellement l'opération a pour finalité une ouverture de l'équipement dès la rentrée scolaire prochaine, sans le problème de maçonnerie mais ce n'est pas ce qui va nous empêcher de fonctionner, l'important est qu'en interne on puisse moduler les espaces comme il se doit et que ce soit fonctionnel pour nos usagers.

Y a-t-il des questions ou des observations ?

Monsieur PETILLON.

**M. PETILLON**

Une simple observation. Nous voterons bien sûr cette délibération. Nous avons un peu de crainte, mais je n'ai pas de réponse à apporter : que l'intérieur fasse un peu aquarium avec toutes ces cloisons. Au nom de la sécurité, je ne vois pas comment faire autrement.

**M. LE MAIRE**

On a passé vraiment des moments de débat mais sans trouver vraiment de solution autre qu'une distribution du hall.

**Mme TRIVERI**

Nous avons deux cloisons effectivement, mais à mi-hauteur pour essayer justement de ne pas avoir cet effet aquarium.

**M. PETILLON**

Il y aura de beaux poissons, remarquez.

**Mme TRIVERI**

Il y aura de jeunes dames à la place des poissons et ce sera très agréable.

**M. LE MAIRE**

Sans autre observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

**2.07 - RENOVATION RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE PAULINE KERGOMARD - MISE EN CONCURRENCE DES TRAVAUX**

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation, restructuration et extension de l'école maternelle Pauline Kergomard, projet ayant déjà été évoqué lors des séances publiques du 10 décembre 2002 dans le cadre, d'une part, d'une demande de dotation globale d'équipement et, d'autre part, de révision urgente du Plan d'Occupation des Sols.

Ce projet, pour lequel la maîtrise d'œuvre a été confiée à Monsieur Guy CORTAL, architecte de Roncq, maître d'œuvre, considère les travaux suivants :

Rénovation :

1. remplacement de la couverture,
2. remplacement des menuiseries extérieures côté cour,
3. isolation thermique des combles,
4. réfection totale de la salle de jeux.

Restructuration :

5. déconstruction et reconstruction de la salle à manger,
6. construction d'un hall technique côté cuisine.

Extension :

7. deux classes, un dortoir, une garderie, un bureau de direction, des sanitaires et circulations et local de stockage en partie de sous-sol.

Les études étant arrivées à leur terme, il y a lieu de procéder à la mise en concurrence de ces travaux.

Leur coût est estimé à 1 014 850,00€ HT, répartis en 7 lots :

1. Gros œuvre étendu (545 000,00€ HT)
2. Menuiseries extérieures (82 500,00 € HT)
3. Couverture Zinguerie (137 500,00 € HT)
4. Menuiseries intérieures – cloisons doublages (48 000,00 € HT)
5. Electricité (52 500,00€ HT)
6. Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaire (92 700,00€ HT)
7. Sol souple – peintures (56 650,00€ HT)

M. le Maire demande au conseil municipal de :

- décider la réalisation de l'opération selon la procédure d'appel d'offres ouvert, en lots séparés, en application des articles 58 à 60 du Code des Marchés Publics,
- l'autoriser à signer les marchés à intervenir et tous documents s'y référant,
- l'autoriser, au cas où un ou plusieurs lots seraient déclarés infructueux, le lancement soit d'un nouvel appel d'offres, soit d'un marché négocié, conformément à l'article 35 du Code des Marchés Publics.

-----

*Le présent projet a été examiné par la commission « Aménagement de la Ville et de la Campagne »*

## **M. LE MAIRE**

Que de restructurations !

M. FLAHOU et M. BEAUVENTRE vont nous présenter les avancées de ce dossier.

## **M. BEAUVENTRE**

Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons eu, en séance publique du 10 décembre 2002, une rénovation – restructuration – extension de l'école Pauline Kergomard pour une mise en concurrence des travaux.

Le projet de maîtrise d'œuvre a été confié à M. CORTAL, architecte de Roncq, qui a été désigné comme maître d'œuvre et celui-ci a considéré les travaux suivants :

- une partie rénovation qui comprend le remplacement de la couverture, des menuiseries extérieures côté cour, l'isolation thermique des combles et la réfection totale d'une salle de jeux.
- une partie restructuration avec déconstruction et reconstruction de la salle à manger, la construction d'un hall technique côté cuisine.
- une partie extension : deux classes, un dortoir, une garderie, un bureau de direction, des sanitaires et circulations ainsi qu'un local de stockage en partie de sous-sol.

Les études étant arrivées à leur terme, il y a lieu de procéder à la mise en concurrence de ces travaux. Leur coût est estimé à 1.014.850 € répartis en 7 lots :

1. Gros-œuvre étendu .....	545.000 € HT
2. Menuiserie extérieure .....	82.500 € HT
3. Couverture zinguerie .....	137.500 € HT
4. Menuiseries intérieures – cloisons doublages.....	48.000 € HT
5. Electricité.....	52.500 € HT
6. Chauffage – ventilation – plomberie – sanitaire .....	92.700 € HT
7. Sol souple – peintures .....	56.650 € HT

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à décider la réalisation de ces opérations selon la procédure d'appel d'offres ouvert en lots séparés en application des articles 58 à 60 du Code des marchés publics,

L'autoriser à signer les marchés et, au cas où un ou plusieurs lots seraient déclarés infructueux, le lancement soit d'un nouvel appel d'offres, soit d'un marché négocié, conformément à l'article 35 du Code des marchés publics.

## **M. LE MAIRE**

Merci, Monsieur BEAUVENTRE pour cette présentation.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur PETILLON.

**M. PETILLON**

On avait suggéré, lors de la commission, de faire un marché unique comme pour la salle Catry. Je pense que chacun avait vu effectivement l'intérêt d'avoir recours à cette procédure parce qu'on est plus certain –on n'est jamais sûr de rien- de garantir des délais.

Il me semblait qu'en commission l'avis avait été à peu près unanime ; il n'y avait pas eu d'opposition. Pourquoi avoir changé ?

**M. BEAUVENTRE**

Nous avons demandé l'avis du maître d'œuvre qui nous a apporté des éléments que je peux résumer et trois formules étaient à considérer

- Une formule tous corps d'état ; cette solution implique la passation de 17 marchés séparés
- Une formule Entreprise générale : un seul marché, un seul interlocuteur mais un risque, les sous-traitants peuvent être recrutés assez loin du chantier ce qui rend difficilement identifiables les travaux par le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage, donc avec parfois une défaillance des sous-traitants puisqu'ils ne sont pas dans le département des travaux
- Une formule mixte, celle qui est proposée, c'est la limitation du nombre de lots. Elle consiste à ne retenir qu'un nombre limité de lots et implique la création d'un lot qualifié « Gros œuvre étendu » et des lots que je vous ai cités.

Cette formule mixte, nous dit l'architecte, retient une partie des avantages et limite les inconvénients ; elle peut être qualifiée de formule raisonnable sachant que la solution idéale n'existe pas.

**M. LE MAIRE**

On revient à votre avis, Monsieur PETILLON : l'idéal n'existe pas.

**M. PETILLON**

Pourquoi l'a-t-on fait pour la salle Catry dans ce cas ?

**M. LE MAIRE**

Pour la salle Catry, les délais étaient quand même beaucoup plus courts. Il y avait un impératif de délais.

**M. PETILLON**

Pour l'école l'impératif, c'est le début de l'année scolaire !

**M. LE MAIRE**

Non, puisque la livraison est prévue pour le mois de septembre 2004, de mémoire.

**M. BEAUVENTRE**

Les travaux devraient débuter en novembre prochain et se terminer en septembre 2004.

**M. LE MAIRE**

Je pense que cette solution mixte est tout à fait bonne.

Monsieur le Maire Honoraire.

**M. GHESQUIERE**

C'est une remarque générale. On ne parle plus de subvention sur l'ensemble de ces dossiers. Y a-t-il matière à en avoir ou non ?

**M. LE MAIRE**

Sur cette affaire, vous savez que nous avons sollicité la DGE.

**M. GHESQUIERE**

C'est pour tout !

**M. LE MAIRE**

Vous pouvez l'avoir pour tout mais vous ne la sollicitez pas pour tout puisque le Préfet ne nous l'accorde pas pour tout. Il faut souvent se battre d'ailleurs parce qu'elle est refusée ; c'est là qu'intervient notre démarche volontariste.

Pour cette restructuration de l'école, à ma connaissance nous avons fait le tour des subventions possibles, je n'en connais pas d'autres que la DGE. Si vous en connaissiez, merci de me le préciser.

**M. GHESQUIERE**

Je trouve que cette mention manque toujours. Cela ne mange pas de pain que de l'écrire : autoriser Monsieur le Maire à solliciter...

**M. LE MAIRE**

Mais nous avons délibéré, Monsieur le Maire Honoraire.

## **M. GHESQUIERE**

C'est donc déjà indiqué.

## **M. LE MAIRE**

S'il n'y a plus d'observations, nous portons aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous remercie.

### **2.08 - PISCINE - AVENANT AU MARCHE EN COURS - MISE EN CONCURRENCE D'UN NOUVEAU CONTRAT DE MAINTENANCE PLURIANNUEL**

*Par marché n° 97-04, la maintenance de l'ensemble des installations de la piscine municipale et l'amélioration de ses installations hydrauliques, électriques et de chauffage ont été confiées à l'entreprise SAMEE S.A dont le siège est à Wattignies.*

*Initialement conclu pour une période de 6 ans, trois avenants sont venus modifier le contrat initial ou reporter son échéance, cette dernière étant fixée au 14 novembre prochain.*

*Alors que ce contrat doit faire l'objet d'une remise en concurrence pour une période pluriannuelle, il apparaît pertinent de mettre en adéquation le nouveau contrat à intervenir avec les règles comptables et budgétaires, ces dernières relevant de l'exercice civil (1<sup>er</sup> janvier/31 décembre).*

*Le nouveau contrat de maintenance prévoit une prestation de service (P2), la garantie totale (P3) et le traitement de l'eau (P9) de l'ensemble des installations pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.*

*Pour mémoire, les conditions financières initiales du contrat en cours sont les suivantes :*

- pour la prestation de service (P2) = 31.988,38 € HT\*
- pour la garantie totale (P3) = 3.125, 20 € HT\*

*\* prix de base auxquels il y a lieu d'appliquer les formules de révision.*

*Dès l'instant où le prochain contrat démarre au 1<sup>er</sup> janvier prochain, il y a lieu d'adapter l'échéance du contrat en cours, pour la reporter au 31 décembre 2003 et ce, par voie d'avenant n°4.*

*En conséquence, nous vous proposons d'autoriser M. le Maire :*

- de recourir à la procédure d'APPEL D'OFFRES OUVERT pour la maintenance des installations de la piscine, en application des articles 58 à 60 du Code des Marchés Publics, la date anniversaire de ce contrat étant fixée au 1<sup>er</sup> janvier ;
- de l'autoriser à conclure le contrat correspondant et toutes les pièces s'y rapportant ;
- de l'autoriser à conclure avec l'entreprise SAMEE, un avenant n°4 au contrat en cours, de manière à reporter son échéance au 31 décembre 2003.

Le présent projet a été examiné par la commission « Aménagement de la Ville et de la Campagne »

**M. LE MAIRE**

Il s'agit d'un avenant tout à fait mécanique.

Monsieur FLAHOU.

**M. FLAHOU**

Nous vous proposons ce soir l'avenant concernant le marché n° 97.04 et, comme Monsieur le Maire vient de le relater, uniquement technique. Pourquoi ?

Parce que ce marché arrive à terme le 14 novembre et nous vous proposons de faire un ajout jusqu'au 31 décembre pour redémarrer le futur contrat, qui fera l'objet d'une mise à concurrence et travailler ainsi sur des années calendaires du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. C'est purement technique, à la fois comptable et financier de mon ami, M. TAILLEZ.

**M. LE MAIRE**

Je pense que cela n'appelle pas observations. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous remercie.

Avant de vous laisser partir, je souhaitais vous remercier pour la qualité des débats, remercier l'ensemble des élus du conseil municipal pour le travail qui a été effectué au cours de cette année ; Dieu sait que de nombreux dossiers vont être lancés et réalisés tout prochainement et je voulais les en remercier.

Surtout faire un petit cadeau avant que vous ne partiez en vacances et d'abord vous rappeler la manifestation du 14 Juillet à laquelle je souhaite que vous soyez présents mais surtout celle du 15 Août, qui est vraiment le rassemblement convivial de la communauté (j'oserais dire) ronquoise autour du bois Leurent. Pour ce faire, je vais vous offrir, nous allons nous offrir et au public présent ce soir, le petit chapeau au flocage de la ville de Roncq, qui sera l'emblème de la manifestation du 15 août pour éviter que vous ne preniez des coups de soleil, ce qui serait tout à fait inopiné et détestable pour la rentrée du mois de septembre, surtout pour ceux qui ont des crânes un peu dégarnis mais je ne regarde personne ; je me mets dedans, Monsieur le Maire Honoraire, et je vous associe à ce don de chapeaux. Merci, le conseil est clos.

VL/RMB/AMD

Pour extrait conforme,

Vincent LEDOUX